



## **SEANCE DU 12 juin 2017**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017. 79
2. Comptes 2016 81
3. Demande de crédit complémentaire pour le réaménagement du rez du bâtiment administratif 97
4. Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets 100
5. Développement du postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la création d'un contrat de quartier 132
6. Développement du postulat de Monsieur David Puipe portant sur la planification des investissements à l'aide des nouvelles technologies. 137
7. Réponse à la questions de Monsieur Blaise Carron portant sur une ligne de bus navette desservant l'Hôpital du Chablais 140
8. Réponse à la question de Monsieur Damien Raboud portant sur la zone 30 à Choëx 142
9. Réponse à la question de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur le bilan sécuritaire de Carnaval 143
10. Divers 145



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017.**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux. En cette date du 12 juin 2017, permettez-moi de vous saluer chaleureusement, de vous remercier de votre présence et d'ouvrir officiellement la troisième séance du Conseil Général de la législature.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Patrick Fellay, Chef du service Infrastructures, Mobilité & Environnement ;
- de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef du Service Finances et Gestion ;
- de M. Mario Motta, Réviseurs des comptes ;
- de M. Khaled Hachem, Responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 12 mai 2017, le Conseil Général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre règlement.

Comme vous avez certainement pu le constater, nos scrutatrices, Mmes Vanessa Costa et Marie-Claude Logean, sont excusées pour ce soir. M. Jean-Jacques Nkosi également Conseiller Général du groupe APM, et Mme Christelle Lovisa, Conseillère Générale du groupe PLR, les remplaceront à leur poste, le temps de la soirée. Nous profitons d'ailleurs pour les remercier.

Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

**Présents** : 54 Conseillers Généraux

**Absents** : Alexandre Aviolat, Isabelle Cosandey, Vanessa Costa, Marie-Claude Logean, Samuel Ostrini, Flavien Schaller.

Il y a 6 Conseillers Généraux excusés, nous sommes donc 54. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

J'ai quelques communications du Bureau à vous transmettre :

Tout d'abord, je vous informe qu'une erreur a été commise au sujet de la dénomination exacte du postulat de M. Puipe, à savoir « la planification des investissements à l'aide des nouvelles technologies ».

Je vous informe de la démission de M. Merlin Martenet (ADG) qui sera remplacé par Mme Tabéa Grob. Bienvenue à elle et excellente législature.



Conformément aux articles 14 et 15 de notre règlement, le Bureau a décidé de la constitution d'une Commission ad hoc pour rapporter sur le point 4 de l'ordre du jour, « Règlement communal sur la gestion des déchets ». Sur proposition des Chefs de groupe, les Conseillers Généraux suivants ont été nommés membres de cette Commission : MM. Eric Dupont (Président), Joseph Calamo (Rapporteur), Jean-Charles Boemi, Alexandre Aviolat, Denis Maret, Giovanni Cutruzzolà et Johan Donnet-Descartes, membres.

Concernant la séance du Conseil Général du 11 septembre prochain, qui aura lieu à Choëx, un policier sera sur place afin d'aider à la mise en place du parcage. Des places de parcs seront à disposition derrière la salle de gymnastique et devant l'école. Bien évidemment, je ne peux que vous encourager à faire du co-voiturage pour vous rendre sur le coteau.

J'ai également le plaisir de vous informer que dès janvier 2018, toutes les séances du Conseil Général se feront au foyer du Théâtre du Crochetan. Concernant votre proposition, M. Carron, nous n'avons malheureusement pas la possibilité de nous déplacer dans tous les quartiers de la ville. Nous pourrions, néanmoins, étudier la possibilité d'une mobilité du Conseil Général pour des occasions spéciales. Nous allons maintenant passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017 est donc accepté à l'unanimité des membres présents.**

Je tiens à remercier chaleureusement notre secrétaire, Mme Carla Gex-Udriot, pour son excellent travail. Comme d'habitude, ce procès-verbal ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey.

Chers collègues souhaitez-vous vous exprimer concernant ces points ? Mme Multone.

#### **Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Mme la Présidente, chers Collègues,

L'ordre du jour est beaucoup trop dense pour une seule soirée, à moins que ce ne soit pour nous faire taire. Merci au Bureau de ne plus accepter de tels ordres du jour, d'autant plus lors de l'étude de comptes et des budgets.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci Mme Multone.

Nous pouvons maintenant passer au point



## **2. Comptes 2016**

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Concernant ce point, le Conseil Municipal a rédigé un message daté du 4 mai 2017 et figurant à l'intérieur du fascicule des comptes 2016. Nous avons reçu ce dernier en même temps que la convocation pour la séance de ce soir et, il s'agira de notre document de référence. La Commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers Généraux. Nous procéderons à l'entrée en matière, puis, si elle est acceptée à l'étude des comptes et enfin, à l'approbation des comptes 2016 et des crédits supplémentaires. Mme, MM.les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. M. Raboud.

### **Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Chère Présidente, MM. les Municipaux, chers Collègues,  
Nous remercions tout d'abord la CoGest pour son bon travail, sa bonne dynamique ainsi que son engagement sur la question que nous avons soulevée pour la parcelle 739 du M-Central. Nous saluons la bonne tenue des comptes dans l'ensemble, cette année, mais nous nous sommes tout de même arrêtés sur quelques points bien précis. Concernant les comptes d'investissement, tout comme la CoGest, nous abondons dans le sens qu'il serait de bon aloi de les faire correspondre un peu plus à la réalité du terrain ! Cela fait longtemps que nous le demandons et espérons qu'aujourd'hui, vu que c'est la CoGest même qui le demande, cela deviendra effectif dans les budgets et comptes à venir. Pour ce qui est des comptes de fonctionnement, nous sommes bien heureux qu'il y ait une remise en question des bus urbains en l'état, car, avec une charge de plus d'un million, et avec une baisse de 17% de fréquentation entre octobre 2015 et octobre 2016, nous sommes en droit de nous poser des questions. Durant nos discussions, nous nous sommes même demandés si cette baisse était due au choix d'un nouveau modèle de bus sans conducteur, ce qui aurait expliqué ce chiffre par la déduction du chauffeur lui-même. Bien que jamais opposés à des transports publics sur le territoire communal (nous avons même fait une proposition à ce sujet il y a de cela quelques temps), notre groupe a toujours fustigé le concept choisi, onéreux, disproportionné, irréfléchi et finalement, on peut le voir, peu populaire ! C'est un peu à l'image de notre feu système de « vélib' », que notre mouvement a toujours contesté durant des années. Nous avons souvent eu droit à des « vous n'avez rien compris », « dans 3 ans ça tournera comme pas possible, on vous parie même un gueuleton », « les chiffres montrent que l'évolution de fréquentation sont en augmentation », etc. etc. Résultat en 2017 : on stoppe l'aventure sans fanfaronner bien sûr et avec des centaines et des centaines de milliers de francs perdus ! Aura-t-on le droit au même déboire avec nos bus urbains ? Pour la question qui nous préoccupe depuis plusieurs mois déjà, pour ne pas dire années, à savoir la question de la parcelle 739, l'organe communal de contrôle de nos finances a donc confirmé qu'il faisait correctement son travail. C'est tant mieux. Notez que le contraire nous eût étonnés ! Cela dit, le fond du problème reste entier et réside, toujours, dans la question : quand est-ce que cette parcelle sera enfin payée à notre commune ? Dans sa réponse écrite, la Municipalité a justifié ce non-paiement par le fait que le versement devait intervenir lors de



l'inscription de la copropriété par étage (PPE). Et que, pour finir, l'inscription d'une copropriété simple était apparue suffisante. Depuis cette explication, pour le moins insolite, certains responsables municipaux tentent de nous endormir sur le thème : circulez, il n'y a rien à voir ! Nous avons sondé tous les élus de notre groupe : ils sont unanimes pour déclarer que, s'ils avaient vendu une parcelle et se seraient retrouvés dans une telle situation, ils auraient immédiatement entrepris toutes les démarches nécessaires pour rétablir la bonne foi et obtenir le paiement de la parcelle. Alors pourquoi notre commune ne l'a-t-elle pas fait ? Et pourquoi persiste-t-elle ? Serait-ce par négligence ? L'immobilisme déterminé de la Municipalité n'appuie pas cette hypothèse ! Alors par connivence ? Mais dans quel but, toujours inavoué à l'heure actuelle. Les 3 caisses de pension milliardaires copropriétaires, Swisscanto, Mobilière Suisse et CPVAL, veillent à entretenir leurs excellents renoms en affaire. Si, comme la Municipalité semble le prétendre, elles sont seules concernées, nous ne doutons pas que, sur simple demande, elles collaboreront volontiers pour clore enfin ce dossier obsédant. Car les caisses de pension placent de l'argent. Ce n'est que dans des conditions bien particulières qu'elles pourraient solliciter des prêts à long terme. Bien entendu, ces conditions ne sont nullement remplies ici ! Nous exigeons donc, de la part de la Municipalité, tous les éléments supplémentaires permettant de faire enfin la lumière sur les tenants, les aboutissants et la personnalité des responsables de cette situation révoltante qui concerne, nous le rappelons, près de 3 millions de francs des contributions des Montheyens ! Nous avons aussi constaté que pas moins de 4 millions se trouvaient dans les comptes sous la rubrique « Prêt », existe-t-il d'autres montages comparables ? Pouvez-vous nous en dire plus ? Quoi qu'il en soit, nous veillerons à l'avenir, dans la mesure de nos possibilités, à ce que ce genre d'affaire ne se reproduise plus. Merci de votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Raboud. Mme Franz.

### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Mme la Présidente, MM. les Conseillers Municipaux, Mmes, MM., chers Collègues, Comptes 2016 : ils sont bons, peut-être même trop bons ! Si notre groupe a regardé d'un œil satisfait ces bons résultats pour les comptes 2016 qui ainsi permettent à la commune de renforcer ses fonds propres et également, de créer un fonds de emploi pour des terrains destinés à la promotion économique, de l'autre œil, nous avons été inquiétés par le peu d'investissements réalisés ! Même si nous avons économisé 1 million sur l'achat d'un camion-pompe, moins de la moitié des 19 millions budgétisés ont été investis ! La commune pourrait-elle nous expliquer le pourquoi de cette situation ? Et, puisque nous constatons qu'au fil des années, les investissements n'atteignent jamais les montants planifiés, quels outils le Conseil Municipal entend-il mettre en place pour la préparation du budget 2018 ? A la lecture des conclusions du message du Conseil Municipal au Conseil Général, nous lisons que le "projet fiscal 17" impliquera des conséquences financières pour les collectivités publiques locales, donc pour Monthey. Et, l'article du Nouvelliste traitant des comptes, nous apprend, par la voix de notre Président, que la baisse est estimée entre 4,2 et 4,8 millions et que le Conseil Municipal a déjà adapté son plan quadriennal dès 2019. Pour ce "projet fiscal 17", le groupe ADG vous propose d'associer la Commission de Gestion dans ce travail de réflexion et de préparation.



Dans le rapport de la Commission de Gestion, que nous remercions au passage pour son travail, nous avons prêté une attention particulière au point, que je nommerai : bus urbain. Ce bus coûte assez cher à la commune mais surtout ne rencontre pas le succès escompté. A l'instar de la CoGest, nous pensons également qu'après une période d'actions de promotion, il sera important d'établir un bilan et de chercher la solution qui réponde le mieux aux besoins des Montheysans. En ce qui concerne le dossier traité par la CoGest suite au Conseil Général d'avril 2017, soit la question sur la garantie hypothécaire dans le cadre du projet M-Central, le groupe ADG a apprécié ce travail et admet aussi qu'il serait bien d'avoir, pour ce type de demande, une procédure ad hoc établie par le Bureau. Le groupe Alliance de Gauche accepte l'entrée en matière.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci Mme Franz. M. Bellwald.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Municipaux, chers Collègues.  
Le résultat des comptes 2016 est très bon. Je ne vais pas vous refaire tous les calculs et conclusions présents et dans le message de la Municipalité et dans celui de la CoGest. Tous les indicateurs financiers sont au vert et nous nous en réjouissons. Nous remercions la CoGest pour son travail et les éclairages importants qu'elle nous a transmis. Concernant l'entreprise de trafic local, nous espérons qu'une analyse des flux de personnes (comme possible avec le postulat que développera M. Puippe) permettra d'améliorer l'offre proposée par ce bus urbain à la population de notre cité. Les investissements, une fois n'est pas coutume et finalement, comme d'habitude, ne sont pas tenus. Nous remercions les services communaux pour leur travail et reconnaissons la difficulté de planifier des investissements, néanmoins nous encourageons la Municipalité à prévoir des budgets plus réalistes. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière pour les comptes 2016.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Bellwald. M. Woeffray.

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président du Conseil Municipal, MM. les Conseillers Municipaux, chères et chers Collègues,  
Tout ou presque a été dit sur les comptes 2016, aussi je serai bref à ce sujet, l'ordre du jour est encore long.  
Tout ou presque a été dit ce soir, mais tout ou presque avait déjà été dit l'année dernière, tant les comptes 2015 et 2016 présentent des similitudes. N'y voyez pas là une critique mais plutôt un constat. En effet, difficile de critiquer un exercice dont les résultats sont bons et les indicateurs, presque tous, au vert. Seule ombre à ce tableau radieux, la part des investissements non réalisés qui franchit la barre symbolique des 50%, une fois encore, le groupe DC invite le Conseil Municipal à faire preuve de plus de réalisme lors de l'élaboration du budget.



RIE III ayant été balayée par le peuple en février dernier, l'ouvrage est d'ores et déjà remis sur le métier par les chambres fédérales. Et si le manque à gagner découlant de cette réforme est reporté, il finira inexorablement par arriver. Dès lors, pourquoi ne pas profiter de ce « temps mort » pour réfléchir aux différentes voies visant à amoindrir cette baisse de revenu. A noter encore que le parlement valaisan, aux forceps et dans la grande sagesse de certains députés, a refusé la semaine dernière une motion visant à supprimer l'impôt sur l'outil de production, évitant au passage une perte nette de 2,4 à 2,7 millions de francs au ménage communal. Enfin, nous tenons à remercier la CoGest pour la qualité de son travail et la réelle plus-value qu'apporte son rapport. Sans surprise, le groupe PDC accepte l'entrée en matière ainsi que le compte 2016. Merci de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Woeffray. Je vais passer la parole au Président de la Commission de Gestion.

**Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois, Président de la Commission de Gestion**

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chers Collègues,  
L'ordre du jour étant long, je n'ai pas prévu d'aller plus loin avec ces comptes qui sont excellents. Tout a été dit, les comptes sont bons et la CoGest recommande au Conseil Général de les accepter.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Caillet-Bois. Je passe la parole à la Municipalité. M. le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Mme la Présidente, Mmes et MM. les membres du Conseil Général,  
Je crois que les dernières interventions ne vont pas être répétées en ce qui me concerne, c'est-à-dire oui, nous avons des comptes 2016 excellents. Il est important de le souligner. C'est bon pour prévoir l'avenir, même s'il est incertain. A nous de nous adapter et de préparer cet avenir. Je ne vais pas vous donner des chiffres, vous les avez en tête. Plusieurs d'entre vous sont intervenus pour dire que la soirée serait longue, je vais donc participer à cet effort commun, pour essayer d'accélérer le mouvement. Je vais intervenir pour les différentes remarques formulées par les représentants des partis, qui n'étaient pas en lien avec l'entrée en matière, mais qui spécifiaient deux ou trois points mis en évidence. J'aimerais relever l'important travail réalisé par la Commission de Gestion, qui a été remarquable, et qui a pleinement traité les différentes questions, que nous aurions pu nous poser à la lecture de ces comptes. Vous avez un résumé établi par le rapporteur de la CoGest. Je crois que c'est réellement un résumé car de nombreuses questions pertinentes concernant les comptes 2016, ont été posées à nos nombreux services. Plusieurs remarques, je prendrais une remarque qui me paraît pleinement justifiée, et qui peut être un peu rageante lorsque nous avons un exécutif et que l'on aimerait faire avancer cette ville: ce sont les investissements non réalisés. Il y a quelques années que je suis en politique, et c'est une remarque que nous entendons systématiquement. Deux



possibilités, lorsque nous établissons un budget, la première, c'est de prendre tous les investissements que l'on peut réaliser avec nos capacités financières et les planifier, en espérant, qu'il n'y aura pas de problème de procédure, qu'il n'y aura pas de problème de négociation avec les privés, et pas de problème lié à la gestion du service et que l'on arrivera à réaliser les investissements projetés dans le cadre du budget. La deuxième possibilité est de se dire, que nous sommes dans une société qui n'échappe pas aux procédures et nous n'inscrivons pas le montant dans le budget, mais uniquement dans la planification financière et, le cas échéant, si nous ne devons pas avoir de recours, ni d'oppositions à ce moment-là, on reviendrait systématiquement devant le Conseil Général pour demander un montant, mais à nouveau, nous risquons encore, de perdre quelques mois. Il y a donc une pratique qui veut que l'on inscrive des montants au budget tout en sachant pertinemment, qu'en cas de recours, en cas d'oppositions, en cas de réflexions, nous arrivons à une situation où à la fin de l'année, nous n'avons pas réalisé tous les investissements. Les factures ne nous sont pas parvenues, et nous n'avons donc pas d'inscriptions dans le cadre des comptes, des montants dévolus à ces investissements. Je le dis et le répète à nos Chefs de service le temps passe extrêmement vite. Lorsque nous mettons un montant au budget, nous devons non seulement avoir la possibilité de le réaliser, des procédures d'autorisation et autres, et également de les facturer et d'encaisser la facture. Le temps passe vite.

Si je me souviens bien, par rapport à ce budget 2016, nous avons des investissements de l'ordre d'un montant de 37 millions, que nous avons réduits à un montant proche de 20 millions. Effectivement, vous avez raison, c'est un peu plus, au niveau brut, de la moitié de ces investissements qui ont été réellement réalisés. Nous allons avoir une séance la semaine prochaine avec l'ensemble des Chefs de service, pour les rendre attentifs au fait que, douze mois passent vite et lorsque nous planifions, il faut être au plus proche de la réalité. Mais il y a des événements que nous ne maîtrisons pas, je prends l'exemple d'un des gros montants qui avait été planifié, en 2016, c'était l'investissement pour la déchetterie. Il avait été planifié des travaux pour la déchetterie en 2016-2017, ensuite est venu sur la table du Conseil Municipal, la question de savoir s'il y avait un intérêt de faire une déchetterie commune avec Collombey-Muraz, évidemment cela nécessite un petit groupe de travail, une réflexion, un mandat, une analyse des différentes parcelles disponibles, et c'est à la suite de cette réflexion, qui prend vite cinq à six mois, que nous avons décidé de préserver deux sites, entre Monthey et Collombey-Muraz, pour réaliser nos déchetteries respectives. En d'autres termes, nous sommes revenus sur notre première version, la réalisation de la déchetterie à l'emplacement actuel de notre déchetterie montheyenne. C'est un exemple qui vous démontre que c'est un report de quelques mois qui était justifié, nous ne pouvions pas passer à côté de cette réflexion et je crois qu'en l'occurrence, c'est une bonne chose que celle d'avoir interpellé ou d'avoir été interpellé par nos collègues de Collombey-Muraz. Cela ne veut pas dire que ce ne sera pas réalisé, car le Conseil Municipal a décidé d'attribuer un mandat au niveau du génie civil pour la réalisation de cette déchetterie, nous ne faisons que de reporter et nous espérons, que l'ensemble de l'investissement, qui avait été planifié pour 2016-2017, soit réalisé en 2017. Ce qui est très important, c'est d'analyser la planification financière des investissements, c'est-à-dire les crédits d'engagement que vous votez, ensuite la réalisation dépend de nombreux facteurs. Je le redis, car un montant important, c'est le projet H<sup>2</sup>O, c'est notamment la négociation avec les privés et les propriétaires fonciers pour pouvoir faire avancer le dossier. En résumé, nous comprenons tout à fait vos remarques, c'est pour nous



également un peu frustrant, nous essayerons de faire au mieux pour le budget 2018, mais vous devez comprendre, qu'il y a souvent ce décalage, entre budgets et comptes, dans le cadre des investissements. A juste titre puisque, la CoGest s'est penchée sur cette question. Vous avez parlé à plusieurs reprises du bus urbain. J'aimerais rappeler une chose : le bus urbain est un service public qui ne sera jamais autofinancé. Je crois qu'il faut être très clair, de la même manière que nous payons 500'000 ou 600'000 francs pour la patinoire, que nous payons 400'000 ou 500'000 francs pour la piscine, que nous payons pour le théâtre du Crochetan, que nous payons pour la Médiathèque, je le rappelle, c'est un service public qui ne sera jamais autofinancé ! Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas réfléchir aux tenants et aboutissants d'une telle infrastructure, d'un tel service public, et, c'est ce que fait en permanence l'exécutif, il y a déjà une évolution avec une deuxième ligne de bus, il y a une réflexion qui se fait en relation avec l'agglomération. Il y a une étude et un crédit qui ont été attribués à l'agglomération pour développer notamment, sur le coteau de Choëx, nos transports publics. Mais je crois, premièrement, que ce ne sera jamais autofinancé, deuxièmement, qu'il faut être patient et troisièmement, il faut comprendre qu'il y a peut-être des éléments qui nous échappent. Je donne toujours l'exemple d'une remarque que l'on nous fait souvent : que le bus urbain est souvent vide, pourquoi ne prendrait-on pas de petits bus ? La réponse est très claire : Ce sont nos prestataires, la poste et les TPC, qui l'ont confirmé, cela coûterait beaucoup plus cher. Pourquoi ? Parce que le matin le bus est plein, ce qui veut dire que nous devrions mettre à disposition deux petits bus, et que fait-on du deuxième bus dans la journée et que fait-on avec le chauffeur au niveau des coûts de fonctionnement ? Nous donnons un mandat au car postal et aux TPC, qui doivent faire au mieux et qui estiment qu'il est bien meilleur marché d'avoir un grand bus toute la journée, plutôt que d'avoir deux petits. Le Conseil Municipal essaye de toujours réduire les coûts pour garder un service de qualité. Deuxième chose, c'est un investissement qui doit se voir sur le long terme. Nous parlons beaucoup des problématiques de mobilité et de circulation à Monthey, c'est un problème que bon nombre de villes connaissent. Il faut intégrer nos communes voisines et c'est une problématique que nous devons résoudre à la fois par un aménagement urbain, et également par un service de transports publics. Cela va prendre du temps de faire changer les mentalités mais je pense que nous sommes dans le bon trend, à nous de nous poser des questions pour savoir si c'est la bonne formule et le bon parcours. Je crois que nous pouvons confirmer que nos services le font périodiquement.

Autre élément mis en évidence, la planification financière, c'est le RIE III bis, car je ne vois la grande différence que vont apporter nos chambres fédérales, par rapport, à ce qui a été refusé par la population, si ce n'est peut-être d'intégrer les communes. Je rappellerais que c'est une décision d'ordre fédéral, je veux bien que la CoGest soit impliquée, mais je ne suis pas sûr que moi, Président, je serai impliqué dans la réflexion, ce sera peut-être en tant que Président de la Fédération des communes valaisannes, ce sera surtout au niveau fédéral avec une Fédération des communes suisses qui vont s'impliquer. Je prends note que si une demande devrait être faite à toutes les Municipalités, et plus particulièrement à la Municipalité de Monthey, que la CoGest devrait être intégrée dans cette réflexion. En tous les cas, c'est à nous de planifier et de faire en sorte que nous puissions absorber cette modification législative. Je rappellerais que depuis l'an 2000, il y a eu plus d'une dizaine de modifications législatives décidées par notre Grand Conseil qui impliquent une réduction annuelle de 7 millions pour une commune comme Monthey, et nous sommes en train de nous adapter. Si la marge d'autofinancement augmente, c'est



justement pour préparer l'avenir, si nous sommes plus vigoureux au niveau des dépenses, de la non augmentation de notre personnel alors que les tous services sont censés augmenter en offres, et bien c'est tout simplement que nous avons cette rigueur. En d'autres termes, nous planifions, nous nous adaptions, la marge d'autofinancement est de l'ordre de 15 millions en 2016. Si nous n'avions pas fait les petites modifications d'ordre comptable qu'a rappelé la CoGest et bien, nous serions proches des 18 millions. Nous pouvons constater que nous avons une marge d'autofinancement qui s'améliore au vu de l'anticipation des modifications.

Que dire de plus, par rapport à la parcelle 739 ? Je crois que tout a été dit. J'aimerais juste dire une chose, avant de porter un quelconque jugement, il faut toujours se mettre à la place des personnes qui ont décidé. La problématique de la mort du centre-ville, la volonté en 2009 de dynamiser le centre-ville, la réflexion qu'a eue le Conseil Municipal en cette période en disant qu'il faut que l'on donne un coup de pouce. Ce fut un dossier qui a pris du temps, principalement d'ordre privé, qui a été élaboré avec une implication moindre de la commune. Le petit coup de pouce, vous l'avez tous compris, c'était de dire nous faisons un prêt sur la vente de la parcelle, on obtient une garantie avec un droit de gage. Maintenant, nous pouvons toujours refaire le passé en parlant des années 2009, 2010, 2011. Mais je pense que nous devons nous tourner vers le futur. Une chose est sûre et je crois que le rapport était très clair, et je remercie à la fois M. Gay-Des-Combes de son implication, mais surtout notre autorité de surveillance, Fidag, qui a fait un résumé extrêmement objectif et clair, que j'ai essayé de préciser la dernière fois, mais je n'imagine pas de manière aussi claire que l'a fait Fidag dans son rapport. En d'autres termes, ce montant est dû à la commune et garanti, mais nous n'avons pas de délai, c'est ce que j'ai toujours dit, et c'est ce qui a été accepté par l'ensemble du Conseil Municipal à l'unanimité, et qui avait été présenté et également accepté par le Conseil Général. Je crois que c'est important de le rappeler avant de porter un quelconque jugement sur notre passé. Concernant le surplus, le Conseil Municipal n'a pas l'intention d'aller ouvrir des enquêtes ou quoi que ce soit. Je l'ai déjà dit la dernière fois, toute procédure peut être ouverte par tout citoyen s'il y a un intérêt. Pour nous les choses sont très claires et nous ne refaisons pas le passé. Voilà Mme la Présidente, je crois que j'ai fait le tour et je reste à disposition s'il y a d'autres questions dans l'analyse détaillée de nos comptes 2016.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. le Président. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Non. Des abstentions ? Non.

### **L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.**

L'entrée en matière ayant été acceptée, nous passons maintenant à l'étude des comptes.

Nous allons étudier successivement le message du Conseil Municipal, le rapport de gestion, le rapport de la fiduciaire, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, les amortissements, le bilan, les inventaires et les commentaires. A chaque fois, le Conseil Général pourra faire des remarques et poser



des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse bien suivre le débat, je vous demanderai de citer systématiquement la page et le chiffre. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil Général peut intervenir une seconde fois, la Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant. Enfin, nous aurons deux votes, je demanderai en premier, si vous adoptez les comptes 2016 tels que présentés et ensuite, et si vous approuvez les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.

Mmes et MM. les Conseillers Généraux, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne la procédure de délibération et de vote ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion de détail. Nous prenons le

Message du Conseil Municipal au Conseil Général

Page 6 à 12.

Pas de question.

Rapport de Gestion

Page 13 à 38. Oui M. Borgeaud.

**Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)**

Mme la Présidente, MM. les Conseillers Municipaux, Mmes, MM. chers et chères Collègues,

Nous nous étonnons du langage pseudo-sociologique et des liens de cause à effet présentés dans le rapport de sécurité, en p.24 du fascicule des comptes. Une telle analyse n'a pas sa place dans un rapport de gestion. Tirer des conclusions hasardeuses sans sources ni études réelles s'apparente à une stigmatisation de certaines classes de la population ou structures familiales jugées différentes. Ainsi apparaissent dans le rapport des, je cite, « légions de familles monoparentales », une « augmentation des licenciements » et du « taux de chômage » : avons-nous des chiffres concrets et montheysans appuyant ces déclarations ou sommes-nous face à une rhétorique de la peur sans fondement ? Qu'entendons-nous par des, je cite, « pétages de plomb » ? Sommes-nous en si mauvais termes avec le canton de Vaud et la France au point que leur voisinage jette un voile d'ombre sur le, je cite encore, « bon-vivre » montheysan ? Nous ignorions d'ailleurs que le service de la sécurité de Monthey étudiait le niveau de bonheur communal brut. Ne vous méprenez pas : nous savons bien que des liens existent entre la précarité et d'éventuels comportements nuisibles à la civilité et à la sécurité. Cependant, ces derniers n'ont pas leur place dans un rapport de gestion censé présenter les activités du service et non pas aligner des lieux communs qui n'ont rien de scientifique. En témoigne le rapport de la sécurité civile en page suivante, sobre et factuel. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Borgeaud. Je passe la parole à la Municipalité. M. Contat.



**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Certains termes sont certainement des termes familiers, et pas forcément adéquats, nous essayerons de faire les choses de manière différente, si la rhétorique n'est pas la bonne. Je n'ai pas pu vérifier chaque phrase et chaque lettre. Alors, on tient compte de votre remarque.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Contat. Est-ce qu'il y a une autre prise de parole dans la salle ? Non. Nous passons au

Rapport de la fiduciaire  
Page 39 à 40.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Oui M. Carron.

**Intervention de M. Blaise Carron (ADG)**

Mme la Présidente, MM. les Conseillers Municipaux, chers Collègues

Ma question porte sur le point 8.5 « Santé et Sécurité au travail » p.26.

Il est écrit « les conclusions du rapport comportent plus de 70 points qui nécessitent des adaptations. Un concept de mise en œuvre MSST avec l'appui d'un consultant sera effectué en 2017 ». Le nombre de points nous paraît élevé, pourrait-on savoir si la commune rencontre des problèmes particuliers et avoir connaissance de certains points qui se trouvent dans ce rapport ? Par ailleurs, la commission Sécurité ainsi que celle des Affaires sociales, 3ème Age & Santé pourraient-elles disposer de ce rapport ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Carron. M. Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Nous avons une séance de commission demain soir, je ne sais pas si je vais avoir le temps d'obtenir les rapports, mais nous allons faire ce qu'il faut pour avoir les réponses, et vous avez certainement des représentants dans cette commission. Nous allons faire le nécessaire pour que vous ayez les réponses rapidement.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Contat. D'autres prises de paroles pour le rapport de gestion. Si ce n'est pas le cas nous poursuivons avec

Les résultats  
Page 42 à 51.



Les comptes de fonctionnement

0 Administration Générale	p. 53	à	57.
1 Sécurité publique	p. 58	à	63.
2 Enseignement et Formation	p. 64	à	69.
3 Culture, Loisirs et Culte	p. 70	à	79.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Oui M. Sneiders.

**Intervention de M. Baptiste Sneiders (ADG)**

Mme la Présidente, MM. les Conseillers Municipaux, chers Collègues. Ma question porte sur le point 309.315.05, p.74 et également sur le compte no 309.506.00 p.126. Les deux portent sur la vaisselle consignée et recyclable. Il était prévu respectivement un budget de 7'000 et 35'000 francs pour l'achat de verres et vaisselle recyclables en réponse au postulat de M. Fabrice Caillet-Bois, intitulé "Instauration d'un système de vaisselle consignée ou recyclée". Or, seulement 667.20 francs des 7'000 francs budgétisés ont été dépensés, et 0 sur les 35'000 francs budgétisés, qui par ailleurs disparaissent du budget 2017. Alors que des villes comme Aigle, par exemple, ont déjà mis en place un système de vaisselle recyclable, qu'en est-il de la nôtre ? Qu'est-ce qui explique ce peu d'investissement ? Qu'est-ce que le Conseil Municipal a décidé ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Sneiders. Je passe la parole à la Municipalité, Monsieur Cristina.

**Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère, Culture, Tourisme & Jumelage**

Concernant la vaisselle recyclée, je crois que c'est une chose qui est en cours de réalisation, je n'ai pas le détail des choses. Nous sommes en train d'étudier le règlement qui va aller avec cette utilisation. Le Pont Rouge est aussi concerné par ce système de vaisselle recyclée. Monthey Tourisme est concerné, et c'est une chose qui devrait entrer en vigueur dans le courant de l'année, voire en début de la prochaine année 2018.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Cristina. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole concernant Culture, Loisirs et Culte ? Si ce n'est pas le cas nous poursuivons avec la

4 Santé	p. 80	à	81.
5 Prévoyance sociale	p. 82	à	91.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Oui M. Luisier.

**Intervention de M. Dominique Luisier (ADG)**

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chers Collègues,  
Ma question porte sur la p.84 compte 570.301.05 Personnel sans formation Cat. 1. Le montant de 2'317'011.80 francs inscrit à ce compte nous a surpris, il figure dans les rubriques concernant le personnel de soins, les personnes qui y sont rattachées doivent donc faire partie du personnel soignant. Si on prend le montant des salaires de ce personnel, sans formation, il représente pratiquement les 2/5 de l'ensemble des coûts salariaux du personnel soignant. Nous pouvons donc en déduire que derrière cette écriture, il doit y avoir les salaires d'un nombre conséquent d'employés. Si nous sommes plutôt satisfaits que la possibilité d'avoir une activité professionnelle soit offerte à des personnes sans formation ou tout au moins sans formation, dans le domaine des soins, nous nous questionnons quant à leur proportion dans l'ensemble de ce service. Les questions que nous nous posons et pour lesquelles nous vous demandons des précisions, sont : quelle proportion, le personnel sans formation, représente-t-il sur l'ensemble du personnel soignant ? Quelles sont les politiques d'engagement et de formation du personnel ? Dans le cas où les réponses à ces questions ne peuvent nous être données ce soir, elles seront déposées comme questions écrites.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Luisier. Je passe la parole à la Municipalité, M. le Municipal Thétaz.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Municipal en charge du dicastère, Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age & Santé**

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers Généraux, merci pour votre question, vous entrez dans des termes un peu techniques, et je n'ai pas tous les détails ce soir. Comme vous proposez, cette question est écrite et je me ferai un plaisir de vous apporter une réponse lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Thétaz. Y a-t-il d'autres demandes pour la prévention sociale ? Ce n'est pas le cas. Nous poursuivons avec

6 Trafic	p. 92	à 96.
7 Environnement	p. 97	à 106.
8 Economie publique	p. 107	à 113.
9 Finances et Impôts	p. 114	à 119.



### **Intervention de Mme Michela Orlando (PLR)**

M. le Président, chers Collègues,

Mon intervention concerne le compte no 944.380.00 à la p.117. Je vois qu'il y a la création d'un fonds de 2 millions de francs qui est prévu pour la promotion économique (provisions). A l'occasion de la création de ce fonds, aurait-il été opportun de réunir la Commission Promotion Economique, dans l'idée d'une réflexion, aboutissant sur un rapport à destination du Conseil Général ? Ceci aurait permis d'avoir plus de précisions au sujet de ce fonds. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci Mme Orlando. M. le Président.

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente. Mme Orlando, votre proposition est une très bonne suggestion. Il faut savoir que ce service purement « Promotion Economique » est en pleine réorganisation. Nous avons été sollicités par nos collègues de Collombey-Muraz, et nous avons voulu voir si nous pouvions travailler pour avoir une structure commune. A ce jour, la commission n'a pas encore été réunie. Il faut savoir que la décision a été prise assez rapidement dans le cadre de l'analyse de ces comptes 2016, de prévoir ce fonds de emploi, pour l'achat de nouveaux terrains pour l'artisanat et l'industrie. Pourquoi ? Je reviens à mon préambule : les comptes sont excellents et évidemment que la vente de cette parcelle, et je ne veux pas vous refaire l'historique, la CoGest l'a bien expliqué, était une excellente opportunité pour créer un tel fonds qui existe dans d'autres communes valaisannes, ou en tout cas de Suisse romande. Votre remarque est judicieuse, et la prochaine fois, nous serons plus sensibles pour réunir les commissions qui doivent travailler, ou du moins participer, et qui sont toujours de bons conseils dans les situations, où parfois nous sommes bloqués sur nos idées. Mea culpa, je prends note et la prochaine fois, ce genre de dossier important sera soumis à la commission.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point. Ce n'est pas le cas. Nous poursuivons avec

#### Le compte des investissements

0 Administration Générale	p. 120, 121.
1 Sécurité publique	p. 122.
2 Enseignement et formation	p. 123, 124.
3 Culture, loisirs et cultes	p. 125, 126, 127, 128.
4 Santé	p. 129.
5 Prévoyance sociale	p. 130, 131.
6 Trafic	p. 132, 133, 134.
7 Environnement	p. 135, 136, 137, 138.
8 Economie publique	p. 139.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Oui Mme Launaz Perrin.

**Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)**

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Conseillers Municipaux, chers Collègues,  
Ma question porte sur les « Fonds revitalisation centre-ville », compte no. 840.566.00 p.193 des commentaires. Au budget 2016, il avait été mentionné qu'un projet d'importance pourrait être réalisé afin d'apporter un plus au centre-ville, et ce dans la continuité des aménagements routiers et urbains, qui ont été entrepris dans le but d'inciter le citoyen à se déplacer à pied au centre-ville, soit la mise en place d'une signalétique piétonne. Sur la base de l'étude effectuée, un concept est prêt à être mis en place. Le coût total de la réalisation, génie civil compris, se monte à 136'000 francs. Ce projet de signalétique piétonne n'est pas mentionné dans les commentaires p.193. Le « Fonds revitalisation centre-ville » présente un solde de 164'269 francs et 15 centimes au 31 décembre 2016. Ce projet a été présenté comme important : où en est-il ? sera-t-il présenté au Conseil Général ou à la commission concernée ? Ce projet très intéressant serait bénéfique pour le centre-ville et, outre le fait d'inciter les citoyens à se déplacer à pied au centre-ville, il pourrait contribuer à visibiliser les endroits stratégiques de la ville (place centrale, gares, hôtel-de-ville, théâtre, commerces, etc.) et à améliorer l'accueil touristique par une signalétique spécifique avec des parcours de visite culturelle et historique de la ville (Vieux-Pont, chemin de la Vièze, Crochetan, etc.) je mettrai le lien pour le P.V. Enjoy Vevey qui propose cette signalétique.

[http://www.vevey.ch/data/dataimages/Upload/061016\\_Regional\\_EnjoyVevey.pdf](http://www.vevey.ch/data/dataimages/Upload/061016_Regional_EnjoyVevey.pdf)

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci Mme Launaz Perrin. M. Carron.

**Intervention de M. Blaise Carron (ADG)**

C'est sur le même compte, c'est par rapport à deux dépenses. Cela concerne l'aide à la réflexion de l'éclairage de 2'000 francs et c'est également une aide de 2'000 francs pour un deuxième commerce.

Par rapport à ces deux montants, pourrait-on savoir quels sont les commerces qui ont bénéficiés de ces dépenses, et savoir sur quels critères, ces commerces ont-ils été sélectionnés ? Par ailleurs, il s'agirait pour le futur d'intégrer la commission "vie économique" qui, je crois, n'a pas encore fonctionné cette année. Les membres de l'ADG de cette commission se réjouissent d'être intégrés aux réflexions pour définir les critères, qui sont définis pour octroyer des aides.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Carron. Je passe la parole à la Municipalité, M. le Président.



### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente. Mme Launaz Perrin, c'est un dossier qui tient à cœur, notamment à M. Patrice Coppex, qui a pris d'autres fonctions, mais qui est toujours en charge de la Promotion économique au sens large du terme, et également de la revitalisation du centre-ville. C'est un dossier qui a fait l'objet d'un mandat, dont le rapport a été remis à la Municipalité, et nous devons l'analyser. Vous savez qu'il y a une délégation communale de la Promotion économique, nous n'hésiterons pas à passer par la commission pour vous présenter le dossier et entendre vos suggestions.

Il en va de même M. Carron par rapport à ces aides. Il est important que le Conseil Municipal travaille un tout petit peu. Il est vrai que c'est normalement dans les prérogatives du Conseil Municipal, mais nous pouvons vous soumettre les conditions d'obtention. Nous avons un règlement qui prévoit les conditions d'obtention de ces montants. Je ne vais pas vous donner le nom de ces deux entités, non pas, parce que je veux pas vous le dire, mais parce que j'ai peur de commettre un impair. Ce sont deux entités, qui se sont déplacées dans de nouveaux locaux et afin de leur donner un petit coup de pouce de départ, nous leur avons versé un montant symbolique par rapport à l'installation d'un nouveau commerce au centre-ville. Effectivement, il y a un règlement d'utilisation du fonds, que nous pourrions vous soumettre lors d'une prochaine séance de commission.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. le Président. Est ce qu'il y a une autre prise de parole ? Nous poursuivons avec

9 Finances et impôts	p. 142.
Investissements et amortissements	p.143 à 149.
Bilan et inventaire	p.150 à 160.

### **Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Merci Mme la Présidente, M. le Président,  
P.150, poste 000.123. M. le Président, ce que vous avez dit tout à l'heure me turlupine. Vous parlez du passé, alors que nous voyons en p.150, poste no 000.123 que ces chiffres apparaissent bien au bilan 2016 de la commune. Les élus de l'époque, je pense, n'ont pas voulu signer de chèque en blanc, ni un prêt indéfini pour ne pas dire infini. La création de la propriété par étage était sans doute implicite pour les décideurs de l'époque, et je suis sûr que je ne suis pas le seul à penser ça dans cette assemblée. D'ailleurs j'étais très content tout à l'heure que la Gauche nous rejoigne sur cette question. Il faudrait quand même qu'un jour cette copropriété se fasse et que le citoyen puisse récupérer ses billes. Voilà, je pense ne pas être le seul à penser comme ça, je l'espère en tout cas.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Raboud. M. le Président.



**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente. M. Raboud, je vous propose que ce soit la dernière fois que je m'exprime sur ce dossier. J'ai l'impression d'être un enregistreur qui ne fait que répéter toujours la même chose. Que voulez-vous que je vous dise de plus ? Il n'y a pas de moyens légaux pour imposer à des copropriétaires d'un bâtiment, dont nous avons uniquement une servitude de parking, de créer une PPE. S'ils veulent faire une PPE, ils feront une PPE, et s'ils ne veulent pas faire de PPE ils ne feront pas de PPE ! Je n'ai pas plus à dire. Que voulez-vous que je vous dise de plus ? Ce sont des discussions que j'appelle, des discussions de bistrots, et je pense qu'elles n'ont plus de place dans un tel hémicycle !

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. le Président. La parole est toujours au Conseil Général concernant les pages 150 à 160.

**Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Municipaux,  
Ma question porte sur la p.151, concernant « Financements spéciaux », j'ai eu en partie la réponse de M. Coppey, tout à l'heure, qui s'exprimait lorsque nous l'avons mis en garde pour les investissements concernant ces montants qui restent au bilan. Vous nous avez donné des exemples avec des investissements où il y a des recours. Si nous prenons la p.143, « Achats locaux d'archives du Crochetan », il y a un montant de 1'300'000 francs qui est là depuis 2011 et rien ne se fait. Pratique-t-on une limite dans le temps, pour les anciens investissements toujours pas effectués, si par exemple ce montant n'est pas utilisé dans les trois ans ? En effet, ce montant n'est certainement plus actuel. Merci de nous renseigner.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui Mme Multone, effectivement c'est un très bon exemple. Justement, nous prenons des décisions, comme vous pouvez le lire dans le budget 2017, il n'apparaît plus. Donc, oui, nous avons enlevé ce montant. Grave erreur de notre part, car le dossier s'est enfin décanté, et nous serons obligés de venir devant vous lors du Conseil Général du mois de septembre, avec une séance qui comportera beaucoup de points qui va durer des heures pour vous demander de réintégrer ce montant, ce sera un montant même inférieur, nous serons en dessous du million pour le réaménagement d'archives qui permettra à la commune de Monthey, d'avoir une structure adaptée à notre ville. Vous avez raison, c'est quelque chose que nous faisons périodiquement, puisque dans le budget 2017, il n'y a pas cette rubrique, que nous avons supprimée. Cela ne se justifiait plus après un laps de temps aussi long.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. le Président.



**Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Merci pour votre réponse, mais ma question est de savoir pour d'autres cas semblables, si on se donne une limite ou pas ? En fait, cela fausse un peu le bilan.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

C'est juste, mais je ne pense pas que nous devons nous donner des limites. On sait très bien que les procédures peuvent durer 6, 8, ou 10 ans. Nous avons le cas avec le terminal qui est toujours d'actualité et qui prend passablement de temps, comme d'autres investissements importants. Je crois que ce qui est très important dans le cadre d'un budget, c'est de faire systématiquement un listing de tout ce qui a été prévu durant les dernières années et de voir s'il y a une raison de maintenir et, si c'est toujours un investissement qui est nécessaire, voulu, et d'actualité. Si c'est le cas, comment mettre une durée ? Trois ans peuvent paraître longs, mais en même temps pour une procédure, cela peut être extrêmement court. En d'autres termes, c'est d'analyser point par point, et de faire le travail à chaque budget pour savoir, si nous pouvons retirer des montants qui ne paraissent plus d'actualité.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. le Président. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Non. Nous passons aux

Commentaires

p. 162 à 199.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Nous en avons terminé avec l'étude des comptes 2016. La parole est toujours au Conseil Général ? Non. Je passe une dernière fois la parole au Conseil Municipal. Non. Je déclare le débat clos et nous passons au vote.

Mmes et MM. Les Conseillères et Conseillers Généraux, si vous refusez les comptes 2016, tels que présentés, je vous demande de vous lever. Si vous vous abstenez je vous prie de vous lever.

**Les comptes 2016 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.**

Nous passons maintenant au vote sur les crédits supplémentaires. Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Généraux, si vous refusez les crédits supplémentaires que les comptes 2016 impliquent, je vous demande de vous lever. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**Les crédits supplémentaires sont acceptés à l'unanimité des membres présents.**

Nous pouvons passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour, à savoir



### **3. Demande de crédit complémentaire pour le réaménagement du rez du bâtiment administratif**

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil Municipal daté du 12 mai, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La Commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers Généraux et nous la remercions encore une fois pour son travail. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail, puis au vote. Mme et MM. les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

#### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Municipaux, chers Collèges,  
Le groupe PLR ne peut qu'encourager et accepter la demande de crédit complémentaire. Les raisons exposées, confirmées par la COGEST, nous conforte dans notre position. D'une part, l'amélioration de la qualité de l'accueil est primordiale tout comme l'assurance de conditions de travail optimales. Et finalement, l'optimisation des travaux et par la même de l'utilisation de l'argent du contribuable est louable, souhaitée et encouragée. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Bellwald. M. Woeffray.

#### **Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Le groupe DC a pris connaissance de cette demande de crédit complémentaire. Le bâtiment administratif, vieux de 25 ans, entame sa mue et les aménagements qui ont répondu aux attentes jusqu'à aujourd'hui méritent une mise à jour. Le mode opératoire choisi par le Conseil Municipal, à savoir une demande de crédit complémentaire en cours d'exercice, est empreint de transparence et nous le remercions. A l'instar de la CoGest, le groupe PDC accepte tant l'entrée en matière que la demande de crédit complémentaire. Merci de votre attention.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Woeffray. M. Borgeaud.



**Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)**

Mme la Présidente, MM. les Conseillers Municipaux, Mmes et MM. chers et chères Collègues,

Le Groupe ADG a étudié attentivement le message du Conseil Municipal portant sur la demande de crédit complémentaire dans l'investissement « Bâtiment administratif et le réaménagement du rez ». Il a également pris connaissance du rapport de la Commission de Gestion à ce sujet, que nous remercions pour son travail. Nous nous réjouissons évidemment d'un réaménagement du bâtiment administratif. Les horaires de l'office de la population pourront enfin être changés, ainsi que notre groupe l'a toujours demandé. Si la mise en commun de deux projets est une opportunité constructive, nous déplorons cependant que cette décision n'ait pas été envisagée dès le départ. Il semble que ces demandes de crédits complémentaires se multiplient, ce qui place souvent le Conseil Général devant le fait accompli. Quelle serait la solution afin que de telles demandes soient moins fréquentes, autrement dit que les projets soient plus réfléchis en amont ? A l'avenir, ne serait-il pas plus efficace de demander une étude une fois le projet réfléchi ? Nous remercions cependant le Conseil Municipal de passer par le Conseil Général et non pas par leur enveloppe, signe d'une volonté de transparence que nous saluons. Ainsi, si nous comprenons ce soir la nécessité d'un tel crédit complémentaire, nous apprécierions à l'avenir une vision plus globale dans les projets communaux, afin que les budgets soient respectés et que les crédits complémentaires restent des exceptions. Le Groupe ADG accepte l'entrée en matière et acceptera la demande de crédit complémentaire. Je vous remercie pour votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Borgeaud. M. Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Mme la Présidente, par rapport à tout ce qui a été dit par mes préopinants, nous acceptons l'entrée en matière. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Raboud. La parole est à la Municipalité.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente. Mmes et MM.,

Je transmettrai le micro à mon collègue Yannick Délitroz, responsable de l'urbanisme pour répondre rapidement, car je crois que le dossier a bien été compris par vous toutes et vous tous à cette demande de crédit.

Concernant votre remarque M. Borgeaud, je prends note. L'idéal est de toujours avoir la vision globale. La question est toujours de savoir quel est le coût d'une étude ? Quelles sont les modalités ? Je crois que nous ne venons pas aussi souvent avec des crédits en cours d'exercices. J'ai cru comprendre que c'est un élément qui devrait être apprécié de votre part. Nous allons essayer effectivement de faire l'effort. Le but, c'est d'avoir un dossier le plus complet possible dès le départ, cela évite les conséquences qui s'ensuivent. Le but, est justement de ne pas être devant



le fait accompli, il n'y a rien de plus désagréable pour n'importe quel politicien, mais encore plus pour un législatif, de devoir voter sur quelque chose qui est déjà ficelé. Nous prenons note de votre remarque et dans l'état actuel il nous paraissait logique de venir devant vous.

**Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère, Aménagements, Urbanisme & Bâtiments**

Merci M. le Président. Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers Généraux, Je n'ai pas grand-chose à dire de plus, l'entrée en matière est apparemment acceptée par les groupes. Je vous remercie, j'attends le vote, et je répondrai aux questions, si question il y a.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. le Municipal. Nous allons à présent passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions sur l'entrée en matière ? Des abstentions ?

**L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Nous passons maintenant à la discussion de détail, puis au vote. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole dans la salle ? M. Alonso.

**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Merci Mme la Présidente. Mmes et MM. les Conseillers, bonsoir.

M. Délitroz vous êtes le nouveau Municipal en charge des bâtiments et de l'urbanisme, je vous félicite, avec du retard certes, mais avec sincérité. Je suis content de voir que le plénum a accepté, ce soir, ce crédit supplémentaire et j'aimerais vous demander une petite faveur non pas en mon nom, mais au nom des citoyens et plus particulièrement au nom des Conseillers Généraux qui m'ont précédé dans cette salle et qui ont pris le micro pour la même chose. Vous allez diligenter des travaux pour le rez de chaussée du bâtiment administratif. Je vous demanderai de jeter un œil, sur la possibilité d'y inclure une boîte aux lettres pour les prochaines élections et votations. Merci beaucoup pour l'attention que vous porterez à cette requête.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Comme j'ai le micro en main, je réponds directement « cela a été fait ! »

**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Je vous remercie très sincèrement l'un et l'autre. Merci !

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Est-ce qu'il y a une autre demande de prise de parole dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose de passer au vote.



Mmes et MM. les Conseillers Généraux, si vous refusez la demande de crédit complémentaire de 90'000 francs pour le réaménagement du rez du bâtiment administratif, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**La demande de crédit complémentaire est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Pause de 15 minutes

Mmes et MM. les Conseillers Généraux, je vous propose de reprendre place et nous passons au point

#### **4. Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets**

##### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil Municipal daté du 12 mai 2017, en même temps que la convocation de ce soir. Il était accompagné du Règlement communal sur la gestion des déchets. Comme annoncé dans les communications du Bureau ce soir, une Commission ad hoc a été créée par le Bureau du Conseil Général pour rapporter sur ce point. Elle a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers Généraux comprenant les propositions du Conseil Municipal et celle de la Commission ad hoc. Un rapport de minorité a également été rédigé par le groupe APM. Ce seront nos documents de référence. Nous remercions tous les membres de cette commission pour leur travail.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail avec possibilité de proposer des amendements et enfin au vote final sur l'ensemble du règlement.

Mme et MM. les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. M. Raboud.

##### **Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chers Collègues,  
Tout d'abord, nous remercions la Commission ad hoc pour son bon travail à la vue des circonstances. Malheureusement, sur ce coup, la Municipalité semble avoir confondu vitesse et précipitation ! Le manque de temps pour se pencher sur cette problématique ô combien importante pour notre commune, la non-tenu des délais de la part de la Municipalité, l'absence d'une comptabilité analytique sérieuse (avec une simulation des chiffres de 2016 par exemple), les nombreuses coquilles dans le texte initial qui font penser que le travail a été réalisé « à la va - vite », la non réalisation des infrastructures devant être mises en place avant l'instauration du nouveau règlement, bref, vous l'aurez compris, toutes ces incertitudes et ces imprécisions n'ont pas aidé à la mise en place d'un règlement à la hauteur de ce que la population montheysanne serait en droit d'attendre ! Pour ce qui est du contenu, bien que dans le fond nous estimons que la taxe poubelle n'aurait pas lieu d'être à Monthey en raison de la revalorisation totale de nos déchets et du fait du chauffage à distance notamment, nous ne voulons pas donner dans l'irréductible village gaulois et avons décidé, cela dans un esprit consensuel et constructif, de rejoindre le souhait de la Municipalité et de mettre en place cette taxe poubelle, en prenant en compte



ses craintes de voir le « tourisme des déchets » se développer sur notre commune. Nous abondons donc dans le sens de la Municipalité mais, avec en tête, l'intérêt du contribuable montheysan. C'est dans cet esprit que nous avons rédigé notre rapport de minorité et nous espérons vivement qu'il soit pris en compte par ce plénum. Nous ne pouvons allégrement pas demander aux Montheysannes et Montheysans de déboursier CHF 1,90 le sac, comme l'ensemble de la population valaisanne, ainsi qu'une taxe forfaitaire surévaluée, sans prendre en compte la situation globale de notre gestion des déchets. De ce fait, je vous rappelle le contenu de notre rapport de minorité ainsi que nos motivations, qui nous l'espérons, deviendront les vôtres ce soir! Ce que nous demandons, rien de plus rien de moins, c'est l'application de la directive fédérale du financement de l'élimination des déchets urbains selon le principe de causalité, publié par l'Office Fédéral de l'Environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) de 2001. Je vous lis ce que nous retrouvons en p.9 de ce rapport. : que faut-il faire en plus de prélever les taxes sur les déchets ? Tenir une comptabilité séparée. Améliorer l'élimination des déchets urbains aux plans écologique et économique. Il est indispensable de tenir une comptabilité séparée pour que le calcul des taxes relatives à l'élimination des déchets urbains soit transparent. Si elle fait défaut, elle doit être introduite en même temps que le mode de financement selon le principe de causalité. Celui qui produit des déchets doit pouvoir comprendre comment les taxes sont calculées. Lors de l'introduction du financement selon le principe de causalité, il convient également de considérer d'un œil critique la manière d'éliminer les déchets urbains. Est-elle aussi respectueuse de l'environnement et aussi bon marché que possible ? Peut-elle être mieux organisée ? Une collaboration avec d'autres communes ou avec d'autres groupements intercommunaux est-elle envisageable ?

Pourquoi le droit l'environnement ne prescrit-il pas de mode de taxation ? Il doit être possible d'adapter les modes de taxation aux particularités locales. Sachant qu'il est nécessaire d'adapter les règlements de taxation aux situations locales et que les taxes sont fixées au terme de processus de décisions démocratiques, le Conseil fédéral et le Parlement ont délibérément renoncé à prescrire dans une ordonnance, de manière détaillée et contraignante, les exigences relatives aux règlements de taxation. Nos deux amendements refusés à peu de chose, qui l'un, le 30, demande d'ancrer le principe de causalité, le principe du pollueur/payeur si vous préférez dans notre règlement, je le cite : « celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite par le présent règlement en supporte les coûts, de manière proportionnelle, vérifiable au travers de la comptabilité analytique du service. La comptabilité doit être révisée par un organe indépendant et compétent (réviseur agréé). »

Et le deuxième, le 31, qui dit : lorsqu'il ressort de la comptabilité analytique un excédent de financement, celui-ci doit être restitué aux citoyens par un rabais sur la taxe de base l'année suivante. Voilà ce que nous demandons à cette assemblée, un principe ancré dans un règlement, une comptabilité analytique révisée par un organe compétent et une redistribution de l'argent excédentaire d'un compte qui doit être, nous vous le rappelons, autofinancé et qui ne doit pas se transformer en une nouvelle source de profits servant à thésauriser. Les citoyens, et donc nous-mêmes, se verront gagnants sur toute la ligne : charge supportable et mise à profit de « l'exception montheysanne » liée au chauffage à distance notamment et à la SATOM sur le territoire communal, assurance de payer le juste prix chaque année en fonction des résultats du service, contrôle de la bonne gestion du service et transparence, sensibilisation au tri et à la problématique des déchets et de leur



traitement. En espérant que vous nous suivrez dans nos amendements, nous vous remercions.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Raboud. M. Bellwald.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Municipaux, chers Collègues,  
Le groupe PLR est conscient de la nécessité de mettre en place un règlement pour la gestion des déchets et a travaillé dans ce sens. Nous déplorons l'urgence dans laquelle cela doit être fait (groupe de travail établi en décembre 2013 ; rapport rendu en mai 2015 pour arriver en mai 2017 à la Commission ad hoc...). Certainement que d'autres acteurs et événements peuvent expliquer ces retards. De plus, les risques exposés par la Municipalité dans son message sont bien réels mais ne doivent en aucun cas nous contraindre et nous faire prendre des décisions à la hâte. Heureusement, nous avons pu compter sur une Commission ad hoc qui n'a pas rechigné devant la tâche, devant un service communal à l'écoute et nous démontrant sa compétence dans la question. Nous remercions le travail de la commission, tout comme son analyse globale de la gestion des déchets. Nous nous accordons sur l'importance de la communication à la population, cet accompagnement est primordial. Finalement, le règlement qui nous est proposé ne fait débat que sur quelques points : le contrôle du service qui se veut être autofinancé et donc suivre les dispositions prévues par la loi sur les communes et ses finances, et sur les mesures sociales. Le groupe PLR est certain que nous trouverons, en bonne intelligence, un accord autour de ces questions et de ce fait nous acceptons l'entrée en matière.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Bellwald. M. Woeffray.

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Enfin nous y voilà, initialement prévue au premier janvier 2017, l'adaptation du règlement sur la gestion des déchets aura obtenu un sursis d'une année. Et, sans aller aussi loin que la Commission ad hoc, le groupe PDC constate que le calendrier est pour le moins serré. Conscients que la démarche découle d'un arrêté du Tribunal fédéral, qu'une uniformisation entre les communes concernées est souhaitable afin d'éviter un afflux de déchets, que les éventuelles modifications apportées à ce présent règlement devront obtenir l'aval du Conseil d'Etat et, pour finir, que le service se doit d'être autofinancé, notre marge de manœuvre se limite à la portion congrue. Le travail de la Commission, que nous remercions au passage, n'a rien eu d'un long fleuve tranquille et l'existence d'un rapport de minorité en atteste. Signe que si notre impact sur ce texte est limité, la question divise sinon déchire. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière et réserve ses positions pour la lecture de détail. Merci de votre attention.



### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Woeffray. Mme Franz.

### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Mme la Présidente, MM les Conseillers Municipaux, Mmes, MM, chers Collègues,  
Taxe au sac ou taxe au poids, elle devait arriver et nous le savions ! Le Nouvelliste nous l'a annoncé en mai 2016 : taxe au sac à 1.90 pour 2018 ! Et, de plus, au Conseil Général de juin 2016, 2 groupes, PLR et GP, sont intervenus dans le cadre des comptes 2016, afin de connaître la politique déchets envisagée par la Commune et, en ce qui concerne l'ADG, de savoir si le Conseil Municipal travaillait sur des mesures compensatoires ou d'allègement en parallèle à l'introduction de cette taxe. Alors, à la lecture du rapport de la Commission ad hoc, que nous remercions au passage pour son travail, nous sommes tout de même étonnés et fâchés d'apprendre qu'elle a reçu le nouveau règlement sur la gestion des déchets en retard selon le règlement du Conseil Général. Tout comme la Commission, nous relevons ce manque d'anticipation de la Commune. Nous sommes d'autant plus mécontents puisque ce nouveau règlement est quasiment identique au règlement type du Canton et n'a donc demandé que peu d'efforts rédactionnels. Cette anticipation nous paraît d'autant plus essentielle puisqu'avec l'introduction de cette taxe au sac basée sur le principe de la causalité, l'objectif principal est bien d'amener les habitants, les commerçants, les entreprises, de Monthey à réduire leur volume de déchets incinérables ! Il ne s'agit pas uniquement de modifier le mode de perception ! Le Service de l'environnement cantonal, sur la page d'accueil de son site, écrit : « les objectifs sont : éviter, valoriser et éliminer conformément à la protection de l'environnement » ! Tout comme la Commission ad hoc, notre groupe regrette également ce manque d'anticipation au niveau des infrastructures et du terrain. L'introduction de cette taxe génère des changements et nous l'observons dans les autres cantons puisque nous sommes dans les derniers à l'introduire. 30 à 40% des ordures ménagères sont transférées vers le recyclable dit l'article du Nouvelliste traitant de la solution plus verte de Collombey-Muraz ! Que fait Monthey ? Nous aimerions bien savoir comment le Conseil Municipal entend préparer le terrain d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ? S'il y a la question des biodéchets qui, suite à l'introduction de la nouvelle ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, dite OLED, fait l'objet d'attentions plus particulières, nous connaissons aussi les difficultés pour les personnes âgées ou à mobilité réduite de se rendre à la déchetterie. Ne serait-il pas intéressant de s'inspirer des bonnes pratiques de certaines communes ? (Déchetterie mobile). Sur le plan légal, notre groupe, à la lecture du message du Conseil Municipal, a bien compris la nécessité d'abroger son règlement communal actuel sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets et de revoir aussi le mode de taxation. Par contre, malgré le message et le rapport de la Commission ad hoc, il n'a pas pu se déterminer sur les fourchettes de taxation données à l'annexe 3. En effet, ces deux documents ne donnent que très peu de paramètres financiers et surtout ne les expliquent pratiquement pas. S'il est vrai que le fait de ne pas connaître le prix exact du sac et de ne pouvoir qu'approximer le poids et la quantité de sacs, nous permette actuellement que de faire des estimations, il est aussi vrai que le Service, comme dit dans le message, a récolté les données actuelles, a procédé à des études comparatives et a fait des projections. Alors, qu'en est-il de ces données ? En plus, pourquoi n'avons-nous pas traité de la taxe des entreprises qui est inscrite à



l'annexe 3 ? De SATOM qui est notre usine d'incinération, de l'impact qu'aura ce changement de taxation sur le budget des ménages ? De la suppression de la participation communale, art.17 à l'annexe du règlement actuel ? Des déchets de voirie ? etc. Toutes ces questions font que, lors de la discussion de détails, nous réinterviendrons à l'annexe 3. Concernant les propositions d'amendements de la Commission ad hoc, nous vous annonçons que nous viendrons avec des amendements dont un sur l'art. 32 lors de la discussion de détails. En effet, pour l'art 32, le groupe a constaté que l'al. 1 de la Commission ad hoc ne pouvait être introduit dans ce règlement, car il ne respecte simplement pas le principe pollueur-payeur. Le groupe ADG accepte l'entrée en matière. Je vous remercie de votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci Mme Franz. Je passe maintenant la parole à la Municipalité, M. Cottet.

### **Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Merci Mme la Présidente. Mmes et MM. les Conseillers Généraux, chers Collègues, Le règlement sur la gestion des déchets est en vigueur, nous l'utilisons au quotidien, et sauf erreur de ma part, le versus qui est utilisé actuellement pour la taxation date de 2006. Il a passé ici devant vos prédécesseurs, voici quelques années. Ce n'est pas souvent que je suis d'accord avec vous M. Raboud, mais là, je suis d'accord, le système fonctionne. Il est pragmatique, il est simple. Notre déchetterie, je ne parle pas de celle que nous avons actuellement, mais celle a fortiori la nouvelle, fonctionne de façon extrêmement simple, elle ne coûte pas cher et c'est fonctionnel. S'il en tenait qu'à votre serviteur, je serais vraiment favorable à ce que nous n'ayons pas ce débat ce soir. Malheureusement, vous le savez tous, il y a deux arrêts du Tribunal Fédéral successifs, pour des communes voisines, qui ont définitivement cassé ces velléités. Nous devons faire appliquer le principe du pollueur-payeur, inciter les gens à trier et à limiter certaines catégories de déchets. Nous ne sommes pas ici, ce soir, pour parler d'une nouvelle taxe. La taxe d'élimination des déchets existe, nous la payons chaque année comme tous les citoyens de cette ville et de Suisse. Nous sommes ici pour parler d'un nouveau principe de perception de cette taxe qui est, à deux composantes, il y a une partie proportionnelle, et il y a cette fameuse taxe de base. J'ai été comme vous, membre de ce Conseil Général, et nous avons transpiré sur beaucoup de règlements. Ce soir, nous ne sommes pas ici, pour parler d'individualité et d'exceptions qui peuvent confirmer la règle. Nous ne sommes pas ici pour refaire le monde, nous ne sommes pas ici pour palabrer, nous ne sommes pas dans une assemblée primaire, et je n'ai rien contre les assemblées primaires, mais nous sommes dans un Conseil Général, avec une Commission ad hoc, qui a fourni un grand travail, qui s'est réuni cinq fois pendant de longues heures, et je pense que nous devons nous appuyer sur ce travail qui a été mâché, qui a été pénible, des soirées qui ont fini très tard et qui étaient tendues, auxquelles notre chef de service, et moi-même avons participé dans la mesure de nos disponibilités.

Nous sommes ici, dans le plus ancien législatif du Canton, qui est appelé à prendre des responsabilités politiques, dans l'intérêt de la collectivité, comme ce fut d'ailleurs, toujours le cas dans cette noble assemblée. Pour mémoire, en octobre 2015, je vous ai présenté un règlement à peu près similaire sur l'épuration des eaux, où suite à de



nouvelles ordonnances fédérales, nous avons dû adapter les taxes sur les micros polluants et autres. Il y a eu des décisions du Tribunal Fédéral et nous y sommes contraints. C'est à peu près le même exercice que nous devons faire aujourd'hui. Je vous demanderais en préambule de vous souvenir que le débat ne va pas s'arrêter ici. Comme tout règlement, il va retourner dans les services de l'Etat du Valais pour consultation. Tous ces services ont des spécialistes, à savoir des juristes, et puis in fine, il sera accepté ou non par le Conseil d'Etat, qui peut nous renvoyer notre copie, s'il y a des amendements qui sont contradictoires et incompatibles avec un droit supérieur. Tout cela pour vous dire que nous sommes là pour travailler ensemble, pour trouver des solutions pour trouver si possible des consensus, et cela est pour moi le fondement de la politique. Notre chef de service Patrick Fellay est à disposition pour nous apporter des informations que vous n'avez pas eues ou que vous n'avez pas demandées. Nous sommes surtout présents pour travailler en bonne intelligence. Mais n'oubliez pas qu'un règlement n'est pas gravé dans le marbre, mais presque, c'est une chose contraignante. Si dans peu de temps, nous nous rendons compte, qu'il y a quelque chose que nous avons inséré dans ce règlement et qui n'est plus compatible avec le mode de fonctionnement de la société, nous devons retravailler ce règlement. Vous savez que nous avons un règlement, qui est toujours bloqué au Conseil d'Etat depuis 2011, suite à quelques modifications qui ont été apportées. Je vous apporte encore une information importante qui pourrait nous faire gagner du temps tout à l'heure, il a été dit que la Municipalité avait traîné. Je ne suis pas d'accord avec cela, et je vais vous dire pourquoi. Actuellement, il y a 64 communes du Valais romand qui sont concernées par ce règlement, que je vous demanderai de mettre sous toit ce soir. Sur ces 64 communes, 2 communes seulement ont homologué leur règlement, il s'agit de la commune de Fully et de la récente commune fusionnée de Mont-Noble, 10 communes ont voté dans le législatif et l'ont remis pour consultation au Canton, après le passage au législatif, et aucun actuellement n'est homologué. Le solde, c'est-à-dire 52 communes, à l'heure où je vous parle n'ont pas eu le débat que nous avons eu ce soir. Donc vous comprendrez, que je ne suis pas tout à fait d'accord, lorsque j'entends dire que la commune a traîné.

Par contre, pourquoi ces règlements de communes et notamment les règlements des 3 autres villes du Canton sont-ils bloqués ? La raison est qu'ils ont eu des versions antérieures, qui entre temps ont été corrigées par l'association Antenne Bas-Valais, suite aux dernières décisions politiques qui ont été prises par une délégation de ces 64 communes. C'est le cas de nos voisins de Collombey-Muraz, c'est le cas de Sierre, de Sion, et de Martigny. Aujourd'hui, leurs règlements ne sont pas homologués, même si, le règlement a été voté l'automne passé. J'ai entendu ce genre de remarque comme quoi les autres communes l'avaient déjà fait, mais certaines communes ont pris l'option de terminer la législature, car il y a des choses plus agréables à proposer que de proposer des taxes. Simplement pour vous dire que 2 communes sur 64 ont été acceptées par le Canton, ce n'est pas ici, à l'issue de cette soirée que les choses sont acceptées ou non.

Pour terminer, au niveau de la chronologie, sachez que le Conseil Municipal avait décidé d'inscrire au budget 2016, la construction d'une nouvelle déchetterie qui a été acceptée au mois de décembre par le Conseil Général. En automne, nous avons présenté ce concept de déchetterie au Conseil Municipal. N'oublions pas qu'à cette même période, il y avait les travaux d'assainissement du Pont Rouge qui se sont terminés en fin d'année 2015 à l'endroit, où nous allons reconstruire notre déchetterie. En automne 2015, les 4 villes du Valais ainsi que la commune de



Bagnes, ont décidé de reporter cette échéance, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2018. C'est une explication, qui fait, que nous avons pu prendre notre temps, et j'aimerais que vous soyez conscients que les documents, ainsi que les informations que vous avez eues sous vos yeux, vos collègues des autres villes n'en n'ont pas eu le tiers. Tout ce qui concernait le prix du sac, les fourchettes, les avenants et autres, ils n'avaient aucune matière pour débattre. Ils ont pris une décision de principe, mais surtout pas une décision de détail, ils n'avaient rien pour statuer. Notre erreur a peut-être été d'avoir été trop transparent et de vous avoir tout mis sur la table pour que vous puissiez débattre, réfléchir et décider en connaissance de cause. Il faut encore savoir que l'année passée, nous avons approché la commune de Collombey-Muraz, vous savez que leur déchetterie est hébergée dans le site de la SATOM jusqu'en 2021, par le biais d'une convention. Nous avons évalué, avec mes homologues du service, la possibilité d'exploiter une déchetterie commune. Nous avons reçu une proposition de la SATOM, les deux présidents ont signé un courrier adressé à la direction de la SATOM, pour appuyer cette démarche. Nous nous sommes déplacés dans le Valais central, pour voir des sites similaires et récents. Finalement, en fin d'année, puisque Collombey-Muraz voulait aller jusqu'au terme de sa convention, la Municipalité a dû, pour des raisons qui nous préoccupent ce soir, décider de reconstruire la déchetterie sur le site actuel que vous connaissez tous. Tout cela pour vous dire, que le calendrier a été serré, malgré vos impressions. En avril de cette année, l'acceptation de la résolution concernant la gestion administrative, puisque l'usine à gaz sera assumée par l'association du Bas-Valais dans laquelle siège notre Président.

Le 24 avril, mon chef de service et moi-même avons pu présenter le règlement à mes collègues du Conseil Municipal, il a nécessité une deuxième lecture, sachez qu'il y a déjà eu un débat assez fourni, au sein du Conseil Municipal. Le 1<sup>er</sup> mai, nous l'avons repassé en deuxième lecture, et nous avons accepté ce règlement au Conseil Municipal. Enfin, le 8 mai, j'ai remis confidentiellement, à votre Président, le règlement pour qu'il puisse le travailler le week-end avant la Commission ad hoc.

Avec cette chronologie, vous pourrez constater que nous n'avons pas pris notre temps, mais j'espère que vous aurez compris ce qu'il y a là-dedans et que finalement nos collègues des autres législatures de villes du Valais romand, à l'exception de 2 villes, en sont ce soir à peu près au même stade.

Mme la Présidente, je ne vais pas rallonger, nous sommes à votre disposition, il y aura des échanges, des débats, vous êtes rentrés dans le fonctionnement du service, c'est pour cela que j'ai souhaité la présence de notre chef de service, M. Patrick Fellay, si nécessaire, il viendra pour que nous trouvions une solution ou un échange d'idée.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Cottet pour toutes ces informations. Nous allons maintenant passer au vote sur l'entrée en matière.

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Généraux, si vous refusez l'entrée en matière, veuillez-vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.**



Nous passons maintenant à la discussion de détail sur ce règlement, et ensuite au vote. Comme des amendements ont été proposés par la Commission ad hoc, et aussi annoncés par le groupe de l'Alternative pour Monthey et Alliance de Gauche, nous allons prendre ce règlement article par article. La procédure suivante sera appliquée : nous voterons d'abord sur la proposition émanant du Conseil Général, pour la confronter ensuite à celle de la Municipalité, et celle ayant récolté le plus de voix sera retenue. Si nous nous retrouvons avec plusieurs propositions émanant du Conseil Général, elles devront être éliminées par votes successifs avant d'être confrontées à la proposition du Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole pour les articles 1 à 9 ? Ce n'est pas le cas.

Article 10 alinéa 3 : il y a une proposition de la Commission. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole par rapport à cette proposition ? Je passe la parole au Président de la Commission ad hoc.

### **Intervention de M. Eric Dupont (PLR)**

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président de la Municipalité, MM. les Municipaux, chers Collègues, je vais tâcher de synthétiser au mieux les discussions de la Commission ad hoc qui ont mené à chacun des amendements qui vous sont proposés ce soir. La Municipalité a modifié l'article 10 initial proposé par Antenne Région Valais Romand, entraînant des confusions. Grammaticalement, les quantités mentionnées dans l'alinéa 3 se réfèreraient aux déchets ménagers. La Commission a donc choisi de rappeler le sujet de la phrase, soit les déchets recyclables mentionnés dans l'alinéa 1. Cet amendement est donc uniquement une correction de français.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Dupont. Monsieur Cottet.

### **Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Mme la Présidente, M. le Président de la Commission ad hoc,  
Il y a en fait une petite nuance, il existe des déchets encombrants qui sont brûlés et par définition, ils ne sont pas recyclables. Voilà la raison de la nomenclature, qu'il y a sur l'article qui est proposé sur le règlement de la Municipalité. Cela pourrait poser problème en cas de recours ou de verbalisation. Si une personne joue sur les mots, cela pourrait se retourner contre nous. Un déchet encombrant, n'est pas un déchet ménager, un déchet encombrant, par définition, n'est pas recyclable.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Cottet. M. Dupont.

### **Intervention de M. Eric Dupont (PLR)**

Merci Mme la Présidente,  
J'aimerais dire, que à l'art.1 vous excluez les encombrants en disant que l'on accepte les déchets urbains qui font l'objet d'une valorisation en matière. Donc l'art. 1 exclut



les encombrants. Du coup, nous pourrions proposer pour éviter le problème, de juste inverser les al. 2 et 3, et grammaticalement ce serait juste, et il n'y aurait pas de problème au niveau des encombrants et des déchets ménagers.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Donc si je comprends bien vous voulez inverser les al. 2 et 3 de l'art. 10 ? C'est quelque chose qui est envisageable. Il y a un risque de le faire en live, car ces textes ne sortent pas d'une idée lumineuse de la Municipalité. C'est un groupe de travail qui travaillé là-dessus et c'est un règlement qui est commun. Très bien, c'est accepté.

On ne modifie pas le texte, on permute simplement. C'est en ordre pour moi et pour le service aussi.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Cottet. M. Bellwald.

**Intervention de M. Bellwald au nom du groupe PLR**

Mme la Présidente, le groupe PLR voulait proposer d'ajouter le terme « encombrant » dans la proposition de la Commission ad hoc, pour qu'il n'y ait plus de doute. Si la proposition d'inverser les 2 alinéas suffit, il n'y a pas besoin de rajouter. Mais le problème c'est « la valorisation matières (recyclage) » qui exclut les encombrants. Soit, nous allons dans le sens de la Commission ad hoc, et nous ajoutons « les déchets et l'énergie recyclable et encombrants » soit nous allons sur l'autre version, mais il faut vraiment être sûr que les déchets encombrants vont être acceptés à la déchetterie. Le texte indique, qu'actuellement, ils ne le sont pas.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Moi je pense que la version qui est proposée par le Président de la Commission ad hoc convient. Aujourd'hui, c'est déjà le cas, les objets encombrants, c'est l'essentiel de ce que tout le monde amène à la déchetterie et cela ne va pas changer.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de paroles ? Si ce n'est pas le cas nous allons passer au vote.

Si vous refusez la proposition de la Commission ad hoc d'amender l'article 10 al. 3 en inversant l'al. 2 et 3, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ? Non.

**La proposition de la Commission ad hoc d'inverser l'al. 2 et 3 à l'art. 10 est acceptée par 53 voix.**



M. Woeffray ?

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Excusez-moi, Mme la Présidente, j'avais mal compris la question. J'accepte aussi la proposition de la Commission ad hoc.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Woeffray pour cette précision.

**La proposition de la Commission ad hoc est donc acceptée à l'unanimité.**

Art.11, y a-t-il une demande de prise de parole ? Non. Art.12, il y a une proposition d'ajout de la Commission ad hoc. La parole est au Président de cette Commission.

**Intervention de M. Eric Dupont (PLR)**

Merci Mme la Présidente. L'article 12 est un ajout de la Municipalité de Monthey par rapport au canevas d'Antenne Région Valais Romand. L'article 11 a, lui, été considérablement modifié. Ces deux articles laissaient trop de marge d'interprétation sur ce qu'il fallait faire dans les secteurs équipés et non équipés. La Commission a jugé pertinent de lever le doute en précisant que, dans les secteurs équipés, il n'était plus nécessaire de mettre à disposition des conteneurs et qu'il fallait utiliser les moloks. Dans la précipitation de la dernière séance, la Commission a ajouté dans cet alinéa une contradiction sur les entreprises et s'en excuse. Une suppression de la partie de l'amendement concernée permettrait de retirer cette contradiction.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Dupont. M. Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

La précision que nous amenons, c'est que les entreprises peuvent utiliser les moloks pour les déchets qui sont assimilés à des déchets ménagers. Les entreprises produisent des déchets ménagers. Aujourd'hui, ils peuvent déjà utiliser ces moloks et d'ailleurs, ils s'acquittent d'une taxe d'émolument pour ça. Certains ont même des puces sur les containers, donc encore une fois, il y a une petite contradiction nous modifions. Vous acceptez les précisions que je vous donne ?

**Intervention de M. Eric Dupont, Président de la Commission ad hoc**

Oui M. Cottet, c'est ce que je viens de dire, c'est qu'une suppression de la partie concernant les entreprises permettrait de supprimer la contradiction et du coup, l'amendement s'arrêterait à « interdit ».



**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Donc on s'arrête après « interdit ». Ok !

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Pour être sûr, M. Dupont, nous enlevons « tout comme leur utilisation par des entreprises ». Merci. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole dans la salle par rapport à cette proposition ? Mme Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

J'ai juste une question à M. Cottet si cet amendement sur l'art. 12 al.3 « si le secteur est réputé équipé, tous les domiciliés doivent apporter leurs déchets au conteneurs collectifs. »

Puis à l'art. 11 en dessus, qui je crois a été rajouté par le Conseil Municipal pour les immeubles d'habitations etc., le Conseil Municipal exige la mise en place d'un nombre approprié de conteneurs. Ma question : un habitant de secteur équipé doit-il mettre dans le conteneur de l'immeuble ou dans le molok ?

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

On parle de mettre en place un nombre approprié. Le problème vient souvent au moment du dépôt d'une autorisation de construire, où finalement tout le monde trouve que les moloks sont bien, mais surtout chez le voisin. C'est aujourd'hui, une notion qui est discutée au moment du permis de construire et plus, comme c'était le cas à l'époque, quand c'était le moment du permis d'habiter, lorsque c'est trop tard et que le goudron est posé. Voilà entre autres, un effet un peu plus contraignant que nous avons pu insérer dans cette partie du règlement. C'est une obligation d'assumer ses déchets et de le prévoir dans le foncier si nécessaire.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Donc l'habitant ne va pas mettre sa poubelle dans le molok ?

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Oui, mais il n'y a pas que des moloks. Il y a encore des immeubles aujourd'hui, où il y a des conciergeries qui ont d'autres moyens comme les containers ou autre.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Mais en ajoutant l'amendement qui dit que l'habitant doit mettre dans un molok lorsque c'est équipé...

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Quand c'est équipé ! C'est cela qui est important. Vous l'avez vu dans le budget, chaque année nous investissons environ 150'000 francs dans le budget ce qui



correspond à 10 à 12 moloks. Nous avons 150 moloks à Monthey et 0 à Martigny par exemple, nous sommes donc entrain de densifier tant que nous le pouvons.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Excusez-moi, mais s'il y a des immeubles avec des secteurs équipés, la personne de l'immeuble, où mettra-t-elle sa poubelle ?

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Si elle est dans un rayon de 300 mètres, elle ira le mettre au molok, et si elle a un bâtiment qui utilise un autre système puisqu'il en existe encore, elle le mettra dans le système qui en général est géré par sa PPE.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Le Conseil Municipal ne va pas comme c'est écrit « imposer ».

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Je ne comprends pas bien votre question.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Nous sommes favorables, s'il y a un immeuble et qu'il y a des conteneurs à proximité de l'immeuble. Si vous dites après, qu'il y a un secteur équipé, vous allez dire que l'immeuble n'a pas besoin de mettre un conteneur.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

C'est possible. S'il est dans une zone et que cette zone été prévue qu'elle a le potentiel, c'est possible qu'il n'y ait pas la nécessité d'installer un molok sur le foncier de ce bâtiment. Par contre, les habitants sont contraints d'aller le déposer dans le rayon qui sera dans une autre rue ou un autre quartier.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Oui d'accord, je vous remercie.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci à vous deux. Y a-t-il une autre demande de prise de parole par rapport à cette proposition ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.  
Si vous refusez la proposition de la Commission ad hoc d'ajouter un alinéa 3 de la manière suivante : « si le secteur est réputé équipé, tous les domiciliés de ce secteur doivent apporter leurs déchets au conteneur collectif (molok). Le dépôt de déchets en vrac est interdit, je vous prie de vous lever. Des abstentions ? Merci.



**La proposition de la Commission ad hoc d'ajouter un alinéa 3 est accepté par 53 voix et une abstention.**

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole pour les articles 13 à 16 ? Ce n'est pas le cas.

**Article 17 alinéa 2**

Il y a une proposition de la Commission. M. Dupont.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Nous pouvons peut-être gagner du temps. Pour nous, ça ne pose pas de souci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole dans la salle par rapport à cette proposition ?

Si vous refusez la proposition de la Commission ad hoc, d'amender l'alinéa 2, je vous prie de vous lever. Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**L'alinéa 2 est accepté à l'unanimité des membres présents.**

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole pour les articles 18 à 29 ? Ce n'est pas le cas.

**Article 30**

Il y a une proposition du groupe Alternative pour Monthey. Je passe la parole au chef de groupe M. Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Mme la Présidente, M. le Municipal en charge,  
Nous ne demandons pas la lune dans notre amendement 30, je vous cite, vous avez dit tout à l'heure, que le règlement est une chose contraignante. Nous souhaitons contraindre la Municipalité à ancrer le principe même. Je crois avoir été clair dans mon entrée en matière, j'espère que les gens de cette assemblée m'ont écouté, m'ont entendu et m'ont compris et vont nous rejoindre sur cet amendement. Sans cette clarté, dans notre nouveau règlement, les choses ne seront pas faites, comme elles devraient être faites. Nous en avons parlé dans notre rapport de minorité, par exemple, tout ce qui est Office des poursuites et Faillites d'un canton ont aussi un règlement lacunaire qui permet à cet office de thésauriser, et c'est cela que ne nous voulons pas. Nous ne voulons pas que ce règlement aille dans le mauvais sens. Voilà ce que j'avais à dire sur cet amendement numéro 30.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole dans la salle par rapport à cette proposition ? Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Si vous parlez de l'art. 30, c'est le principe de causalité et non pas l'art. 31 sur lequel vous avez fait votre rapport de minorité.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Vous l'avez dit dans votre entrée en matière tout à l'heure, j'ai l'impression que tout ce que vous exigez, existe déjà aujourd'hui. La comptabilité analytique est le principe même de l'ensemble des services de la commune. Vous souhaitez avoir une révision par un organe compétent. Je ne sais pas si Fidag, avec respectivement leurs réviseurs agréés sont des gens qui ne sont pas compétents à vos yeux, mais je crois que nous ne sommes pas la seule commune à travailler avec eux. Et Dieu sait si ces gens ont su mettre le doigt, si vous vous souvenez, sauf erreur, il y a trois ans, cela concernait le service des eaux, où l'on voyait que finalement on allait devoir appliquer une correction de la taxe, il y aurait eu besoin d'un investissement qui malheureusement n'était pas couvert par les prix que nous pratiquions. Le rôle de Fidag est donc d'avoir ce double regard sur la comptabilité. Vous avez évoqué, sauf erreur, la redistribution aux contribuables. Vous venez de rappeler l'analogie avec l'Office des poursuites, la grande différence à mon sens, c'est qu'une commune investit chaque année des millions ce qui n'est pas forcément le cas d'un Office des poursuites. Je ne vois pas vraiment le comparatif à ce stade. Je vais aller directement sur l'article suivant, qui comme vous le dites, est intimement lié. Aujourd'hui, nous avons un organe supérieur qui est la Confédération qui traite déjà de cette problématique, et qui repose sur une base légale, à laquelle toutes les communes sont conformées. Dans ce cas-là, le règlement communal ne peut pas prévoir, s'il y a des excédents ou des déficits de financement, une adaptation des taxes dans un délai d'un an, trois ans ou autres, puisque c'est déjà régi par un organe supérieur. Le mécanisme que vous souhaitez aujourd'hui, c'est celui qui fonctionne ! Chaque année, vous avez eu la comptabilité analytique. Votre Municipal l'a également eue sous les yeux, ce sont ces tableaux qui sont assez complexes, qui servent à prendre des décisions internes au service, pour respectivement vous demander, en séance du Conseil Général, des investissements, lorsque c'est nécessaire, où le cas échéant dans les comptes comme ce soir où vous pourrez nous dire vous aviez un budget de x l'année passée, pourquoi ne l'avez-vous pas utilisé ? Et il y aura une explication vous pouvez dire et c'est toujours soumis à l'autorité du législatif où nous sommes ce soir. Je ne vois pas ce que vous craignez en fait par rapport au fonctionnement et c'est pareil pour tous les services autofinancés.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

C'est très bien M. Cottet, vous avez l'air de dire que nos amendements de l'art. 30 et 31 relèvent du détail. A partir de là, j'invite cette assemblée à nous soutenir dans ces



deux amendements afin que les choses soient inscrites dans le marbre, vu que vous avez dit auparavant que le règlement est une chose contraignante et nous souhaiterions qu'ils contiennent les deux amendements que nous avons proposé.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Raboud. Oui M. le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui Mme la Présidente. Je ne veux pas prolonger, mais je crois qu'il faut faire attention aux termes juridiques que l'on applique. Vous parlez de comptabilité analytique, ce que vous venez de dire, M. Cottet, c'est qu'effectivement cette rigueur elle existe. J'aimerais vous demander M. Raboud, qu'est-ce que vous entendez par comptabilité analytique la définition ?

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Le tableau que vous nous brandissiez tout à l'heure, ne va pas, à 100%, dans le sens d'une comptabilité totale analytique.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Quelle est la définition de la comptabilité analytique pour vous ?

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

A expliquer comme ça, vous me prenez un peu à froid.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Il faut faire très attention à cela. La rigueur de la comptabilité analytique, nous l'avons.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Nous sommes sur des mots, et si nous retrouvons ces mots dans notre règlement, ils ne semblent pas vous faire peur, vu que selon vous, la comptabilité est déjà tenue, telle qu'elle doit être tenue, je ne vois pas où est le problème.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Si nous voulons avoir une comptabilité analytique qui va trop dans les détails, qui n'a aucune incidence au niveau du service, aucune incidence sur la réflexion de la gestion du service et de la taxe elle-même, nous risquons de faire une usine à gaz qui n'est pas du tout adaptée à un tel service, un service autofinancé qui a cette rigueur. Lorsque nous mettons un terme inapproprié, et qu'ensuite vous avez une personne qui est de mauvaise disposition, et qui nous dit, que maintenant vous appliquez, même si cela ne sert à rien. Nous risquons de mettre des infrastructures d'ordre général, au sein du service autofinancé qui soit totalement inadapté et qui se focalise sur un terme qui n'a pas sa raison d'être dans un règlement. Faisons attention, n'essayons pas de mettre en place quelque chose qui est théoriquement très intéressant, qui n'a strictement aucun lien avec le service, et qui risque de



coûter, plus qu'autre chose, alors que le service a déjà, actuellement, une comptabilité, je n'utiliserai pas le terme analytique, mais une comptabilité, suffisamment précise, pour que nous puissions savoir précisément ce qu'il coûte, de quelle manière, et aujourd'hui, nous arrivons en un seul clic à obtenir toutes les données que l'on souhaite par rapport à ce service.

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Alors cela est un autre point, nous y reviendrons au point suivant. Votre remarque est judicieuse. Néanmoins, vous savez que c'est un service autofinancé, C'est un service où nous ne pouvons pas, légalement, augmenter notre bas de laine de manière disproportionnée. Si par exemple, nous devons construire une nouvelle déchetterie, et mettre un délai de 3 ans, et qu'il nous faut entre 5 et 8 ans, en planifiant le coût d'une déchetterie de 1 à 2 millions, pour obtenir ce bas de laine nécessaire et bien, nous ne pourrons jamais construire cette déchetterie, puisque chaque 3 ans, nous allons devoir mettre un terme au petit bas de laine que nous avons eu, ou alors stopper. A nouveau, faisons très attention, nous ne pouvons pas avec les dispositions d'ordre fédéral suivies par une loi d'application d'ordre cantonale, nous ne pouvons pas avoir une taxe disproportionnée qui permettrait d'augmenter notre bas de laine, donc tout est déjà en place. Si aujourd'hui, nous disons que chaque trois ans, nous devons mettre un terme à ce bénéfice que nous avons, nous allons nous trouver face à de grands problèmes. Nous ne pourrons plus faire de gros investissements, car nous n'aurons pas la possibilité. Nous devons, chaque 3 ans, réadapter notre taxe pour diminuer ce bas de laine que nous aurons établi durant un certain nombre d'année. Nous y reviendrons lors de l'art. 31. Concernant l'art. 30, je vous demande juste de ne pas mettre en place des structures qui ne sont pas adaptées à nos besoins.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. le Président. Je propose que nous passions au vote.

Si vous soutenez la proposition du groupe Alternative pour Monthey d'amender l'article 30 de la manière suivante : « de manière proportionnelle, vérifiable au travers de la comptabilité analytique du service. La comptabilité doit être révisée par un organe indépendant et compétent (réviseur agréé), je vous prie de vous lever. Des abstentions ? Merci.

**La proposition est refusée par 19 voix pour, 1 abstention et 34 voix contre.**



### **Article 31**

Il y a une proposition d'ajout d'alinéa de la Commission ad hoc et du groupe Alternative pour Monthey. Nous allons d'abord voter entre les deux propositions d'amendements, avant de confronter celle ayant remporté le plus de voix avec celle du Conseil Municipal. Je passe la parole au Président de la Commission ad hoc M. Dupont.

### **Intervention de M. Eric Dupont, Président de la Commission ad hoc**

En ayant lu le rapport de minorité, vous noterez les similitudes avec l'amendement qui vous est soumis ce soir par la Commission ad hoc. Même si le service communal concerné fait déjà des adaptations des taxes, en fonction des exercices précédents, et que ce point est rappelé dans l'alinéa 3 de l'article 31, il a été souhaité que la Commission appuie sur ce point. L'amendement, qui vous est soumis ce soir, par la Commission ad hoc est le résultat du compromis entre ce qui figure dans le rapport de minorité et ne rien ajouter du tout.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Dupont. M. Raboud

### **Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Oui merci Mme la Présidente. Notre amendement 31 était à la suite du 30 qui demandait une comptabilité analytique. Pour le 31, une redistribution aux contribuables montheyens par une baisse de la taxe de base qui elle, on vous le rappelle, est là pour financer les infrastructures. Nous estimons qu'avec une comptabilité bien tenue, d'année en année, nous pouvons sans autre prévoir, anticiper et travailler sur la taxe de base. Il faut qu'elle soit malléable en fonction des coûts enregistrés l'année précédente.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Raboud. M. Cottet.

### **Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Je crois que nous avons grandement répondu dans le traitement de l'article précédent. Effectivement, nous sommes contraints d'avoir un petit bas de laine, comme c'est le cas aujourd'hui. La redistribution ne se fait pas au citoyen, comme vous l'entendez peut-être, mais elle se fait par l'investissement, et respectivement, si ce n'est pas le cas, par une correction au budget, et finalement par un non investissement. Nous sommes obligés de thésauriser et, comme le disait le Président tout à l'heure, il y a peu de projet de cette ampleur. Lorsqu'il faut refaire des collecteurs entiers ou participer aux frais de la steppe ou je ne sais quoi, qui se font sur un exercice comptable. Nous avons assez d'exemples en cours, il peut parfois se passer deux législatures pour se faire, et c'est pourquoi, cette vision d'une année, même trois ans n'est pas applicable. Je rappelle que la LPE (Loi sur la protection de



l'environnement), Lofinco ainsi que la LCO traitent déjà de ce cas de figure. Il y a de très fortes chances, et je mets ma main au feu, que cet amendement nous revienne tracé en rouge par les services du Canton, pour les raisons que nous vous avons invoquées.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Cottet. Y a-t-il une autre demande de prise de parole par rapport à ces propositions ? Non.

Nous allons passer au vote. Nous allons d'abord voter entre les deux propositions d'amendement, et celle ayant remporté le plus de voix, sera confrontée avec la proposition du Conseil Municipal.

Si vous soutenez la proposition de la Commission ad hoc d'ajouter un alinéa 4 de la manière suivante : « lorsqu'il ressort de la comptabilité analytique un excédent ou un déficit de financement, les taxes doivent être adaptées dans un délai de 3 ans ». Je vous prie de vous lever. Merci, vous pouvez vous asseoir. Des abstentions ? Merci, vous pouvez vous asseoir.

Si vous soutenez la proposition du groupe de l'Alternative pour Monthey, d'ajouter un alinéa 4 de la manière suivante : « Lorsqu'il ressort de la comptabilité analytique un excédent de financement, celui-ci doit être restitué aux citoyens par un rabais sur la taxe de base l'année suivante », je vous demande de vous lever. Merci. Des abstentions ? M. Woeffray que se passe-t-il ?

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Merci Mme la Présidente. J'ai un problème avec la manière de voter. Nous votons une proposition contre l'autre, et les abstentions et ensuite, la proposition qui a obtenu le plus de voix l'emporte.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Oui, mais il faut bien la revoter celle-ci. J'ai fait voter celle de la Commission ad hoc contre celle de l'Alternative pour Monthey.

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Non, on vote l'une contre l'autre.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Mais oui !

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Le groupe de l'APM s'est levé deux fois ! Une fois pour accepter la proposition de la Commission et une fois pour accepter leur proposition !



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Bon alors nous allons revoter. Encore une fois nous allons opposer les deux propositions. La proposition de la Commission ad hoc contre celle de l'Alternative pour Monthey. Si vous soutenez celle de la Commission, vous vous levez à ce moment-là. Si vous soutenez la proposition du groupe de l'Alternative pour Monthey, vous vous levez à ce moment-là.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Est-ce que c'est clair ?

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Ce n'est pas à moi qu'il faut poser la question.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Soyez attentifs s'il vous plait, nous n'allons pas voter dix fois sur cet article. Si vous soutenez la proposition de la Commission ad hoc d'ajouter un alinéa 4 de la manière suivante : « lorsqu'il ressort de la comptabilité analytique un excédent ou un déficit de financement, les taxes doivent être adaptées dans un délai de 3 ans ». Je vous prie de vous lever. Merci de bien rester debout ! Merci, vous pouvez vous asseoir.

Pause

Nous sommes au clair, je vous prie de reprendre place, et je vous remercie pour ce débat démocratique. On répète, car il va y avoir le même scénario pour l'art. 32. Nous attendons que tout le monde soit là.

Nous reprenons le vote. Vous avez droit à un vote par personne. Nous allons d'abord voter la proposition de la Commission ad hoc, ensuite celle du groupe de l'Alternative pour Monthey, et pour finir les abstentions. Sur les 3 propositions de votes, vous vous levez 1 fois.

Si vous soutenez la proposition de la Commission ad hoc d'ajouter un alinéa 4, je vous demande de vous lever. Vous pouvez vous asseoir, merci. Si vous soutenez la proposition du groupe Alternative pour Monthey, je vous prie de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

**La proposition de la Commission ad hoc d'ajouter un alinéa 4 est acceptée avec 23 voix pour et 19 abstentions.**

Nous passons au vote entre la proposition de la Commission ad hoc et celle de la Municipalité.



Mmes et MM. les Conseillers Généraux si vous soutenez la proposition de la Municipalité, je vous prie de vous lever. Vous pouvez vous asseoir, merci. Y a-t-il des abstentions ?

**La proposition de la Municipalité est acceptée avec 31 voix pour et 3 abstentions.**

Nous passons à l'

### **Article 32**

M. Dupont, y a-t-il une proposition de la Commission ?

#### **Intervention de M. Eric Dupont, Président de la Commission ad hoc**

L'article 32 est celui qui a suscité le plus de discussions au sein de la Commission ad hoc. Cette dernière a déploré la suppression des mesures sociales proposées par Antenne Région Valais romand. Plusieurs propositions ont été faites au sein de la Commission, dont celle d'écrire ensemble la directive mentionnée dans l'alinéa 1 de la Municipalité, et de la lui soumettre ensuite. Toutefois, certains membres ne souhaitaient pas laisser à la Municipalité de liberté sur les mesures sociales. Dans un souci de compromis, la Commission s'est donc mise d'accord sur un amendement, celui qui vous est soumis ce soir. Je laisse le soin à la personne dont la proposition émane d'apporter des éventuels compléments sur la mesure elle-même.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Dupont. M. Cottet.

#### **Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Cet art. 32 qui a trait aux mesures sociales, c'est la partie émotionnelle et humaine de ce règlement, c'est celui qui nous a le plus éreinté durant ces cinq séances. Il vous appartiendra, je crois de décider dans cette assemblée de ces mesures sociales, s'il y en a ou pas et de quels types. Les sacs transparents sont une fausse bonne idée, personnellement, je trouve que c'est humiliant, il n'y a pas plus visible que cela. Nous savons que ça se fait ailleurs. M. Patrick Fellay siège dans un comité romand, il a des contacts réguliers avec ses collègues des voiries romandes. Il y a des dizaines de façon d'appliquer des mesures sociales, sachez qu'elles ont toutes un coût, qu'il faut les gérer, qu'il faut encaisser, qu'il faut respecter un certain devoir de confidentialité. Dans tous les cas, ce que je vous suggère, c'est de ne pas l'intégrer dans le règlement pour des raisons que je vous ai expliquées dans le préambule. Il y a possibilité, et c'est ce qui est prévu dans le message, et d'ailleurs le message du Conseil Municipal est assez large, mais ce n'est pas le message du Conseil Municipal en l'occurrence, mais c'est celui qui va être adopté par une grande majorité des 64 communes que je vous ai énumérées tout à l'heure. Des mesures sociales pourront être introduites exceptionnellement en faveur de certaines catégories de personnes à



savoir notamment, nécessiteuses et indigentes, donc vous voyez que nous ouvrons la palette, de façon moins ciblée que la commune de Renens auprès de laquelle vous avez pris des renseignements, et qui a été évoquée dans la discussion. Ce que je vous propose, quelles que soient les mesures sociales retenues, quelles ne soient pas intégrées dans le règlement pour les raisons que je vous ai expliquées tout à l'heure, c'est contraignant, cela doit passer à la moulinette de tous les services, et également au Conseil d'Etat. Il y aura des détails de fonctionnement (par ex. végétariens) à faire passer à nouveau devant un législatif et retourner au Canton pour approbation, je crois qu'il y a mieux à faire, et puis, il y a dans le Conseil Municipal toutes sensibilités politiques, nous retrouvons 9 dicastères, et je pense que vos représentants au Conseil Municipal sont tout à fait aptes à défendre ce genre de mesures, à se battre, et à les proposer. Voilà le message que je voulais vous faire passer.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Cottet. Est-ce qu'il y a des demandes de parole dans la salle par rapport à cette proposition ? Mme Franz.

### **Intervention de Mme Anne- Laurence Franz (ADG)**

Merci Mme la Présidente. J'ai juste une question et je souhaiterai une réponse de M. le Président, car j'ai fait une affirmation dans mon entrée en matière et j'aimerais savoir si c'est juste ou pas, concernant l'art. 32. Cette idée de mettre ça dans le règlement, avec les sacs transparents, car j'ai dit que cela ne respectait simplement pas le principe du pollueur-payeur. Est-ce que c'est juste ou pas ? Cet alinéa proposé par la Commission ad hoc peut-il être mis dans un règlement ?

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Vous me posez une colle. Je ne peux pas vous dire si cela respecte le principe du pollueur-payeur. C'est une question à poser au Conseil d'Etat puisque c'est le Conseil d'Etat qui homologue ce règlement, puis au Tribunal fédéral. Je n'ai pas une analyse pointue en avis de droit pour vous répondre à cette question. Il semble que cela existe notamment à Renens où nous retrouvons cette pratique. Je ne peux pas vous répondre.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. le Président. M. Cutruzzolà.

### **Intervention de M. Giovanni Cutruzzolà (ADG)**

Oui M. Cottet. Nous avons eu la chance de vous avoir parmi nous, deux ou trois fois dans notre commission. Nous avons beaucoup débattu au sujet du sac transparent pour sauver l'anonymat, mais surtout, nous n'avons pas envie de taxer une pathologie qui afflige des malades chroniques, et qui génèrent par obligation des déchets, qui vont leur coûter très cher. Lorsque je vous ai posé la question, quelle était la solution possible ? Vous n'avez pas répondu comme ce soir, nous ne pouvons



pas la mettre dans un règlement, nous pouvons plutôt la mettre dans une directive. Vous avez tout simplement répondu : les personnes qui sont exemptées de taxe, ce sera les autres qui payeront, de toute manière nous devons tout payer. Telle a été votre réponse. La Commission a voté à l'unanimité cette histoire du sac, pour toutes les ordures générées. Ces gens payent de toute façon leur taxe de base, nous souhaitons que la pathologie ne soit pas taxée, c'est cela la solution ! Maintenant, si vous avez une solution qui va vers ce type de mesure. Si j'avais eu la réponse plus tôt et de plus, je suis nouveau au Conseil Général, je ne suis pas juriste et même M. le Président qui est avocat, n'a pu répondre à la question posée par Mme Franz. Moi-même je n'avais pas la réponse, mais c'était de cela que nous avons discuté à ce moment-là.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Cutruzzolà. M. Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Oui, votre intervention rejoint exactement la proposition du Conseil Municipal simplement, elle ne fustige pas seulement le problème d'incontinence, mais il peut y avoir d'autres pathologies qui ne nous viennent pas à l'esprit aujourd'hui, d'autres cas sociaux finalement. Si je me souviens bien dans la discussion, il y a des communes qui donnent un certain nombre de rouleaux, à des gens, sur présentation d'un certificat médical, il y a tout un tas d'autres moyens mais ceux-là restent anonymes, qui peuvent être mis en place et qui existent dans bien des endroits. Mais sachez qu'ils ont un coût et qu'ils doivent être gérés et contrôlés. Vous avez dit, tout à l'heure, que tous les gens qui génèrent des déchets sont soumis à la taxe de base, il y a une petite nuance, et c'est le sens du deuxième arrêt du Tribunal fédéral, même les gens qui ne produisent pas de déchet ou qui pensent ne pas en produire y sont soumis. Il y a des personnes qui se sont battues assez loin, puisque c'est un principe, je dirais solidaire qui fait partie des infrastructures de toute une collectivité.

**Intervention de M. Giovanni Cutruzzolà (ADG)**

Dans ce cas-là, qu'est-ce que vous êtes prêts à accepter ?

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Moi, je vous répète qu'au niveau du Conseil Municipal, il y a des dicastères qui concerne l'enfance, les personnes âgées, le social. Ce sont vos représentants, et le débat intelligible, intelligent aura lieu autour de la table du Conseil Municipal. Encore une fois si je peux me permettre un conseil, c'est de ne pas le graver dans le règlement.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Municipaux, chers Collègues. L'amendement proposé par la Commission ad hoc de remplacer l'al. 1 de l'article 32 par une proposition de mesure sociale fixée dans le règlement ne nous convainc pas.



Ne croyez pas que nous sommes contre toute mesure sociale, loin de là, nous ne voulons pas les ancrer dans le règlement. La formule proposée par la Municipalité, c'est-à-dire d'édicter une directive, est adéquate. De plus, la méthode des sacs transparents peut sembler être une bonne solution mais se confronte bien vite à plusieurs problématiques. Nous craignons un tourisme des déchets massif si la commune est la seule à mettre en place ce système et cela semble être le cas. Cette mesure sociale deviendrait de facto une mesure régionale dont nous serions les seuls à assumer le coût et irait contre le principe de pollueur-payeur. De plus, la dignité des utilisateurs semble mise à mal, pensez à une personne incontinente devant amener son sac transparent au point de collecte, c'est une situation dégradante que nous voulons éviter. Toutes ces raisons nous poussent à refuser cet amendement et à accepter la proposition du Conseil Municipal.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Bellwald. Mme Franz.

**Intervention de Mme Anne- Laurence Franz (ADG)**

Mme la Présidente, MM. les Conseillers Municipaux, Mmes, MM, chers Collègues, Comme annoncé dans l'entrée en matière, nous vous proposons l'amendement suivant pour l'al. 1 de cet article : « des mesures sociales sont applicables en faveur de certaines catégories de personnes, à savoir, notamment, nécessiteuses ou indigentes ». Cet amendement va plus loin que la proposition du Conseil Municipal. En effet, l'al. 1 tel que proposé par le Conseil Municipal ne protège, de notre point de vue, pas suffisamment les personnes nécessiteuses ou indigentes, puisqu'il ne fait que de donner la possibilité au Conseil Municipal de mettre en place des mesures et n'a aucun effet contraignant. Aussi, et là je m'adresse au Conseil Général, nous sommes d'avis qu'il faut des mesures sociales, et qu'elles soient adoptées, il est absolument nécessaire que le Conseil Général le dise en modifiant ce soir l'al. 1 comme nous vous le proposons. En al. 3, puisque j'ai remis l'al. 1 de la Municipalité en al. 3, puisqu'on n'a pas pu me répondre juste avant, on peut remettre l'al. de la proposition de la Commission ad hoc.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Y a-t-il une demande de prise de parole dans la salle ? M. Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

On pas tout compris, la proposition de l'al.1 me parait plausible et peut être acceptée au niveau du service, elle n'est pas contraignante. Par contre, vous voulez insérer, la proposition de la Commission ad hoc en al. 3, c'est ça ? Les deux ? Vous ne voulez pas remplacer l'art. de la Commission ad hoc par cet alinéa ?



**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Puisqu'on n'a pas pu me répondre sur le principe de pollueur-payeur, on peut le glisser en al. 3. Bien sûr que maintenant, il faut poser la proposition de la Commission ad hoc avec l'al. 3, et on verra qui passe, et puis sinon, il n'y a plus de proposition de la Commission ad hoc, il ne restera plus que la proposition de la Municipalité contre celle de l'al. 1 que je vous ai mis ce soir.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Nous allons passer au vote. Nous allons voter la proposition de la Commission ad hoc et celle de l'Alliance de Gauche. Nous allons prendre l'article global. Nous ne pouvons pas voter alinéa contre alinéa, nous devons voter article contre article. Nous devons donc opposer les deux propositions.

**Intervention de M. Woeffray (PDC)**

Merci Mme la Présidente, je dépose l'amendement selon l'al. 1 uniquement, comme ça, on a un amendement de plus. Bonne chance !

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Woeffray. Nous allons voter la proposition de M. Woeffray, c'est-à-dire l'art. 32 al. 1 et ensuite nous allons voter la proposition de l'Alliance de Gauche art. 32 al. 2 et 3. Je vous laisse quelques minutes pour que chaque groupe puisse discuter à l'interne.

Pause de 15 minutes.

Mmes et MM. je vous prie de reprendre place. Nous avons un message de la part du Président de la Commission ad hoc.

**Intervention de M. Eric Dupont, Président de la Commission ad hoc**

Suite aux explications de la Municipalité, la Commission ad hoc à l'unanimité des membres présents a décidé de retirer son amendement pour soutenir le nouvel amendement de l'Alliance de Gauche. La Commission ad hoc espère vivement que la Municipalité fera toutes les démarches nécessaires pour aider toutes les personnes, qui suite à un problème médical, génèrent une grande quantité de déchets, et cette dernière souhaite que vous intégriez des membres du Conseil Général pour réfléchir à cette problématique. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Dupont. M. Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Mme la Présidente, M. le Président de la Commission ad hoc. Nous prenons note, et nous vous remercions, j'ai évoqué tout à l'heure le mot consensus, je crois que



lorsque nous regroupons les informations, nous arrivons à un consensus. Nous acceptons la proposition de modifier tel qu'il est affiché actuellement sur l'écran.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Très bien merci. Monsieur Bellwald, vous vouliez prendre la parole ? Non. Nous acceptons. Nous passons à l'

**Article 33 alinéa 1 et 2**

Il y a une proposition de la Commission.

**Intervention de M. Eric Dupont, Président de la Commission ad hoc**

Vu que ce nouvel amendement émane du Conseil Général ce soir, ne sommes-nous pas censés voter cette proposition contre le règlement de la Municipalité ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Puisque la Municipalité accepte cet amendement.

**Intervention de M. Eric Dupont, Président de la Commission ad hoc**

Oui, mais en étant sûr que tout le Conseil Général accepte cet amendement.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

M. le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

En d'autres termes vous devez prendre ça comme la proposition de Conseil Municipal et nous voterons à la fin. Maintenant, si quelqu'un se lève, et propose une nouvelle formule, nous sommes à l'écoute.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Article 33 al. 1 et 2., il y a une proposition de la Commission. M. Dupont.

**Intervention de M. Eric Dupont, Président de la Commission ad hoc**

Concernant l'art. 33, le terme chef de ménage nous paraissait désuet et sexiste. Nous pensons que la notion de chef au masculin présente une vision archaïque et patriarcale de la société. Le terme responsable avec les déterminants au masculin et féminin nous paraît plus approprié.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Dupont. M. Cottet.



**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Je crois que nous comprenons bien la nuance. Il s'agit tout simplement du terme qui a toujours été utilisé dans le registre du contrôle des habitants qui fait référence, que ce soit pour appliquer d'autres mesures sociales, pour le registre des rentes par exemple, et des rentes complémentaires. C'est cela qui fait référence à une personne précise. Ce n'est pas le cas du mot responsable, qui est un peu plus générique. Ce n'est pas déterminant, si vous y tenez, on s'y fera aussi. Il pourrait y avoir un problème en cas de recours d'un citoyen, en cas de divorce, de séparation, de déménagement qui réfuterait cette fonction. C'est le seul cas où nous pourrions être embêté. Mais pour moi, on peut y aller avec votre proposition de modification.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Cottet. Est-ce qu'il y a des demandes de parole dans la salle par rapport à cette proposition ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer à l'

**Article 34**

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole dans la salle ? Non. Nous passons à l'

**Article 35 alinéa 1**

Il y a une dernière proposition de la Commission. M. Dupont.

**Intervention de M. Eric Dupont, Président de la Commission ad hoc**

La Commission n'a pas de précision à apporter. Il s'agit juste d'une faute de syntaxe.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Pour cette modification sur l'art. 35, il n'y a pas de souci concernant la Municipalité.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole pour les art. 36 à 42. M. Dubois.

**Intervention de M. Arnaud Dubois (PLR)**

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Conseillers Municipaux, chers Collègues, Je ne vous embête pas avec un amendement, c'est juste une question qui concerne le produit des amendes. Est-ce que celui-ci sera, le cas échéant, intégralement reversé au compte d'exploitation qui servira de base de calcul au montant de la taxe ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Dubois. M. Coppey.



**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Vous avez vu que notre Chef des finances est à nos côtés, et il semblerait que ce soit le cas. On va encore vérifier, mais il semblerait que ce soit vraiment le cas.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Est-ce qu'il y a une autre demande de prise de parole dans la salle par rapport aux articles 36 à 42. Si ce n'est pas le cas, nous passons maintenant au débat final. La parole est au Conseil Général. M. Puipe.

**Intervention de M. David Puipe (PLR)**

Mme la Présidente du Conseil Général, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillers,

A titre personnel, ma question s'adresse à M. le Municipal Cottet : pouvez-vous nous indiquer si la proposition de règlement est compatible avec la LIPDA et si une quelconque démarche en ce sens a été effectuée auprès du Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence ? Ou, le cas échéant, est-ce un sujet qui sera couvert par les juristes de l'Etat du Valais ? Merci pour votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

M. Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Je vais passer le micro à notre Président, puisque c'est lui qui siège et qui préside dans la commission Antenne Bas Valais. Par rapport à cet aspect juridique, la même question pourrait être posée dans les 64 communes qui vont utiliser cette mouture.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci M. Cottet de me donner un tel honneur, mais non, c'est le Président de Sion qui préside. Personnellement, je suis responsable de la petite sous-commission du groupe de travail par rapport à cette taxe. Cette petite précision apportée et pour répondre à votre question, le règlement devra être accepté par le Conseil d'Etat, et c'est M. Prix qui devra se prononcer sur certains aspects. Antenne Région a demandé de regrouper ces 63 ou 64 communes qui vont adopter leur règlement pour avoir une unité dans la détermination. En espérant que le Conseil d'Etat va accélérer quelque peu le mouvement, puisque chaque règlement devra être analysé et que la base même de tous les règlements, malgré les modifications apportées, par tous les législatifs reste le même. Voilà en gros la procédure telle qu'elle est prévue par Antenne Région et qui doit être encore acceptée par M. Prix.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. le Président. M. Puipe.



**Intervention de M. David Puipe (PLR)**

Je parlais du Préposé cantonal à la protection des données, donc je ne vois pas en quoi M. Prix est lié à la question. Excusez-moi.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Je ne vois pas en quoi M. le Préposé à la protection des données intervient dans ce dossier. Excusez-moi, effectivement, c'est une erreur de ma part puisque, c'est M. Prix qui va être interpellé au niveau de ce règlement.

**Intervention de M. David Puipe (PLR)**

Je pensais entre autres à quelques sujets, tels que l'ouverture des poubelles, ou des sujets à priori qui pourraient poser problème, où certaines personnes pourraient déposer des recours et si nous pouvions éviter les problèmes en amont, pourquoi ne pas le faire ? D'où la raison de ma question.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

La question ne s'est pas posée au sein d'Antenne Région. Maintenant nul doute, qu'avec le zèle de notre préposé, si une porte devait s'ouvrir de ce côté-là, il n'hésitera pas à convoquer la presse pour dire qu'il se penchera sur la question.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. le Président. Y a-t-il encore une demande de prise de parole ? Du côté de la Municipalité ? Très bien. Je clos la discussion de détail pour passer au vote sur le règlement communal et ses amendements sur la gestion des déchets tels que définis ce soir. Oui Mme Franz ?

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Excusez-moi Mme la Présidente, je n'ai pas bien compris : on vote sur le règlement et ensuite on passe les annexes, et après on revote le règlement et les annexes ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

On vote le règlement et les annexes.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Alors j'ai une intervention au niveau de l'annexe 3.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Allez-y.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Nous l'avions annoncé dans l'entrée en matière. Mme la Présidente, MM. les Conseillers Municipaux, Mmes, MM, chers Collègues,



Le groupe ADG, dans son entrée en matière, a mentionné la problématique du manque d'éléments chiffrés et a aussi posé un certain nombre de questions auxquelles il aurait aimé avoir des réponses afin de pouvoir se déterminer sur les fourchettes des taxes de base et variables annuelles. Même si nous avons compris le principe de fonctionnement des comptes d'un service autofinancé, nous pensons que l'ensemble des facteurs entrant en ligne de compte dans le calcul de la taxe de base et de la taxe variable doivent être énumérés et expliqués. Alors, accepter ce soir l'annexe 3 après le travail de cette 1<sup>ère</sup> Commission ad hoc, c'est donner un blanc-seing au Conseil Municipal ! En tant que législatif, est-ce cela que nous voulons ? Ou, au contraire, désirons-nous définir la politique sur les déchets de la ville de Monthey? Le groupe ADG désireux de poursuivre le travail emmanché par la Commission ad hoc, refuse, ce soir, cette annexe 3. Et, étant donné les éléments en sa possession, le groupe ne peut pas proposer d'amendement. Alors, s'il devait y avoir une 2<sup>ème</sup> Commission ad hoc, nous sommes certains qu'elle bénéficiera de plus d'informations de l'Antenne Région Valais romand et aussi des résultats de l'étude "plan Général gestion déchets" mise au budget 2017. Le groupe ADG vous propose donc de refuser cet annexe 3 et de renvoyer le règlement à une 2<sup>ème</sup> lecture. Je vous remercie pour votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Franz. M. Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Je ne sais pas trop quoi vous répondre. Je suis surpris, j'en suis même bouche bée. Mais c'est encore une fois votre droit souverain. Si vous faites allusion aux fourchettes, si vous vous souvenez, vous étiez présente, il y a deux ans, c'est exactement ce que ce Conseil avait accepté pour le règlement sur l'épuration et à l'époque, vous aviez compris pourquoi, nous n'avions pas d'autres choix. Effectivement qu'aujourd'hui ce sont des projections. Le coût réel de la gestion de nos déchets ne ressortira que de l'analytique du prochain bouclément, et à ce moment-là, nous pourrons corriger le tir si nécessaire, d'où la raison d'avoir une fourchette.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

J'ai très bien compris le principe et le groupe aussi. Il y a deux ans, dans la commission sur les égouts, nous avons pu avoir les chiffres, là cela aurait pu être le budget 2018, nous avons pu analyser, et là ça manque. Comment dire oui, je veux une fourchette de 50 à 120 en ayant pas de base, et les entreprises non plus. Pour nous non, ce n'est pas possible !

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Vous, personnellement n'avez peut-être pas eu les chiffres, mais la Commission ad hoc a eu le tableau, c'est ce fameux tableau utilisé quotidiennement par Patrick Fellay. La Commission l'a décortiqué, et nous avons pu nous expliquer, et il n'y a rien



d'autre que ça. Tout est là. Cela est extrait de la comptabilité du service Infrastructures, Mobilité & Environnement comme pour chaque autre service, il y a des centres de charges, des centres de profit qui font l'objet d'une série de comptes ad hoc.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

C'est les comptes des ordures ménagères 72.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Oui, les comptes s'appellent « Ordures ménagères et déchets ».

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Et c'est écrit budget 2017 ?

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Bien sûr.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Et cela ne correspond pas au budget 2017 ?

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Je ne sais pas si cela correspond au budget 2017. Mais ce n'est pas un budget, ce sont des comptes de fonctionnement, c'est l'outil de travail, c'est l'outil de pilotage. Ce sont des chiffres factuels et réels.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Je suis d'accord, nous venons d'accepter les comptes 2016, j'ai vu les chiffres, c'est en ordre ! Pour nous, il manque des chiffres. Au niveau de l'entreprise, comment fait-on pour fixer une fourchette d'entreprise, sans connaître les entrées et les sorties au niveau des entreprises ? L'art. 17, imputation interne qui disparaît ? On ne sait pas où elle s'en va. Il y a beaucoup d'interrogations qui n'ont pas été expliquées. Nous ne les trouvons pas dans le rapport, je suis désolée.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Le rapport ne fait pas une analyse de la comptabilité analytique de la commune. Il se détermine sur un principe et je vous ai dit en début de sujet, que vos collègues des communes qui ont déjà passé par cet exercice, n'ont pas eu ce genre de document à disposition, ni aucune proposition de fourchette et ils ne savaient même pas à quel prix le sac serait vendu.



**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Je ne connais pas les autres communes. J'ai juste eu l'exemple de Sion qui a eu des chiffres bien mieux expliqués.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci Mme. Franz. M. Bellwald.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Mme la Présidente, j'aimerais parler à titre personnel. M. Cottet si nous avons eu ces chiffres, et que vous nous auriez dit que ça coûte par exemple 300 francs. Qu'est-ce que cela changerait ? Sachant que, le principe du calcul est défini dans la loi sur l'environnement, et que nous ne pouvons rien faire ! On va nous indiquer combien cela va coûter, et une fois qu'on le saura, on le saura. Je ne comprends pas où vous voulez en venir et c'est pour cela que je vous pose la question ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Bellwald. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole dans la salle pour les débats finaux.

**Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Je me permets de prendre la parole suite à l'intervention de Mme Anne-Laurence Franz. Un règlement qui prévoit une délégation de compétences au Conseil Municipal pour pratiquer des tarifs allant du simple au double est inacceptable. Une nouvelle taxe qui maintient la précédente et qui permet à la ville d'encaisser bien d'avantage est inacceptable. Nous sommes d'accord de trier et de valoriser, mais pas de payer plus. Avec votre proposition, il en vient à dire « Plus je trie, plus je paye. » Les communes sont libres d'accepter le concept ou de mettre en place un autre système. La directive de l'OFEV est claire : le citoyen doit être incité à trier, et la commune doit mettre à disposition les outils nécessaires au tri. Mais pas de créer une tirelire supplémentaire.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci Mme Multone. M. le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui merci Mme la Présidente. J'aimerais juste préciser par rapport à Mme Franz, qu'Antenne Région ne va jamais commencer à fixer des tarifs pour l'ensemble des communes, puisque les tarifs seront différents. Je ne parle pas de la taxe au sac. La taxe au sac, c'est nouveau, c'est une donnée retenue par Antenne Région au prix de 1 francs 90 le sac de base, et il y a eu des prix qui ont été fixés pour les différents sacs, ensuite chaque commune doit l'accepter. Evidemment que le principe d'un prix



unique pour le Valais romand est souhaité afin que tout le monde ait le même prix. Par contre, la taxe variable, sera différente de commune en commune, et pourra être réadaptée, d'année en année, par rapport aux bénéfices ou aux déficits que nous pourrions avoir, raison pour laquelle nous avons également une fourchette pour la taxe de l'eau. A titre d'exemple, sachez que Martigny a une fourchette beaucoup plus large, fourchette que nous avons prise au début sur Monthey, et suite à une remarque judicieuse de la Commission ad hoc, qui disait que notre fourchette était trop large, nous l'avons réduite. Les montants retenus qui sont, sauf erreur de ma part, 50-130 me paraissent suffisamment larges pour nous adapter. Je vous rappelle que nous ne devons pas faire de bénéfices excessifs, nous devons planifier, nous devons adapter. C'est la base de toutes ces taxes, comme celle de la taxe de l'eau que nous avons eue lorsque nous sommes venus, voici deux législatures, devant le plénum.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. le Président.

### **Intervention de M. Raboud (APM)**

Mme la Présidente, j'aimerais juste que vous me disiez si oui ou non, nos deux amendements ont passé ? On entend là-bas que l'on nous parle d'analytique maintenant et on entend M. le Président qui dit que chaque année, il va nous rendre l'argent ou nous en prendre un peu plus. Donc est-ce que les art. 30 et 31 ont passé ? C'est particulier.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Raboud et non, vos articles non pas passés. M. Dupont.

### **Intervention de M. Eric Dupont, Président de la Commission ad hoc**

Avant le vote, je me permettrai une remarque. Je précise que j'interviens en mon nom et non en celui de la Commission. La confédération, les cantons et bien d'autres communes avant nous se sont penchés sur le sujet. Ensuite, notre Municipalité, ainsi que le service « Infrastructures, Mobilité et Environnement » ont fait un travail important pour adapter au mieux le principe de pollueur-payeur aux particularités de notre commune. Le service précité a également effectué de nombreux calculs et projections pour trouver la taxe de base la plus juste pour 2018. Enfin, sept membres de notre Conseil Général, avec sept sensibilités, issus de 4 partis différents, ont encore examiné le dossier. Je peux vous assurer que la Commission ad hoc a, d'une part, analysé chaque alinéa du règlement qui nous est soumis et, d'autre part, étudié la problématique de la gestion des déchets dans sa globalité. La Commission a déjà été bien plus loin que ses attributions de base. Toute une série de remarques ont été adressées à la Municipalité au travers du rapport de la Commission ad hoc, notamment pour souligner le manque d'anticipation, l'importance de la communication ou de la récolte des biodéchets. Si je suis certain que le Conseil Municipal a pris bonne note de ces remarques, je doute fort de la nécessité d'une deuxième Commission ad hoc. Ce dossier a pris suffisamment de retard. Les risques



d'un statu quo au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont été décrits dans le message du Conseil Municipal au Conseil Général du 12 mai. J'en appelle donc au bon sens et au pragmatisme de tous les membres de ce plénum afin de ne pas le retarder davantage. Je vous invite donc tous à accepter le nouveau règlement sur la gestion des déchets avec ses annexes.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Dupont. Je propose que nous passions maintenant au vote. Je vous rappelle donc que l'acceptation finale, les modifications sont acceptées définitivement en première lecture, si elles obtiennent la majorité des deux tiers des membres présents.

Mmes et MM. les Conseillers Généraux, si vous acceptez le « règlement communal sur la gestion des déchets » tel qu'amendé ce soir, je vous demande de vous lever. Vous pouvez vous asseoir. Y a-t-il des abstentions ?

**Le règlement est refusé par 24 voix contre et 30 voix pour.**

Comme il faut la majorité des 2/3, c'est-à-dire 36 voix, et qu'il y a eu que 30 voix pour, le règlement n'est pas accepté en première lecture. Une deuxième lecture sera nécessaire et sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Général.

Nous passons au point

**5. Développement du postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la création d'un contrat de quartier**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Pour rappel, ce postulat a été déposé en séance du 3 avril 2017. Nous allons procéder de la manière suivante : M. Oberholzer va développer son postulat. La discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci et comme le prévoit notre règlement, seul le signataire aura encore droit de prendre la parole. M. le Conseiller Général Oberholzer, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG)**

Ce n'est pas facile de passer après les déchets. Je vais essayer de vous vendre le contrat de quartier.

Notre ville s'agrandit de plus en plus et compte à ce jour, environ 18'000 habitants. Nous pouvons offrir à la population des outils de démocratie participative lui permettant d'intervenir rapidement et efficacement dans l'amélioration de son quotidien. C'est une occasion de collaborer avec la commune pour observer, réfléchir et proposer des solutions propres à améliorer votre quartier. Chaque habitant-e, usager et usagère est invité-e à différents événements (soirées, enquêtes) où il et elle, pourront exprimer leur vision du quartier et de ses besoins, à travers des

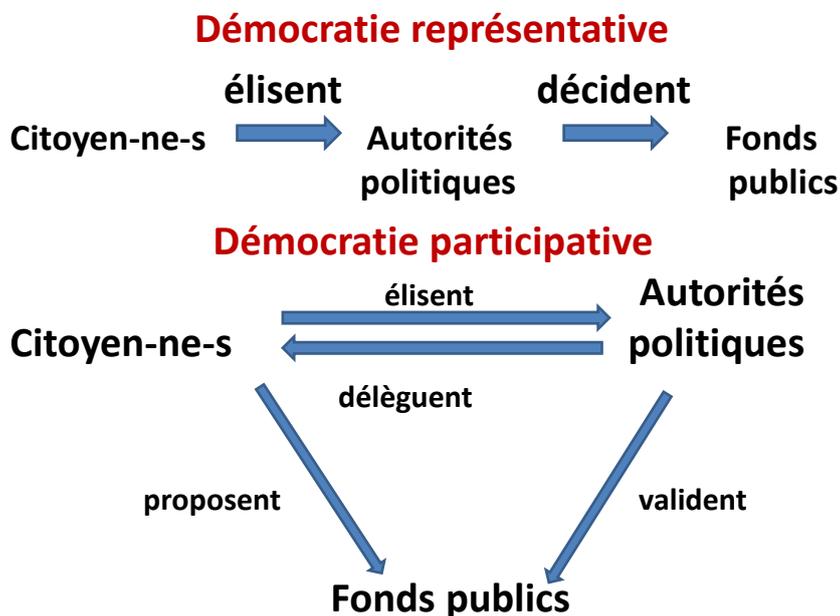


groupes de travail, ouverts à tous et toutes, auxquels participent également des représentant-e-s des services municipaux, un accord peut être trouvé sur les améliorations les plus importantes à mettre en place.

Les autorités de la Ville s'engagent à examiner les projets proposés et à réaliser ceux qu'ils auront validés.

### **Notre proposition**

- Un outil de démocratie participative pour mieux vivre ensemble
- Il permet à toutes les personnes qui habitent ou travaillent dans un quartier concerné de proposer des projets d'utilité publique, de trouver leur financement et de pouvoir rapidement les mettre en œuvre.
- Un contrat de quartier : un espace de dialogue et d'information.
- Engagement de confiance entre la ville et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier pour réfléchir et participer ensemble à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie du quartier.



La démocratie participative est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décisions politiques. Elle se bâtit dans le cadre d'expériences où l'on se donne les moyens d'aller chercher les citoyens des quartiers en associant les habitants à des projets de rénovation urbaine ou avec des démarches qui partent des besoins et des ressentis des habitants. Ces démarches peuvent produire une spirale vertueuse et créer l'inclusion. La participation citoyenne ne s'improvise pas. Il ne suffit pas de mettre



des élus et des citoyens dans une même salle pour penser qu'on fait de la démocratie participative. Le résultat dépend de la formation, du professionnalisme et de l'éthique des acteurs. Les espaces de participation citoyenne tirent leur légitimité d'une certaine tension, de frottements avec la représentation traditionnelle. Celle-ci n'est jamais aussi efficace que quand une autre forme de démocratie plus vivante, plus critique qui se déploie à l'extérieur des institutions. Le développement durable et humain est le reflet de vie des hommes au sein de la société dans laquelle ils évoluent. Il inclut la notion de bien-être. Cela ne s'arrête pas au niveau de l'économie mais il prend en compte les facteurs sociaux, culturels et éducatifs.

### **Structure**

Elle est composée d'une Commission de quartier, d'un groupe de travail et d'une feuille de route.

### **Quels sont les critères ?**

Viser l'intérêt collectif du quartier. Il doit renforcer : la cohésion sociale, la convivialité, le bien-être des habitants. Il entre parfaitement dans un thème que tout le monde connaît : le développement durable et dans ce cas présent, c'est du concret.

### **Buts**

- Valoriser et reconnaître les compétences locales des habitants
- Offrir à ces personnes la possibilité d'instaurer et de gérer eux-mêmes des projets d'utilité publique du début à la fin du processus.
- Favoriser les initiatives des habitants du quartier.
- Insuffler une dynamique de quartier et une amélioration de la qualité de vie.
- Renforcer le sentiment d'intégration et de non-exclusion.
- Rapprocher les habitants des élus locaux dans un dialogue constructif, renforçant et complétant ainsi la démocratie participative.

### **Fonctionnement**

Les contrats de quartier bénéficient d'une structure de fonctionnement similaire qui permet aux habitants de recevoir, instruire, accompagner, valider les projets avant leur transmission au comité de pilotage.

La structure a la particularité de laisser une grande marge d'autonomie aux habitants dans l'organisation du fonctionnement de leur propre contrat de quartier.

Un contrat de quartier comprend une assemblée annuelle avec le groupe de projets et le comité de pilotage.



### **Comité de pilotage**

- Valide le projet et autorise le déblocage de fonds pour leur réalisation
- Se réunit 3 à 4 fois dans l'année
- Est composé de politiques, de personnes associatives

### **Groupe de projets**

- Habitants ou usagers désignés lors de la première assemblée – examen des projets
- Instruit le projet, auditionne les promoteurs de ce même projet
- Prend contact avec l'administration communale pour informations sur ce projet
- Validation par le comité de pilotage.

### **Quelques exemples de projets**

Les gens veulent des espaces verts, publics, la sécurité, la salubrité. Ils désirent aussi la convivialité, le réseau de solidarité entre les générations. Ils veulent aussi la mobilité, les services de proximité, les espaces de rencontre, les terrains de jeux adaptés.

Matches sur écran géant - Stop aux déchets encombrants - Repas communautaires - Vide-dressing - Main courante - Fête des voisins - Thé dansant - Aménagement piétonnier - Valoriser les talents du quartier - Halloween et les courges - Assistance informatique - Rallye interculturel - Police de proximité - Un endroit pour faire les devoirs - Une soirée jeux - La chasse aux œufs - Pique-nique - Concours littéraire - Flore en bacs - Envie de s'asseoir - Notre quartier est propre - Potager urbain - Panneaux d'affichage - Site internet de quartier.

### **Financement**

Le contrat de quartier doit bénéficier d'un financement annuel par un montant défini par la Municipalité.

### **La démocratie participative**

- une histoire à créer
- un chemin à tracer
- un nouveau souffle pour la ville

### **Quelques acteurs de la vie montheysanne**

La police - police de proximité - les pompiers – sécurité - Soluna - divertissements et autres - sports / jeunesse et formation – sports divers - intégration - statut de citoyen fort - atelier éthique sur l'immigration.



**Et oui, il y en a.... ailleurs**

Genève – Vernier – Lancy – Onex – Lausanne – Carouge – Renens - Chavannes – Renens.

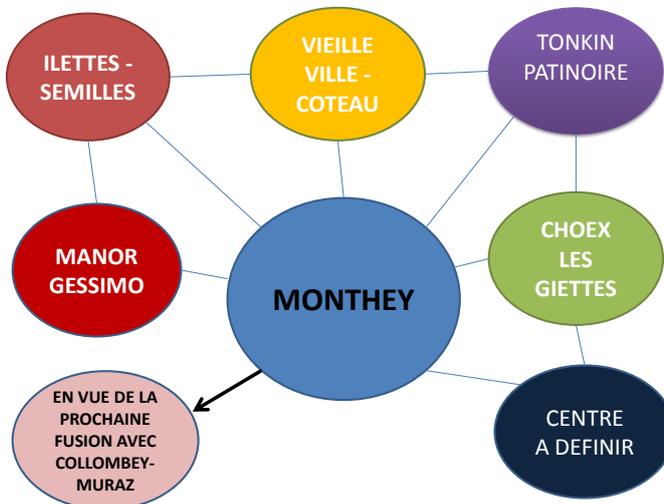
Et je n’oublie pas ce qui se fait déjà par petit quartier chez nous, à Monthey.

**Qu’est-ce que peut faire la Municipalité pour que cela existe ?**

La volonté politique d’aller vers la population. La ville a des autorités, une administration c’est donc pour assurer un service public, un service à la population. La ville vient à la rencontre de ses habitants / es qui sont directement concernés/ées et qui ont une expérience de terrain à faire valoir.

Le quartier est un lieu d’échange où les problèmes sont débattus pour trouver des solutions satisfaisantes pour toutes et tous. Enfin, le quartier peut aussi être un lieu de solidarités, lieu de ressources où réaliser ce que personne ne pourrait garantir individuellement.

Quelques quartiers montheyensans avec une priorité pour les ILETTES-SEMILLES qui serait le premier à expérimenter ce contrat. N’oublions pas que les quartiers seront définis et affinés dans le temps.



Mmes, MM. les Conseillers Généraux,

Vous avez des idées, vous souhaitez participer à ce projet, alors soyez acteurs de la qualité de vie à Monthey. Engageons-nous, engagez-vous pour que ce projet devienne réalité. J’attends vos questions.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Oberholzer. Y a-t-il une demande de prise de parole dans la salle ? La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. La parole étant en dernier à M. Oberholzer, je clos ici les débats pour passer au vote.

Mmes et MM. les Conseillers Généraux, si vous acceptez le postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la création d'un contrat de quartier, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Le postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer est accepté par 41 oui et 4 abstentions. M. Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG)**

Cela me fait plaisir, même si cela peut paraître flou pour certains. Je suis à votre disposition pour entreprendre le premier contrat de quartier.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Oberholzer.

**6. Développement du postulat de Monsieur David Puipe portant sur la planification des investissements à l'aide des nouvelles technologies.**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Pour rappel, ce postulat a été déposé en séance du 3 avril 2017. Nous allons procéder de la manière suivante : M. Puipe va développer son postulat. La discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci et comme le prévoit notre règlement, seul le signataire aura encore le droit de prendre la parole. M. le Conseiller Général Puipe, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

**Intervention de M. David Puipe (PLR)**

Mme la Présidente du Conseil Général, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillers,

En préambule, je désire apporter un correctif à mes récents propos sur le dépôt de ce postulat. En effet, j'ai fait mention de la commune de Lutry lors du dépôt de mon postulat en date du 3 avril dernier en lieu et place de la commune de Pully. Les deux communes étant voisines, je vous prie de m'excuser de cette erreur qui sera rectifiée dans le développement qui suit. De plus, ce postulat sera présenté de manière



succincte par oral ce soir ; sa version longue sera transmise après la séance de notre plénum au bureau.

En guise d'introduction, ce postulat fait suite à mon intervention du 19 septembre 2016 dernier au sujet du concept « SmartCity ». Pour rappel, le concept «SmartCity» réunit en un unique principe les questions de savoir comment une ville peut engager et utiliser plus intelligemment et efficacement ses ressources en recourant à la technologie de l'information et de la communication. Dans cette même intervention, je questionnais la Municipalité sur la possibilité de partenariats avec le monde académique et de l'innovation en citant la présence de l'EPFL en Valais, mais aussi des institutions comme TheArk présentes sur le territoire montheysan avec BioArk. De plus, je suggérais également à la ville de Monthey de développer des projets pilotes avec des sociétés privées, tel que cela avait déjà été fait avec d'autres communes en Suisse.

Venons-en au cœur de ce postulat. La ville de Monthey et sa région ont subi de nombreux changements ces dernières années dans le but de développer l'attractivité de notre région et le bien-être de sa population. Prenons pour exemple la petite ceinture, la route de la Vallée, le développement de parkings, l'incitation à la réalisation de plan de quartier et bien d'autres. Ces projets ont été développés au mieux, avec les outils que la Municipalité avait en sa possession. Plus récemment, des volontés de synergies avec des communes voisines ont été présentées par notre Municipalité. A plus long terme, de nombreux sujets (tant réalistes qu'hypothétiques au travers de différents programmes de campagne) souhaitent être abordés. Prenons pour exemple le terminal rail/route, un potentiel tunnel sous la place, une route de contournement, la réaffectation de la ligne AOMC, le développement de la zone dite « Giovanola », le développement d'un réseau de bus urbain, le développement et maintien des différents réseaux maintenus par les Services Industriels et bien plus encore. Tous ces sujets comportent de nombreux coûts directs (exemple : frais d'études) mais aussi indirects comme la non-correspondance (même partielle) des études en rapport avec le besoin réel au moment de la réalisation, mais aussi les économies d'échelle non-considérées. Les nouvelles technologies permettent, à ce jour, de mieux planifier ces investissements grâce à des considérations de scénarii globaux, des modèles dynamiques mais aussi grâce à de nouveaux modes de travail itératifs et collaboratifs. Notre ville possède le label Cité de l'Energie, incite les PME à travailler ensemble, accueille des startups, encourage le co-working. En développant les sujets liés à ce postulat, elle peut accentuer sa position de ville forte dans notre Canton. Ce sont également les valeurs qui motivent mon intervention.

Afin de justifier la pertinence de ce postulat, je me permets de vous transmettre plusieurs exemples réalisés récemment en Suisse romande : en partenariat avec Swisscom, la commune de Pully a pu comprendre le type de trafic à laquelle elle fait face et donner une priorité aux différents investissements urbanistiques. Cette même commune a été l'invitée, en mai 2016, de l'assemblée Générale de l'innovation européenne, dans le cadre du partenariat « villes et communautés intelligentes », pour présenter son projet. Ce même projet prévoit une seconde phase avec une collaboration étroite avec des universités afin de proposer des modèles de simulation contribuant à affiner les prévisions du trafic, par exemple en amont de grands évènements. Un projet similaire est réalisé à Montreux, dans le cadre du Montreux Jazz, grâce aux données mobiles anonymisées des utilisateurs afin de planifier les infrastructures liées au trafic et aux parkings. Montreux compte ainsi économiser



plusieurs millions grâce à ce projet. Des travaux ont également été réalisés par l'IMD pour publier une étude visant à soutenir les autorités publiques dans leur volonté de se numériser. Ce document apporte une méthodologie complète et un outil décisionnel permettant d'assister les dirigeants des villes dans la sélection des projets numériques. Il permet d'avoir en mains les clés pour définir, sélectionner et mettre en œuvre les projets les plus prometteurs.

De plus, un postulat de ce type offre à la Municipalité l'opportunité d'amener ou légitimer plusieurs projets futurs ou déjà en cours, pas seulement limités à la mobilité mais extrapolables à d'autres domaines, entre autres et ce, à titre non-limitatif : inciter à la collaboration avec d'autres communes, avec l'Agglo ou un niveau régional en partageant les coûts mais aussi les gains des solutions proposées dans ce postulat. Renforcer les informations et chiffres parfois dépassés du dossier Chablais Agglo. Je ne mentionnerai ici que les chiffres des pendulaires de l'agglomération (de, vers et inter agglomération) du Volet Explicatif du dossier (présent sur le site Chablais Agglo en date du 5 juin 2017). Les chiffres utilisés sont ceux du recensement fédéral de 2000 pour un projet qui serait réalisé à horizon 2020. Les mettre à jour avec des informations de terrain avant la réalisation des propositions du projet serait un réel plus pour toute la région en lieu et place des données potentiellement obsolètes. Mais encore, estimer la pertinence de certains projets sur des éléments factuels, réels, quantifiables, mesurables et donc non-contestables permettant de les échelonner. Cela pourrait s'appliquer à des projets tels que le tunnel sous la Place, aux gros projets d'infrastructure, mais aussi aux commerces montheyens qui pourraient connaître les types de fréquentation de notre ville. Et pour terminer, quantification des segments de route nécessaires à la fluidification du trafic. Ce point pourrait être considéré dans le cadre de la création de la seconde voie routière aux abords du Pont du Rhône avec la 3ème correction de notre affluent régional. En conclusion, par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier les points énoncés, d'envisager des partenariats académiques ainsi qu'avec des entités privées sur ces mêmes points, de chiffrer les gains en rapport aux coûts qu'ils engendreraient, de proposer une stratégie et chronologie de mise en place de ces sujets et d'être proactive sur ces mêmes points au sein de l'Agglo mais aussi au niveau régional. Une réponse alignée aux contraintes temps des projets majeurs de notre cité est souhaitée afin de bénéficier de l'effet de la mise en place de telles mesures, ceci dans l'intérêt de nos concitoyens. Je vous remercie de votre attention et de l'intérêt que vous porterez à ce postulat.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci. Mes et MM. les Conseillers Généraux, la discussion générale est ouverte. Si ce n'est pas le cas, je passe la parole à la Municipalité. Non. Très bien nous passons au vote.

Mes et MM. les Conseillers Généraux, si vous acceptez le postulat de M. David Puipe portant sur la planification des investissements à l'aide des nouvelles technologies, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

Le postulat de M. David Puipe est accepté par 46 oui et 3 abstentions.



Nous passons au point

## **7. Réponse à la questions de Monsieur Blaise Carron portant sur une ligne de bus navette desservant l'Hôpital du Chablais**

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

C'est une question qui a été posée lors de la séance du Conseil Général du 3 avril 2017. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil Général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, M. Cottet.

### **Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Merci Mme la Présidente, M. Carron, chères et chers Conseillères et Conseillers Généraux, chères et chers Collègues.

Cette question écrite est tout à fait d'actualité, vous l'avez lu dans la presse, l'hôpital du Chablais avance et les délais sont tenus. L'Office fédéral des transports (OFT) édite un certain nombre de règles visant à rationaliser toutes dessertes publiques, tout en garantissant un accès confortable, coordonné et judicieusement cadencé aux différents pôles économiques, densément bâtis, offrant, en général, toutes les prestations habituelles relevant de la santé ou de l'administration publique. Les connexions et correspondances entre les différents modes de transports sont, par ailleurs, minutieusement examinées, mises en exergue et réévaluées à chaque changement d'horaire. Nous avons régulièrement accès à ces documents. Dans cette optique, l'OFT s'est doté d'un outil de gestion et de contrôle qui s'appelle la concession. Il existe des concessions de ligne, c'est le cas de la plupart des dessertes de l'AOMC, notamment sur le coteau, les dessertes scolaires, et il existe des concessions de zones, c'est ce que nous avons obtenus par exemple pour nos bus urbains, où finalement dans un certain périmètre, nous avons la liberté d'enlever ou de rajouter des arrêts à la demande ou autres, sans en référer à Berne. En dehors de cela, aucun transport public ne peut être exploité. Il existe 7 lignes qui desservent le Chablais dont 2 lignes ferroviaires, c'est la ligne ferroviaire du Tonkin avec RégionAlp et la ligne ferroviaire de l'AOMC. Les 2 premières lignes ferroviaires sont directement connectées à la ligne du Simplon qui permettra de rejoindre Rennaz via des mesures programmées par le canton de Vaud, alors que les 5 autres dessertes de bus sont raccordées via la gare CFF de Monthey. Quelle est la planification ? Je pense que c'était le sens de votre question. A l'horizon 2020 – 2021, et grâce au déplacement de la ligne et de la gare de l'AOMC, les gares CFF de Monthey et d'Aigle seront connectées à des cadences beaucoup plus élevées. Pour 2018 - 2019, une partie du bus urbain des communes de Monthey et Collombey-Muraz devrait muter en bus d'agglomération avec une offre qui sera élargie, et il y aura l'intégration d'un bus sur appel, élargissant ainsi le territoire desservi entre Monthey et Aigle tout en maintenant les connexions et correspondances importantes que nous avons évoquées tout à l'heure.

Je fais une petite parenthèse par rapport à ce que nous avons entendu en début de soirée, dans les entrées en matière et malgré tout ce que nous entendons dire dans les bistrotts de Monthey ainsi que dans cette salle concernant le bus urbain qui a été mis en place en 2012. Je vais vous communiquer quelques chiffres obtenus très



récemment. Les bus ont transporté 118'000 passagers en 2012, je vous parle du cumul avec 3 bus et 2 lignes. En 2014, ce total est passé à 169'000 passagers, et fin 2016, nous sommes à 244'000 passagers. Qu'on le veuille ou non, les courbes progressent, et effectivement, il y a des heures de pointe et des heures creuses comme cela existe sur les lignes CFF. Il est clair que si vous prenez le train à Aigle à 10h30 le matin, vous allez être seul dans les wagons, tandis qu'à 18h45, vous allez rester debout ! En mai 2017, nous avons atteint le record avec 22'800 passagers transportés. Que nous le voulions ou non, inéluctablement ces bus vont se remplir, et je pense qu'il faudra un jour négocier une troisième, voire une quatrième ou cinquième ligne, comme l'on fait nos collègues de Sierre. Revenons à notre desserte de l'hôpital du Chablais. Il s'agit d'un transport régional. Depuis 2014, les communes concernées dont Monthey ont participé à plusieurs séances de travail dans un groupe inter cantonal de concertation qui était piloté par les Conseillers d'Etat respectifs du canton de Vaud et du Valais. Le Président et moi-même avons participé à plusieurs séances de travail. Le dossier du coté valaisan est conduit par le Service cantonal de la Mobilité. Si je ne me trompe, M. Carron, vous avez également reçu le courrier de M. Pellissier qui est le Chef de ce service.

Les études préliminaires ont été validées quant à leur principe, et doivent être coordonnés et affinés pour tenir compte des principes généraux énumérés plus haut. Notre service a pris contact avec le service cantonal de la mobilité en charge de ce dossier et obtenu le rapport de situation annexé au présent document. Je ne vais pas vous le lire, car je crois qu'il est assez clair. L'objectif est d'offrir une nouvelle desserte, cadencé à l'heure, entre 05:00 et 22:00, soit 18 paires de courses quotidiennes de bus reliant Monthey à Villeneuve, via l'Hôpital Riviera Chablais, en plus de la desserte proposée par les lignes déjà en fonction ou à créer par nos homologues vaudois sur d'autres territoires. Ce qui est aussi confirmé par le courrier que nous avons reçu de M. Pellissier, c'est le renforcement de l'offre ferroviaire RégionAlps en vue de combler les trous de l'horaire actuel, et d'offrir une cadence horaire systématique. La mise en œuvre de la ligne de bus Monthey–Vionnaz–Vouvry–HRC–Villeneuve qui s'appellera la ligne no. 120, avec un étoffement de l'offre actuelle. Vous l'aurez probablement vu M. Carron, quelques jours après que vous ayez adressé cette question, un article assez fouillé et intéressant, rédigé par M. Zwahlen, présent dans cette salle, a paru dans la presse. Il y avait quasiment une page entière dans le Nouvelliste avec des contacts au niveau cantonal qui résumaient ce que je vous disais avec quelques informations supplémentaires qui concernaient la gare de Vouvry. Je ne vais pas vous en dire plus M. Carron, j'espère que ces précisions vous conviennent, et le cas échéant, nous sommes présents pour en discuter.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Cottet. M. Carron.

### **Intervention de M. Blaise Carron (ADG)**

Je vous remercie M. Cottet pour la qualité et la précision de ces informations et de ces réponses. J'ai juste une question : quelle sera la durée, peu importe le moyen de transport utilisé, pour se rendre de Monthey à l'hôpital du Chablais ? Combien de temps cela prendra-t-il que ce soit en bus ou en train ? Avoir la cadence, c'est une excellente chose, mais après il faut voir la durée, car si on met 2 heures ou une 1/2 heure, en termes d'utilisation potentielle et d'appropriation de cet hôpital par des



usagers d'ici, cela n'a pas le même impact, c'est pour cela que je pense que la question sur la durée est importante. Est-ce que vous pouvez me donner une explication ?

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Je n'ai pas le chiffre précis. Il semble que ce soit de l'ordre de 40 minutes. Il y a une ligne de bus, celle que nous avons évoqué tout à l'heure, la ligne no. 120 et vous l'avez vu, cela était relaté dans l'article de M. Zwahlen. Nous prendrons le train jusqu'à la gare de Vouvry qui deviendra un petit OEB et ensuite nous prendrons le bus.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Cottet. Nous passons au point

**8. Réponse à la question de Monsieur Damien Raboud portant sur la zone 30 à Choëx**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

C'est une question qui a été posée lors de la séance du Conseil Général du 3 avril 2017. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil Général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, M. Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Je vais vous le présenter, mais ce rapport est effectivement co signé par le service Infrastructures, Mobilité & Environnement, M. Fellay et la capt. Mme Martinella-Grau. Monsieur Raboud, concernant votre question sur la diminution de la vitesse à Choëx de la route RC 109, route cantonale, Monthey-Choëx-Les Giettes-Cernier a été requise par la section Infrastructures Routières et Trafic du Service des routes, transports et cours d'eau (SRTCE) du Canton du Valais, et ce en lien avec l'assainissement du bruit routier sur la route secondaire de montagne RC 109, soit entre les localités de Monthey et de Choëx. Conformément à la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), et à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), les mesures de protection contre le bruit doivent être prises à la source, cela veut dire par différents moyens : la diminution du trafic, le changement du revêtement, la limitation de la vitesse, etc. puis sur le chemin de propagation : ouvrages antibruit et enfin, au point récepteur en posant des fenêtres antibruit. Aujourd'hui, dans le cadastre de la ville, il y a un seul bâtiment qui est concerné par ce genre de mesures, c'est le bâtiment de Soluna anciennement le CRAM. Vous devez savoir qu'un audit de la sécurité routière a été établi concernant un secteur de la traversée de Choëx qui conclut qu'au niveau de la géométrie routière, la vitesse à 50 km/h n'est pas en adéquation avec les rayons de courbure des différents virages, ce qui pose des problèmes de visibilité et de sécurité. L'accidentalité a également été étudiée et indique 14 accidents entre 1998 et 2014 sur ce secteur concerné. En



conclusion, la section Infrastructures routières et trafic du SRTCE, d'entente et en collaboration avec l'arrondissement du Bas-Valais et la commune de Monthey puisque nous sommes toujours systématiquement associés à ce genre de réflexion, a décidé de rabaisser la vitesse de 50 à 30 km/h dans la partie resserrée et sinueuse de Choëx. Les avantages sont les suivants : diminution de 1 à 2 dB des niveaux sonores sur 16 bâtiments, et 13 parcelles non bâties, vous savez que nous devons faire appliquer les ordonnances même sur le patrimoine non bâti, en cas de vente et de résiliation ultérieure, et une amélioration de la sécurité routière du tronçon concerné, pour autant que la vitesse de 30 km/h soit respectée par les usagers. Il est intéressant et important de le rappeler, cet abaissement de la vitesse a été porté à l'enquête publique avant sa réalisation, et n'a fait évidemment l'objet d'aucune opposition. En finalité, ce dossier nous a permis d'aborder et je crois que cela avait été évoqué dans la discussion générale la dernière fois, et ça c'est de notre requête, c'est que la partie qui va de l'école jusqu'au départ de la route de Massillon qui est encore plus étroite à certains endroits et où, personne n'arrive à rouler à 50km/h à cet endroit. Nous aimerions aussi que le Canton s'en préoccupe et qu'il nous construise enfin le trottoir qu'il y a partout ailleurs. La bonne nouvelle que nous avons reçue, c'est que le Canton entre en matière, et a lancé une étude à sa charge pour équiper ce tronçon. C'est plus une information, mais qui finalement découle de ces négociations que nous avons eues avec eux. Nous avons aussi interpellé le service pour évaluer les démarches et améliorer la situation de ce quartier, et d'où la promesse et l'engagement qu'ils ont pris probablement pour ce qui les concerne pour le budget 2018. Voilà dans les grandes lignes ce que j'avais à vous répondre concernant votre requête M. Raboud, comme je l'ai dit tout à l'heure à votre collègue, nous restons à disposition pour d'autres informations.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Cottet. Nous passons au point

**9. Réponse à la question de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur le bilan sécuritaire de Carnaval\_**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

C'est une question qui a été posée lors de la séance du Conseil Général du 3 avril 2017. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil Général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, M. Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers Généraux,  
En préambule, et pour faire court, puisque le temps passe vite, je ne vais pas développer les quatre pages que vous avez reçu d'autant plus que ce sujet ainsi que la réponse que j'avais promis à Flavien Schaller qui n'est pas là ce soir, il est prévenu



de ma réponse de ce soir, le sujet sera aussi traité en séance de commission sécurité demain soir, donc vous aurez tout le loisir d'avoir des réponses, et le cas échéant si vous avez des questions complémentaires, mais vous trouverez les détails dans les documents.

Je vais donner une réponse en ce qui concerne le bilan sécuritaire du carnaval de Monthey. Nous avons eu une séance importante avec tous les intervenants, comme la police, le comité de Carnaval, la sécurité civile, Sécuritas, le 144 et Hémostaz qui sont donc les samaritains. Cette séance a duré plusieurs heures et, nous avons demandé le ressenti des intervenants pour savoir ce qu'ils avaient pu observer et constater, des éventuelles suggestions d'amélioration, et c'est comme cela que nous sommes arrivés à prendre des conclusions au sein du Conseil Municipal, ainsi que des propositions de mesures pour le nouveau règlement du carnaval de 2018. Une chose importante, nous a préoccupé suite à quelques échauffourées, pour ne pas dire à quelques attaques de policiers, qui ont été planifiées par un groupe composé d'un certain nombre de personnes. Effectivement, lorsque vous avez deux agents face à un groupe de 10 à 15 personnes, cela peut être vite problématique, et aboutir à une catastrophe : un de nos policiers a été blessé. Par une présence policière plus importante, nous voulons faire de la prévention, de la dissuasion afin d'éviter que d'autres personnes arrivent en groupe se disant : ils ne sont pas assez en face de nous et on va casser des bouteilles sur la tête des gens. Une des mesures qui me paraît prioritaire, c'est d'augmenter le nombre de Sécuritas et le nombre de personnes qui vont être visibles. L'idée est que les policiers soient encore plus visibles qu'ils ne l'ont été cette année, lorsque nous aurons des patrouilles mixtes de 3 personnes présentes chaque jour durant la période du carnaval, la journée et le soir etc. J'ose espérer que cela permettra de retrouver le calme au sein de notre carnaval.

D'autres choses, sont en cours, je ne peux pas encore vous en donner la teneur définitive. Je vous en avais parlé la dernière fois, il y a une nouvelle loi sur la police qui est en vigueur, nous allons rencontrer avec ma Cheffe de service, Mme Violaine Martinella-Grau, le Commandant Christian Varone, le responsable cantonal de cette application de la nouvelle loi sur la police. Il est en train d'élaborer quatre ordonnances, elles nous sont promises pour le mois de septembre, l'idée est d'être proactif et de pas attendre que ces ordonnances arrivent, et qu'ensuite, on se dise : que peut-on utiliser ou pas ? J'aimerais essayer d'avoir une discussion avec lui, afin que nous puissions, dans la mesure du possible, prévoir des outils qui pourraient nous permettre d'éviter ce genre de situation que nous avons vécu à ce carnaval 2017. Le but est de rencontrer le Commandant Varone en amont pour connaître l'évolution des travaux de ces ordonnances. Voilà, je ne vais pas aller beaucoup plus loin, puisque vous avez tous reçu ces documents qui me semblent bien précis. Le cas échéant, je suis à disposition pour des questions complémentaires. Et surtout, je souhaite la bienvenue aux personnes qui viennent demain soir à la commission Sécurité.

Concernant la réponse à la question de M. Schaller, je ne vais pas aller très loin non plus dans les explications, je vais donner quelques chiffres pour les gens qui ne seraient pas à la commission Sécurité et qui ne veulent pas lire tout le document qui sera donné. Sachez que l'écolage pour la formation d'un aspirant coûte 45'000 francs, que les classeurs coûtent 650 francs, que l'équipement coûte 10'000 francs et qu'ensuite, il y a aussi des formations continues, comme par exemple le cours de formation pour l'utilisation du défibrillateur. Vous savez que tous nos policiers sont formés pour l'utiliser, le cours coûte 5'000 francs, il y a également le cours sur



éducation routière qui coûte 2'000 francs, le cours concernant la formation de conducteurs de chiens coûte 4'000 francs, et les cours pour l'état-major concernant les cours de conduite coûtent entre 5'000 et 17'000 francs. Vous voyez que cela a un certain coût pour avoir des gens bien formés au sein de notre police. Je reste à votre disposition pour des questions et demain soir à la commission Sécurité, il y aura d'autres éléments.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Contat. Monsieur Oberholzer vous souhaitez prendre la parole ? Non. Nous arrivons au point dernier point de l'ordre du jour, à savoir, les divers.

**10. Divers**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

La parole est au Conseil Général.

**Intervention de M. David Puipe (PLR)**

Mme la Présidente du Conseil Général, MM. les Municipaux, estimés Collègues, Je prends ici la parole en tant que Président de la Commission d'Agglomération et donc au nom de cette dernière. Après concertation avec l'ensemble des membres de la commission, nous nous réjouissons d'apprendre, à travers des médias, que des nouvelles opportunités de synergies et fusions avec nos voisins Collombeyrouds sont envisagées par les Municipalités des 2 communes, donnant encore plus de pertinence au projet Agglo. A titre d'information, la Commission d'Agglomération est composée de membres particulièrement motivés et intéressés par les enjeux de notre agglomération. Les sujets abordés dans le dossier Agglo pourraient d'ailleurs être utiles dans un projet de fusion. Sachant que ladite Commission, pour rappel Commission permanente du Conseil Général, n'a que peu de travail jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, soyez certain, cher Président, de pouvoir compter sur la totale implication de cette dernière lorsque vous la convoquerez dans le cadre de ce projet de fusion. Je vous remercie pour votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Puipe. M. Cutruzzolà.

**Intervention de M. Giovanni Cutruzzolà (ADG)**

Les personnes âgées de plus de 50 ans sont les plus vulnérables dans le monde du travail. Cette problématique touche en priorité les emplois les moins qualifiés dans tous les secteurs d'activité. Par ce postulat, je demande au Conseil communal de faire en sorte que dans chaque service de la commune, au moins une place soit attribuée à une personne âgée de plus de 50 ans, domicilié dans la commune et ayant épuisé ses droits à l'assurance-chômage. Cette mesure a pour objectifs de redonner une responsabilité sociale à la commune envers ses administrés, de



redonner aux personnes touchées une dignité par le travail, et d'éviter de reporter les coûts induits par la perte de l'emploi sur l'aide-sociale.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Cutruzzolà. M. Carron.

### **Intervention de M. Blaise Carron (ADG)**

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues. Je vais essayer d'être le plus rapide possible, j'ai une question écrite à la Municipalité et je dépose un postulat. Je commence par la question écrite.

Afin de gérer au mieux les deniers publics et ceux des personnes dont ils ont la charge, les différents services de la commune de Monthey entreprennent-ils systématiquement les démarches prévues par le code des obligations pour obtenir des baisses de loyer pour les biens qu'ils louent de manière directe ou indirecte ? Une étude récente de la banque Raiffeisen arrive à la conclusion que si les loyers en cours avaient évolué conformément aux dispositions offertes par la loi, ils devraient être inférieurs de 40% à ce qu'ils sont actuellement. La modification du taux hypothécaire de référence de 1.75% à 1,5% annoncée en début du mois de juin devrait encore accroître cette baisse. En effet, le code des obligations permet d'obtenir des réductions de loyers dans certaines circonstances mais cette réduction n'est pas octroyée automatiquement par le bailleur. Les locataires doivent entreprendre eux-mêmes les démarches. Par cette question écrite, l'Alliance de Gauche désire savoir si les différents services communaux utilisent systématiquement les outils offerts par la loi pour obtenir des baisses de loyer auprès des bailleurs pour chaque bien qu'ils ont en location de manière directe ou indirecte et pour lesquels ils pourraient obtenir une baisse ? Par ailleurs, si la commune n'est pas elle-même locataire, épaulé-t-elle dans leurs démarches auprès des bailleurs, les locataires dont elle a la charge, notamment ceux recevant une prestation des services sociaux, ou du service officiel de la curatelle (SOC) ? En effet, cette manière de faire permettrait sans doute à la commune et aux personnes dont elle a la charge de faire de substantielles économies.

Je passe au postulat qui s'intitule : pour la création de potagers urbains et communautaires à Monthey.

Depuis quelques temps fleurissent dans des nombreuses villes des potagers urbains et communautaires. Ces potagers, qui poussent sur des parcelles publiques ou sur des surfaces privées dédiées à cet effet ont comme objectif de recréer du lien social entre les habitants des quartiers, d'y produire une ambiance positive et de cultiver des fruits et légumes de qualité. Ils sont aussi souvent l'occasion de découvrir la culture bio. De manière générale, ces jardins communautaires peuvent bénéficier du soutien et du coaching des services des parcs et jardins des communes sur lesquels ils sont implantés. Nous pourrions très bien imaginer que des bénévoles passionnés de jardinage et voulant partager leurs connaissances s'investissent aussi dans ce projet. Préoccupée, par l'amélioration de la qualité de vie de nos quartiers et soucieuse de maintenir et développer du lien social entre ses habitants, ferments à une cohabitation harmonieuse sur notre territoire, par ce postulat l'Alliance De Gauche demande que la Municipalité étudie les conditions cadres (mise à disposition



d'un terrain, point d'eau, implication du service parcs et jardins, etc.) pouvant inciter un groupe de citoyens à initier cette démarche et la mise sur pied de potagers urbains dans les différents quartiers de notre cité. J'ai fait le plus court possible, je vous remercie.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Carron. M. Dupont.

**Intervention de M. Eric Dupont, Président de la Commission ad hoc**

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chers Collègues, je vais intervenir une dernière fois ce soir. A la suite de la Commission ad hoc concernant le nouveau règlement sur la gestion des déchets, il me paraît important de rappeler certains fondamentaux de la politique suisse. Tout d'abord, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont séparés. Les membres du Conseil Municipal ne sont donc pas autorisés à influencer les membres d'une commission du Conseil Général. De même, ces derniers ne sont pas tenus de rendre des comptes à leur Municipal ou à leurs Municipaux. Le rôle du législatif est de contrôler ce que fait l'exécutif, pas de tout remettre en doute à chaque fois. Sans un minimum de confiance entre les pouvoirs, il paraît difficile de faire évoluer notre commune. Contrairement à ce que certains membres du législatif montheysan pensent, le rôle de l'exécutif n'est pas de trouver des stratagèmes afin de voler de l'argent aux citoyens. Enfin, le système politique suisse veut que tous les partis soient représentés pour prendre des décisions. Ce système est basé sur la culture du dialogue tournée vers le compromis. Cela permet d'intégrer les propositions et les pistes de tous les partis et de parvenir ainsi à une solution bénéficiant du soutien de tous. Cela suppose que les membres d'une commission soient en mesure de travailler de manière consensuelle, objective, en respectant les avis divergents, afin de trouver des solutions acceptables pour tous. Imposer des points de vue ou faire du chantage ne font assurément pas partie de la culture du compromis. Je terminerai sur deux remarques qui ne relèvent d'aucune législation, mais plutôt du bon sens. Si les membres d'une commission souhaitent faire une discussion sur l'objet étudié avec leur groupe, il serait judicieux de le faire avant la semaine de la remise du rapport. Merci également aux différents groupes d'envoyer des membres en qui vous avez confiance et qui ont le droit de prendre des décisions au nom de votre groupe. Ces différentes remarques se veulent constructives. Durant cette législature, d'autres commissions ad hoc verront le jour. Pour le bien de notre commune, il est essentiel que nous puissions tous faire preuve de collégialité. Merci de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Dupont. M. Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG)**

Mme la Présidente, MM. les Conseillers Municipaux,



Monthey, à travers ses fontaines. Je me suis intéressé à l'histoire des fontaines montheyssannes en consultant les pages éditées par l'association du Vieux-Monthey no.13-1990. Il y en a deux que je veux citer, ce sont la fontaine représentant un renard en bronze situé au rond-point vers le Vieux-Pont en bois (ce renard en bronze n'existe plus) et la fontaine de la place du Comte Vert représentant une loutre. Ces fontaines font partie du patrimoine montheyssan et je m'étonne à ce jour de les voir se décrépir, sans eau pour celle du comte vert et faisant office de poubelle. Monsieur le Président, trois petites questions : ces fontaines ont-elles encore leur raison d'être en ces lieux ? Ne pourrions-nous pas trouver un moyen de les faire revivre peut-être ailleurs ? Sur ces fontaines, une indication sommaire sur une plaque/plaquette en mentionnant le nom et le ou les auteurs de ce travail, la date de construction, donnerait certainement une autre image pour les gens de Monthey ainsi que les touristes de passage.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. Oberholzer. M. Défago.

### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Madame la Présidente du Conseil Général, Messieurs les Municipaux, chers Collègues,

La Poste va réduire drastiquement ses offices en Valais. Selon l'interview du Conseiller d'Etat Christophe Darbellay parue dans le Nouvelliste du 9 juin 2017, l'ex-régie fédérale va beaucoup trop loin et trop vite. Toujours dans cet article, nous apprenons que sur les 85 offices postaux que comptent le Canton, il en resterait 25 en 2020. Certains offices sont classés « en dialogue » avec une marge de manœuvre apparente tandis que 37 sont dans une liste « réexamen » et seront probablement transformés en agence postale. En février dernier, le Grand Conseil valaisan s'est également mobilisé en soutenant l'initiative cantonale du Tessin s'opposant à la suppression d'offices postaux. Soucieux de maintenir un service de qualité pour la population montheyssanne, le groupe démocrate-chrétien s'interroge sur l'avenir des deux offices de notre cité. Dès lors, est-ce que des discussions sont intervenues entre le Conseil Municipal et la direction de la Poste ? Quelle est la stratégie de la Municipalité afin de garantir le niveau de prestations actuel à la population ?

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci. M. Défago. Y a-t-il y autre intervention ? M. Borgeaud.

### **Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)**

Mme la Présidente. Je vais essayer d'être encore plus bref que mon collègue vu que c'est aussi une question écrite qui porte sur l'image de la commune sur les réseaux sociaux que nous avons déposée avec M. Arnaud Dubois et moi-même, je me réjouis qu'elle soit prise en compte, et que l'on nous réponde lors d'un prochain Conseil Général. Merci beaucoup.

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,  
Depuis quelques années déjà, la commune de Monthey est présente sur les réseaux sociaux. En effet, certains services ou entités de la ville tels que la Police Municipale,



le Service des sports, le Pont Rouge, le Théâtre du Crochetan, la Maison du monde ou Soluna possèdent leurs propres comptes. Cependant, ceux-ci semblent agir indépendamment les uns des autres et une stratégie globale fait défaut. Cela n'est un secret pour personne : la plupart des gens passent souvent par les réseaux sociaux pour s'informer, que ce soit de manière directe ou en étant renvoyé par un lien sur le site d'un autre média. Cette pratique s'est accentuée ces dernières années et devrait encore s'amplifier à l'avenir. Partant de ce constat, la commune n'aurait-elle pas tout avantage à réfléchir à une stratégie de communication globale et à développer de manière significative sa présence sur les réseaux sociaux ? Cela permettrait d'une part de renforcer la visibilité de notre ville, de ses offres sportives ou culturelles, et de communiquer de manière proactive sur les différents événements, aménagements ou transformations qui y ont lieu. Des communes telles que Savièse, Montreux ou Villeneuve utilisent déjà ces outils pour relayer de l'information à la population. Quelle est donc la stratégie de la Commune en matière de communication sur les réseaux sociaux ? L'existence de la commune sur ces derniers ne constituerait-elle pas un atout de taille pour communiquer avec les habitants ? Une réflexion a-t-elle déjà été menée à ce sujet ? Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette question.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Je passe la parole au Président de la Municipalité.

**Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente, Mmes et MM,

Je vais essayer de répondre aussi brièvement que les intervenants ont posé leur question.

**M. Puippe** : J'ai bien compris que c'était une petite pointe dans ma direction. Effectivement, cette fusion s'est passée rapidement au niveau communication dans la presse. Un groupe de travail a été mis en place avec quatre Municipaux de chaque commune, les deux Président-Présidente du Conseil Général donc un groupe de 10 personnes avec un secrétaire. Il y aura des sous-groupes, le but est une participation, il ne doit pas y avoir d'a priori nous devons ouvrir la discussion et évidemment que les législatifs doivent être représentés en sus de leur Président respectif, donc effectivement qu'il y a un lien clair avec la commission agglo. Elle sera d'une manière ou d'une autre intégrée dans ce travail.

**M. Cutruzzola** : Concernant votre postulat, j'attendrai le développement. Je vous rends attentifs que nous avons énormément de personnes de plus de 50 ans. Il suffit de voir la courbe d'âge au niveau de la caisse de pension. Si nous pouvions avoir quelques jeunes de plus dans la commune, et quelques tournus ne se serait pas mal. C'est le Président de la caisse de pension qui parle. Votre remarque est judicieuse, c'est une préoccupation, en l'occurrence, nous sommes très bon élève, au niveau de la commune de Monthey, puisque nous avons une moyenne d'âge élevée par rapport à nos employés communaux. Nous prenons note du développement de votre postulat.



**M. Carron :** Concernant votre postulat, nous attendons votre développement. Concernant votre question sur la baisse des loyers, je peux déjà y répondre partiellement. Les biens que nous mettons en location n'ont subi aucune modification, pour la simple et bonne raison, que les loyers sont déjà passablement bas. Il faut dire qu'il y a très peu de biens loués, principalement dans le bâtiment des services techniques. Il y a un nouveau bâtiment que nous avons acquis sur la place Centrale, mais avec des baux qui ont été renouvelés récemment, et réadaptés suite aux travaux effectués, donc nous n'avons pas remis en cause.

Je me retourne vers mon responsable des finances pour savoir si la commune louait, pour son propre compte, des biens. Nous pourrions profiter de ces modifications. C'est peut-être là que nous apporterons un complément écrit, mais à première vue, je n'ai pas réellement d'exemples, sauf la caserne des pompiers. On y viendra, peut-être par écrit, en faisant le listing des biens, mais à ma connaissance nous n'avons pas demandé de réduction de loyer. C'est une bonne remarque, nous allons analyser les différents baux, afin de voir les opportunités d'une telle réduction.

**M. Dupont :** J'ai beaucoup apprécié votre définition de la séparation des pouvoirs, je n'en dirais pas plus, il y a un terme que j'ai également beaucoup apprécié, c'est le terme « confiance ». Je l'ai dit en préambule, en début de législation, et je suis sûr que ce sera le cas, nous devons travailler en confiance, je crois que c'est aussi le cas du Conseil Municipal par rapport à vous toutes et à vous tous ainsi qu'aux commissions, notamment la Commission de Gestion. Le but c'est de vous donner le plus de documents possibles afin que vous ayez une réelle compréhension des enjeux à défendre. Ensuite, nous pouvons avoir des avis différents, un avis qui vient du législatif et un de l'exécutif, mais il est important de le souligner. Je crois que vous avez été applaudis à juste titre, à la fois pour déterminer quelles sont les compétences de chacune des autorités, mais également pour démontrer que nous devons travailler en toute confiance.

**M. Oberholzer :** Concernant les fontaines montheysannes. Oui effectivement, cela fait partie du maintien de notre patrimoine, nous avons beaucoup de choses à faire et nous faisons des petits travaux par-ci par-là, je pense qu'il faut mettre un accent particulier sur nos fontaines montheysannes. Nous allons donc analyser plus particulièrement ces deux fontaines. Sachez que la place du Comte vert, je l'ai dit et je le redis, avec son aménagement actuel et ses places de parcs, est un aménagement provisoire, qui doit évoluer durant les prochaines années, vraisemblablement 2018 pour les études, et 2019 pour les réalisations. Cela faisait partie de l'aménagement du centre-ville à la demande d'Artcom. Nous avons mis un terme aux travaux du centre-ville et principalement, nous n'avons pas finaliser la rue du Bourg et la place du Comte vert, mais ces travaux devront être effectués, vraisemblablement en 2019, et à ce moment, nous nous poserons la question du maintien de cet endroit, de la mise en valeur de cette fontaine, qui a tout son charme, et qui, a une histoire à Monthey.

**M. Défago:** Concernant la poste. Je vais essayer de répondre de manière assez complète pour éviter une réponse écrite. Bien sûr que nous avons eu des contacts depuis longue date avec la poste. Il y a environ deux législatures que la poste est venue pour un regroupement de nos deux postes sur Monthey. Nous avons eu avec le Conseil Municipal actuel, un contact sauf erreur de ma part, au mois d'avril. Les



représentants sont venus au Conseil Municipal, pour nous faire part de leur projet. Les projets ont fait l'objet d'un communiqué de presse, qui a paru dans notre presse locale, c'est-à-dire la réunion de ces deux postes dans le bâtiment du Market actuel, avec le maintien d'une poste commerciale avec les cases postales, et un service commercial le matin, dans la poste proche du quartier CFF. Ce sont des discussions que nous avons eues avec la poste. Que les choses soient claires : la poste prend ses décisions, ils nous ont demandé de signer un document qui ne fait que confirmer, que nous avons eu des contacts avec eux. A ce jour, le Conseil Municipal a encore refusé de signer ce document. Néanmoins, c'est vrai que, c'est une procédure qui nous a été clairement imposée, nous en sommes informés. Une décision sera prise par la poste avec des voies de recours. Le Conseil Municipal a analysé la situation, il est fort probable qu'il n'y ait pas de recours contre cette décision, pour la simple et bonne raison, que notre marge de manœuvre est extrêmement faible, mais nous faisons partie de ces lots de réflexions avec cette particularité à Monthey. La chance d'être une ville, c'est de garder une poste au centre-ville. C'était le but de nos précédentes législatures et nous le maintenons. Les requêtes formulées par le Conseil Municipal sont de maintenir un point de vente sous gare, et nous devons poursuivre nos réflexions et nos discussions. Les discussions sont ouvertes avec la poste, mais les choses évoluent également sur Monthey.

**M. Borgeaud** : Je n'ai pas bien compris votre question.

#### **Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)**

S'il existait une stratégie communale de gestion de sons et d'images sur les réseaux sociaux, notamment pour la transmission d'informations concernant les différents évènements que la commune pourrait organiser. Nous constatons qu'il y a déjà beaucoup de services ou de secteur de la commune qui possèdent de tels outils et si ce ne serait pas profitable pour la commune d'en mettre un global à disposition de la population ?

#### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

La question s'était posée lors de la dernière législature, et nous avons répondu par la négative. Nous estimions qu'il était plus efficace d'avoir service par service. Je crois qu'il y a cinq ou six services qui bénéficient de tels réseaux sociaux, qui sont systématiquement mis à jour, plutôt que d'avoir une structure centralisée qui demande un investissement plus important, pour la personne responsable de la communication, nous avons donc préféré maintenir cette situation avec un site internet de la commune qui lui est géré de manière centralisée. Nous avons d'autre moyen de communication comme le Monthey ma ville. Nous avons trouvé peu souhaitable d'avoir une seule porte d'entrée et nous avons préservé cette situation. Le Conseil Municipal actuel ne s'est pas penché sur la question, effectivement nous pourrions toujours y revenir. C'est vrai que la communication est un domaine important, nous ne sommes pas, et moi le premier, forcément les meilleurs dans ce domaine. Nous faisons énormément de belles choses ici à Monthey. Nous verrons si votre question se limite à ça, ou si elle amène quelques propositions, à ce moment-là, nous répondrons par écrit sinon voilà la situation qui prévalait à la dernière législature, et cette législature nous ne nous sommes pas encore posés la question si nous devons évoluer dans un sens ou dans un autre par rapport à la situation actuelle.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général**

Merci M. le Président. Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole dans la salle ? Nous arrivons au terme de cette séance du Conseil Général. Je tiens encore à remercier mes collègues du Bureau, les Chefs de groupes, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail et leur patience. Je remercie la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci encore d'envoyer toutes vos interventions écrites à notre Secrétaire et principalement les postulats et les questions posées dans les divers. Il est exactement 00h23 la séance du Conseil Général est levée. Bonne fin de soirée et très bel été à tous !

LA PRESIDENTE

LA SECRETAIRE

Laude-Camille Chanton

Carla Gex-Udriot

Rapport n° 2 – 01.06.17

- Comptes 2016
- Demande de crédit complémentaire « Réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment administratif »

Monthey, le 01.06.17

## 1. Préambule

Dans l'optique de la séance du Conseil Général du lundi 12 juin 2017, la Commission de Gestion s'est réunie à cinq reprises pour se pencher sur les comptes 2016 de la Commune de Monthey ainsi que sur une demande de crédit complémentaire soumise par le Conseil Municipal. Lors de sa séance du 4 mai 2017, la Commission de Gestion a bénéficié de la présence et des explications de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité, ainsi que M. Gérald Gay-des-Combes, Chef de Service en charge du Service Finances & Gestion de la Commune. Outre les réponses obtenues lors de cette première séance, 24 questions ont pu être posées par écrit aux différents Services, que nous remercions par ailleurs pour leur précieuse collaboration. En effet, la plupart des réponses a satisfait la Commission de Gestion.

De manière générale, la Commission de Gestion salue les comptes 2016 présentés par la Municipalité.

Liste des présences	
M. Fabrice Caillet-Bois (AdG), Président	04/15/22/29/31 mai 2017
M. Lucien Christe (PLR), Rapporteur	04/15/22/29/31 mai 2017
Mme Céline Contat (ApM), Membre	04/15/22/29/31 mai 2017
M. Sylvain Défago (PDC), Membre	Remplacé/15/22/29/31 mai 2017
M. Arnaud Dubois (PLR), Membre	04/15/22/29/31 mai 2017
M. Guillaume Joris (PDC), Suppléant	04/15/22/29/31 mai 2017
M. Joseph-Marie Oberholzer (AdG), Membre	04/15/22/29/31 mai 2017

## 2. Chiffres-clefs

Les comptes 2016 soumis au Conseil Général sont sensiblement similaires à ceux du précédent exercice. Malgré un excédent de charges budgétisé à hauteur de 2'085'200 CHF, c'est finalement un excédent de revenus de 4'491'987.65 CHF qui est enregistré. Ce bon résultat est à mettre au crédit d'écartes favorables par rapport aux montants budgétisés pour les « impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques », les « autres impôts des personnes physiques », les « impôts des personnes morales », les « redevances hydrauliques » ainsi que les « amortissements comptables ».

La dette nette par habitant passe de 2'363 CHF au 31 décembre 2015 à 1'855 CHF au 31 décembre 2016, soit une baisse de 508 CHF par habitant. La dette brute communale passe de 122'745'130.97 CHF à 121'795'458.22 CHF, la dette portant intérêts passe de 94'005'720.84 CHF à 92'203'516.11 CHF et la dette nette passe de 41'143'299.26 CHF à 32'478'943.66 CHF.

La marge d'autofinancement a connu l'évolution suivante (en milliers de CHF) :

Comptes 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
14'845	14'682	11'465	10'438	12'919

Quant aux investissements, l'évolution suivante est constatée (en milliers de CHF) :

Comptes 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
9'401	13'381	18'324	15'916	17'686

En ce qui concerne les prescriptions de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des Communes relatives au 10 % d'amortissements (art. 51 et ss), celles-ci sont respectées avec des amortissements s'élevant à un total de 10'353'000 CHF (10.3 %).

Finalement, il est à relever que, sur les 5 indicateurs financiers retenus par le Conseil d'Etat pour évaluer la situation financière des Communes valaisannes, la Commune de Monthey obtient partout le meilleur résultat, hormis en ce qui concerne la capacité d'autofinancement (jugée « satisfaisante » avec une note de 3 sur 5).

### 3. Comptes de fonctionnement

La Commission de Gestion a tenu à relever les points suivants :

*Page 54, compte n° 021.318.06 – Assurances de choses et RC*

Constatant la baisse des charges de ce compte (de 55'141.75 CHF en 2015 à 39'513.80 en 2016, ceci malgré un budget estimé à 64'000 CHF), la Commission de Gestion a souhaité en apprendre davantage sur le renouvellement des contrats d'assurances, les négociations *ad hoc* ainsi que les bases décisionnelles. On lui a répondu que, de nombreux contrats d'assurances arrivant à échéance le 31.12.2015, la Commune de Monthey a exprimé le besoin de recourir aux services d'une société spécialisée, ceci afin d'effectuer une analyse des risques et des couvertures. Suite au rapport de la société spécialisée, des appels d'offres sur invitation ont été adressés à toutes les compagnies d'assurances sises sur le territoire communal. La société spécialisée a été mandatée pour procéder aux appels d'offres et établir le rapport d'adjudication ainsi que les tableaux comparatifs. Au terme de ce processus, ce sont quelques 50'000 CHF d'économies de primes qui seront réalisées annuellement, et ce durant ces 5 prochaines années. La Commission de Gestion salue cette démarche intelligente de la Municipalité.

*Page 67, compte n° 220.361.00 – Participation aux charges des institutions spécialisées*

*Page 80, compte n° 440.352.00 – Participation au CMS*

*Page 93, compte n° 610.361.00 – Participation entretien (routes cantonales)*

En pages n° 6 et 7 de son « Fascicule des comptes 2016 », le Conseil Municipal explique que, pour les trois comptes cités plus haut et suivant les recommandations de l'organe de révision, « des charges annuelles 2016, à hauteur de 1.4 millions de francs, ont été enregistrées dans les présents comptes, dans le but d'offrir une vision la plus conforme possible de l'état de la fortune au 31 décembre 2016 ». Jusqu'alors, seules les charges annuelles de l'exercice précédent (2015 dans le présent cas) étaient comptabilisées. La Commission de Gestion salue cet ajustement qui permet aux comptes de correspondre davantage à la réalité (en intégrant une estimation des charges de l'exercice 2016). Elle espère cependant que tout est désormais à jour.

*Page 95, compte n° 651 – Entreprise de trafic local*

La Commission de Gestion constate que le « Bus urbain » coûte cher à la Commune. Pour des charges s'élevant à 1'044'116.50 CHF, elle n'encaisse que 80'074.60 CHF de recettes et 310'972.20 CHF de subsides de l'Etat, soit des charges nettes de 653'069.70 CHF. Le rapport de la Commission de Gestion sur les comptes 2015 avait déjà soulevé le problème. Si la répartition des dépenses entre les Communes de Monthey et de Collombey-Muraz est clairement définie, la question de la répartition des recettes n'est pour le moment pas encore résolue. Le fait que la plupart des trajets s'effectue au moyen de titres de transport au bénéfice d'une reconnaissance complexifie la problématique. En outre, notamment en raison des nombreux travaux en ville, la fréquentation du bus urbain a connu une baisse de fréquentation de l'ordre de 17 % entre octobre 2015 et octobre 2016. Si des actions de promotion sont prévues, la Commission suggère néanmoins à la Municipalité de garder un œil attentif sur l'évolution de la fréquentation du « Bus urbain » et d'étudier d'éventuelles autres options susceptibles de répondre aux souhaits et besoins des utilisateurs, tout en ménageant la bourse communale.

#### **4. Comptes des investissements**

La Commission de Gestion n'a aucune observation particulière à émettre en ce qui concerne les comptes des investissements 2016. Elle formule cependant une remarque d'ordre général. En effet, elle constate que les différences entre les investissements budgétisés et réalisés sont très importantes (en 2016 : 19'995'000 CHF budgétisés pour 9'401'742.15 CHF investis, soit moins de la moitié). Si la Commission de Gestion peut concevoir que des procédures, des recours ou d'autres impondérables puissent retarder certains projets, elle souhaite néanmoins une meilleure planification de ceux-ci et l'établissement de budgets d'investissements plus réalistes.

## 5. Bilan : compte n° 000.122 – Prêt

Lors de la séance du Conseil Général du lundi 03.04.2017, M. Damien Raboud (ApM) a suggéré à la Commission de Gestion de se pencher sur la garantie hypothécaire de 2'752'000 CHF du projet M-Central. La Commission de Gestion a examiné cette demande et a décidé d'y donner suite, dans l'espoir d'éclaircir définitivement cette question. Pour un maximum d'objectivité, elle a mandaté la fiduciaire FIDAG SA, en lui soumettant une série de questions. Suite à la réception du rapport de la fiduciaire et après discussion entre ses Membres, la Commission de Gestion s'estime satisfaite des réponses apportées et ne juge pas utile d'approfondir encore davantage l'examen du dossier. Elle conclut que le montant indiqué dans les comptes correspond à une valeur réelle et que, partant, ces derniers sont conformes. Pour un maximum de transparence et avec l'accord de la fiduciaire FIDAG SA, le rapport de celle-ci est joint en annexe au présent rapport de la Commission de Gestion.

Si la Commission de Gestion a décidé de donner suite à cette demande dans le but de témoigner de sa volonté de bonne coopération avec le Conseil Général, elle invite cependant le Bureau à se pencher sur la question afin d'établir une démarche *ad hoc* pour les demandes de ce type.

## 6. Demande de crédit complémentaire « Réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment administratif »

Le Conseil Municipal a soumis à la Commission de Gestion une demande de crédit complémentaire d'un montant de 90'000 CHF pour le « Réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment administratif ».

Construit au début des années 1990, son aménagement du rez-de-chaussée comprend la réception de l'administration communale, l'office de la population ainsi que les locaux de la police municipale. Avec le temps et l'augmentation du personnel, l'affectation du rez-de-chaussée du bâtiment n'est aujourd'hui plus satisfaisante, raison pour laquelle un montant d'engagement de 200'000 CHF a été porté au budget 2016. Suite à l'examen des projets, il s'avère que l'option choisie, la plus efficiente selon le Conseil Municipal, devrait coûter quelques 290'000 CHF, raison pour laquelle la Municipalité a soumis à la Commission de Gestion cette demande de crédit complémentaire d'un montant de 90'000 CHF. En cas de refus et sans recours au crédit à disposition de la Municipalité, seule la première étape des travaux (réorganisation complète de la zone de réception et création du bureau de la police municipale) pourrait être réalisée.

La Commission de Gestion s'est penchée sur la question et soutient la demande du Conseil Municipal. Il est en effet naturel qu'un bâtiment administratif vieux d'un quart de siècle doive subir quelques réaménagements pour répondre au mieux aux exigences actuelles. Le confort du personnel communal tout comme celui des administrés – relatif notamment à la garantie essentielle de la confidentialité des discussions – suffisent déjà à justifier cette demande. Il serait en outre absurde (et certainement plus onéreux) d'entreprendre ces travaux en plusieurs étapes distinctes et de voir le chantier s'éterniser tout en générant des désagréments dans le temps, alors qu'ils peuvent être réalisés par phases successives, tout en assurant l'ensemble des services usuels à la population pendant la durée des opérations. Finalement, la Commission de Gestion estime qu'il ne serait pas opportun de remettre en cause le surcoût plutôt modique du projet retenu, lequel devrait, selon le Conseil Municipal,

résoudre tous les problèmes rencontrés, améliorer les synergies, garantir la fonctionnalité des espaces et respecter l'esthétique du bâtiment.

## **7. Conclusion**

La Commission de Gestion suggère au Conseil Général d'accepter les comptes 2016 de la Commune de Monthey tel que présentés et de soutenir la demande de crédit complémentaire « Réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment administratif », ceci à l'unanimité de ses sept Membres.

Monthey, le 01.06.17

Le Président :

**Fabrice Caillet-Bois**

Le Rapporteur :

**Lucien Christe**

# Rapport de la Commission ad hoc concernant le nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission ad hoc, formée de Messieurs

**Dupont Eric (PLR)**, Président  
**Calamo Joseph (PDC)**, Rapporteur  
**Aviolat Alexandre (APM)**, excusé le 29 mai dès 20h45  
**Boemi Jean-Charles (PLR)**, excusé le 22 mai  
**Cutruzzolà Giovanni (ADG)**  
**Donnet-Descartes Johan (ADG)**, excusé le 22 mai, remplacé par Madame **Anne-Laurence Franz (ADG)**  
**Maret Denis (PDC)**

vous remet, ci-après, son rapport.

## 1. Préambule

La Commission ad hoc s'est réunie à cinq reprises, le lundi 24 avril, le mardi 9 mai, et les lundis 15, 22 et 29 mai 2017. Durant sa première séance, elle a rencontré Messieurs Stéphane Coppey, Président de la municipalité, Gilles Cottet, Municipal en charge des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Environnement, et Patrick Fellay, Chef de service, lesquels nous ont présenté le projet et répondu au mieux à toutes nos questions. Nous les remercions de leur disponibilité. Il est à noter que lors de cette rencontre, le Conseil municipal n'avait pas encore adopté le règlement (et la commission n'en avait donc pas encore connaissance). Au cours de la première séance, était également présente Madame Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général, en tant qu'observatrice. Au cours de la séance du 15 mai, étaient présents Messieurs Gilles Cottet et Patrick Fellay, pour apporter des précisions aux réponses à des questions complémentaires adressées par écrit.

## 2. Remarques

La commission a relevé un certain nombre de coquilles, fautes d'orthographe et problèmes de mise en forme dans le règlement soumis par la municipalité. La liste complète des corrections a été transmise par mail au chef de service et à la municipalité en date du 16 mai.

La commission relève un manque d'anticipation de la part de la Municipalité, qui savait depuis plusieurs années que le principe de pollueur-payeur mentionné dans la Loi (fédérale) sur la Protection de l'Environnement devrait être appliqué. A l'heure où la commune de Monthey devrait être en train d'inaugurer sa nouvelle déchetterie, d'installer les derniers points de collecte pour les déchets alimentaires, et de communiquer sur la taxe au sac auprès des citoyens montheysans, le Règlement sur la gestion des déchets n'est pas encore validé et aucune infrastructure n'est encore mise en place. La commission s'inquiète du fait qu'au premier janvier 2018, nous imposions une taxe au sac aux Montheyssannes et Montheysans sans qu'ils n'aient de possibilités de trier convenablement.

La remise du nouveau Règlement sur la gestion des déchets par la municipalité a également tardé. La commission a reçu le règlement précité en date du 8 mai, soit 35 jours avant la séance du Conseil général du 12 juin (40 jours minimum selon l'article 15 du Règlement du Conseil général du 8 octobre 2012), et 25 jours avant la remise du présent rapport (remise exigée pour le 2 juin, soit 10 jours avant la séance du Conseil général, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil général du 8 octobre 2012). La commission a dû travailler dans l'urgence. Néanmoins, la commission ad hoc s'est réunie 5 fois pour une durée moyenne de 3h30 par séance. Tous les articles ont été étudiés dans le détail. Un grand nombre de questions complémentaires ont été soumises à la municipalité et au chef de service afin d'appréhender l'ensemble de la problématique de la gestion des déchets et pour saisir tous les tenants et aboutissants du nouveau règlement. La commission tient d'ailleurs à les remercier pour leur disponibilité et leurs promptes réponses.

La commission relève que le terme "taxe" est mal employé dans le règlement étudié. La municipalité et le chef de service reconnaissent eux-mêmes que le terme de taxe n'est pas strictement exact. Dans le cas présent, il s'agit plutôt d'un émolument ou d'une participation pour payer des prestations. En effet, une taxe, par définition, ne comprend pas la fourniture de prestations, telles que la collecte, le transport ou le traitement des déchets dans le cas présent. En utilisant maladroitement le mot "taxe", l'article 35 du nouveau Règlement sur la gestion des déchets, prévoyant d'appliquer la TVA sur les taxes d'élimination, pourrait être mal interprété. L'entier de la Suisse Romande utilisant le terme "taxe", et au vu du nombre de fois où il est cité dans le règlement, la commission a décidé de conserver ce terme.

La mise en place de la taxe au sac dans le Valais Romand dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 engendrera une diminution des apports de déchets incinérables à la SATOM. La commission espère vivement que cette diminution ne sera pas compensée par l'apport de déchets extérieurs pour garantir le bon fonctionnement du chauffage à distance.

La commission encourage la commune à communiquer au plus tôt sur le principe de taxe au sac, son prix, ce que cela implique pour les citoyens, où acheter des sacs, pourquoi trier, comment s'y prendre et les sanctions encourues en cas de non-respect du règlement. Il s'agira également de communiquer sur les deux taxes que les citoyens devront payer, les différences entre les deux, agrémenté d'exemples. Il est important que les citoyens comprennent qu'il ne s'agit pas d'une taxe supplémentaire. La communication pourrait être effectuée via le site internet, le journal "Monthey, ma ville" ou encore des flyers tous-ménages (comme l'a très bien fait la commune de Renens). Cette communication est indispensable si la commune de Monthey souhaite franchir cette étape importante dans les meilleures conditions.

A la suite des questions complémentaires soumises à la municipalité et au chef de service, la commission prend note que l'installation d'écopoints engendre une diminution de la qualité des déchets et donc une augmentation du coût de traitement. A la suite du retour d'expérience des autres communes de Suisse Romande, l'ajout de nouveaux écopoints sera donc limité. En revanche, une nouvelle déchetterie va voir le jour à côté du Pont Rouge, sur la parcelle n°3034 (emplacement précédent). Il s'agira, là-encore, de bien communiquer sur les infrastructures et leur utilisation afin d'éviter de trop nombreux allers-retours à la déchetterie, ce qui engendrerait alors des problèmes au niveau de la mobilité.

Avec l'instauration d'une taxe au sac. La récolte des déchets verts et des déchets alimentaires sera l'un des points clefs. Celle-ci pourrait s'inspirer de la commune de Collombey-Muraz, avec un ramassage porte-à-porte, ou même à côté des moloks.

La commission prend également note de l'obligation de valoriser les déchets selon l'Ordonnance (fédérale) sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Il est donc interdit de placer des déchets valorisables dans les sacs taxés. Bien qu'il ne soit pas prévu d'ouvrir les sacs taxés lors de contrôles, la commune est autorisée à sanctionner une personne ne respectant pas ces prescriptions. La commission espère que le Conseil municipal saura proportion garder au niveau des infractions, notamment concernant les infractions mineures, telle que le dépôt occasionnel de déchets recyclables dans des sacs taxés. Un certain flou persiste entre une infraction mineure, susceptible d'être réprimée par une amende n'excédant pas CHF 500.- et une infraction plus grave pouvant engendrer une amende de CHF 10'000.- au maximum. Aucune réponse précise n'a pu nous être apportée par nos interlocuteurs sur cette question. L'appréciation de l'autorité compétente prononçant les éventuelles sanctions sera importante.

La commission félicite la Municipalité pour l'ajout de l'alinéa 5 de l'article 4 obligeant les grandes surfaces à mettre à disposition, à leurs frais, les installations nécessaires à la collecte et au tri des déchets issus des produits qu'ils proposent dans leur assortiment. La commission demande à la municipalité de communiquer dès que possible cette information aux grandes surfaces, afin que ces dernières ne se retrouvent pas devant le fait accompli le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **3. Taxe de base et taxe au sac**

Selon les projections du service concerné, le prix d'un sac de 35 L devrait vraisemblablement être de CHF 1,90.-. Ce prix se fonde sur plusieurs critères :

1. Le coût moyen du transport et de l'incinération des déchets ménagers à l'échelle du Valais romand ;
2. Les coûts administratifs de gestion, estimés aujourd'hui à 38 cts par sac ;
3. Le choix d'un montant unique pour l'ensemble des communes de cette région ;
4. Un rapport entre la taxe au sac et la taxe de base qui conserve l'effet incitatif que le législateur a voulu.

Sur la base de plusieurs prévisions budgétaires provisoires, la municipalité a communiqué à la commission ad hoc que, si le prix du sac était fixé à CHF 1,90.- (pour un sac de 35 L), la taxe de base annuelle serait la suivante :

- 1 personne CHF 79.00.-
- 2 personnes CHF 120.00.-
- 3 personnes CHF 143.00.-
- 4 personnes ou plus CHF 159.00.-

Ces tarifs se basent sur les calculs suivants :

- Charges du service : CHF 2'330'300.-
- Recettes du service : CHF 125'600.-
- A financer par les taxes : CHF 2'204'700.-
- Recettes de la taxe au sac : CHF 1'100'000.-
- A affecter à la taxe de base: CHF 1'104'700.-

S'agissant de l'annexe 3 du règlement déterminant le tarif des taxes d'éliminations, certains membres de la commission trouvent que les fourchettes proposées sont trop larges et laissent à la municipalité trop de marge de manœuvre. Ceux-ci auraient souhaité disposer de plus de données chiffrées afin de pouvoir mieux évaluer les fourchettes proposées (cf. chapitre 5 du présent rapport) et, au besoin, les restreindre.

#### 4. Propositions d'amendement

A l'unanimité, les membres de la commission ad hoc proposent les sept amendements ci-dessous. Les articles originaux sont rappelés sous chaque proposition d'amendement.

- **Article 10, alinéa 3**, première phrase : « Seules les quantités raisonnables courantes de déchets **recyclables** d'un ménage sont acceptées » (ajout du mot « recyclables »).

**Art. 10 Déchetteries et installations de collecte (écopoints)**

<sup>1</sup> La commune met à disposition une déchetterie et des installations de collecte destinées au tri et à l'entreposage provisoire des déchets urbains qui doivent faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage).

<sup>2</sup> L'apport en déchetteries de déchets ménagers n'est pas toléré.

<sup>3</sup> Seules les quantités raisonnables courantes d'un ménage sont acceptées. Le cas échéant, une taxe de prise en charge pourra être exigée.

<sup>4</sup> La commune établit des prescriptions d'exploitation précisant le cercle des utilisateurs, les déchets acceptés, les conditions de leur admission, les jours et horaires d'ouverture ainsi que les taxes de prise en charge et d'élimination.

<sup>5</sup> La commune peut procéder au ramassage porte-à-porte de certains déchets triés qui doivent faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage).

- **Article 12**, ajout d'un **alinéa 3** : « Si le secteur est réputé équipé, tous les domiciliés de ce secteur doivent apporter leurs déchets au conteneur collectif (molok). Le dépôt de déchets en vrac y est interdit, tout comme leur utilisation par des entreprises ».

**Art. 12 Equipement d'un secteur**

<sup>1</sup> La commune équipe l'ensemble du territoire par l'installation de conteneurs enterrés de type « Molok » ou similaires aux endroits décidés par le Conseil municipal et selon les disponibilités budgétaires.

<sup>2</sup> Un secteur est réputé équipé, s'il dispose d'un conteneur (Molok) à moins de 300 mètres.

- **Article 17, alinéa 2** : « Les autres bouteilles en plastique peuvent être rapportées dans les points de ventes si leur récupération est proposée, **cf. art. 4, al. 5** » (ajout de « cf. art. 4, al. 5 »).

**Art. 17 PET et autres bouteilles en plastique**

<sup>1</sup> Les bouteilles en PET doivent être rapportées dans les points de vente ou déposés dans le conteneur ou tout autre système prévu à cet effet dans les écopoints ou à la déchetterie.

<sup>2</sup> Les autres bouteilles en plastique peuvent être rapportées dans les points de ventes si leur récupération est proposée.

- **Article 31**, ajout d'un **alinéa 4** : « Lorsqu'il ressort de la comptabilité analytique un excédent ou un déficit de financement, les taxes doivent être adaptées dans un délai de 3 ans ».

**Art. 31 Taxes sur l'élimination des déchets urbains**

<sup>1</sup> La commune assure par le biais de taxes l'autofinancement des coûts de construction, d'exploitation, d'entretien, d'assainissement et de remplacement des installations d'élimination des déchets urbains, les coûts des services de collecte et de transport des déchets ainsi que les autres frais communaux dus à la gestion des déchets. La commune assume également les coûts induits par les déchets d'auteurs non identifiés ou insolubles.

<sup>2</sup> Les taxes sont perçues annuellement. Elles sont composées :

- a) d'une taxe de base correspondant aux coûts de mise à disposition des infrastructures et aux coûts d'élimination des déchets autres que les déchets ménagers et calculée

- pour les particuliers : par ménage, selon la composition du ménage, se fondant sur les données ressortant du contrôle des habitants au moment de l'établissement de la facturation.

- pour les résidences secondaires, selon le nombre de pièces, sur la base du Registre fédéral des bâtiments et des logements selon l'échelle de correspondance suivante :

-- résidence de 1 à 4 pièces : ménage de 1 personne

-- résidence de 5 pièces et plus : ménage de 2 personnes

-- pour les entreprises : par entreprise, selon le genre d'activités;

b) d'une taxe proportionnelle à la quantité des déchets ménagers et couvrant les coûts d'élimination de ces derniers et calculée

- pour les particuliers : par personne, selon le volume des déchets (taxe au sac);

- pour les entreprises : par entreprise, selon le volume des déchets (taxe au sac) ou selon le poids des déchets (pesage).

<sup>3</sup> Les taxes figurent dans un tarif spécial annexé et faisant partie intégrante du présent règlement. Le Conseil municipal est compétent pour fixer les taxes dans les limites des fourchettes prévues dans ce tarif, en fonction du résultat du compte d'exploitation du précédent exercice et du budget/plan financier approuvé et en tenant compte des critères de calcul fixés à l'article précédent et au présent article. La période de taxation correspond à l'année civile. Les taxes décidées par le Conseil municipal ne sont pas soumises à homologation par le Conseil d'Etat.

- **Article 32**, remplacement de l'**alinéa 1** : « Des sacs transparents non taxés sont autorisés pour l'élimination des couches, des langes et tout autre déchet autorisé et non recyclable produit par une personne qui, suite à un problème médical, a un fort potentiel de déchets ».

#### **Art. 32 Mesures sociales**

<sup>1</sup> Des mesures sociales pourront être introduites exceptionnellement en faveur de certaines catégories de personnes, à savoir, notamment, nécessiteuses ou indigentes. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter, dans une directive particulière, ces dispositions sociales, tout en respectant les principes de la loi fédérale sur l'environnement.

<sup>2</sup> Le Conseil municipal peut répercuter le coût du traitement des déchets d'auteurs inconnus ou insolubles sur des propriétaires, exploitants d'entreprises, commerces ou établissements publics dont il est vraisemblable que l'activité engendre l'abandon de déchets sur la voie publique.

- **Article 33, alinéas 1 et 2** : Remplacer « le chef de ménage » par « le (la) responsable du ménage ».

#### **Art. 33 Débiteur de la taxe**

<sup>1</sup> La taxe de base est due par le chef du ménage, au sens du registre du contrôle des habitants, à l'origine de déchets, par année quelle que soit la durée d'occupation des locaux.

<sup>2</sup> Le chef du ménage au jour de la facturation de la taxe de base est responsable de son paiement.

<sup>3</sup> Pour les résidences secondaires, la taxe de base est due par les propriétaires, par année quelle que soit la durée d'occupation des locaux

<sup>4</sup> Le débiteur de la taxe variable est le détenteur des déchets.

- **Article 35, alinéa 1** : Remplacer « Les factures sont exigibles... » par « Le paiement des factures est exigible... ».

#### **Art. 35 Facture et paiement**

<sup>1</sup> Les factures sont exigibles dans les trente jours dès leur notification.

<sup>2</sup> Elles portent intérêt dès l'échéance au taux fixé dans la décision du Conseil d'Etat relatif à l'année concernée.

<sup>3</sup> Les frais de rappel, de recouvrement ainsi que les intérêts de retard sont facturés.

<sup>4</sup> A chaque taxe d'élimination s'ajoutera la TVA selon les exigences légales en la matière.

La commission a longuement réfléchi et débattu sur les mesures sociales. La proposition d'amendement à ce sujet (recours à des sacs transparents non taxés pour les couches et langes) est inspirée de la commune de Renens (environ 20'000 habitants). M. Cutruzzolà, membre de l'Alliance de Gauche, a pris contact avec la commune précitée afin d'obtenir les coûts d'une telle mesure. Le coût communiqué par la commune de Renens est de CHF 20'000.-/an. La mesure proposée permet de conserver l'anonymat (notamment pour les personnes incontinentes), de ne pas créer de catégories de personnes, et de limiter les frais administratifs.

## **5. Vote de la commission ad-hoc**

Si la commission ad hoc soutient à l'unanimité les sept amendements présentés au chapitre 4 du présent rapport, M. Aviolat, membre de l'Alternative pour Monthey, souhaite proposer deux amendements supplémentaires pour les articles 30 et 31 du nouveau règlement. Ces deux propositions sont décrites dans un rapport de minorité (cf. article 17 du Règlement du Conseil général du 8 octobre 2012), joint au présent rapport.

Le règlement sur la gestion des déchets, avec les amendements proposés au chapitre 4, est accepté par 5 voix contre 2. Si les membres de l'Alliance de Gauche, MM. Cutruzzolà et Donnet-Descartes, accepte la quasi-totalité du nouveau règlement, ils sont en désaccord avec l'annexe 3 qui fixe les tarifs des taxes d'élimination. Un amendement sera présenté par l'Alliance de Gauche lors de la séance du Conseil général du 12 juin.

## **6. Conclusions**

A l'unanimité des membres, la commission ad hoc accepte le présent rapport.

A la majorité des membres, la commission ad hoc invite le Conseil général à accepter le nouveau Règlement sur la gestion des déchets avec les amendements proposés.

Eric Dupont

Joseph Calamo

Président

Rapporteur

Monthey, le 2 juin 2017

## RAPPORT DE MINORITÉ

### COMMISSION AD'HOC CONCERNANT LE NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de présente commission ad'hoc, j'ai proposé en tant que membre de l'APM deux articles (amendements) afin d'apporter une clarté et surtout un aspect contraignant dans l'interprétation du texte. En effet, les dispositions légales sont sujettes à interprétation et afin d'apporter une transparence en la matière, ma formation politique et moi-même, suggérons les ajouts et compléments suivants :

#### **Art. 30 : Principe de causalité**

Celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite par le présent règlement en supporte les coûts, de manière proportionnelle, vérifiable au travers de la comptabilité analytique du service. La comptabilité doit être révisée par un organe indépendant et compétent (réviseur agréé).

Proposition refusée par la majorité de la commission

#### **Art. 31 : Taxe sur l'élimination des déchets urbains**

Ajout d'un alinéa, proposition initiale :

4) Lorsqu'il ressort de la comptabilité analytique un excédent de financement, celui-ci doit être restitué aux citoyens par un rabais sur la taxe de base l'année suivante.

Modifié, adapté et adopté par la commission comme suit,

4) Lorsqu'il ressort de la comptabilité analytique un excédent ou un déficit de financement les taxes doivent être adaptées dans un délai de 3 ans

Il est à relever qu'il n'existe pas de disposition contraignante (M. Fellay l'a lui-même relevé dans sa réponse du 18 mai 2017) forçant la tenue stricte d'une comptabilité analytique. Par contre, la Directive sur le « Financement de l'élimination des déchets urbains selon le principe de causalité » précise en page 9 qu'une telle tenue est indispensable afin d'exposer des chiffres concrets envers le pollueur/payeur.

A l'instar de l'Office des poursuites et faillites au niveau cantonal, qui fait des bénéfices année après année, alors que sur le principe (similaire à notre future situation de gestion des déchets) les émoluments et frais facturés aux citoyens devraient correspondre à l'équilibre financier du service, nous devons ancrer une base légale claire qui permette d'adapter annuellement les prélèvements afin qu'ils correspondent à la réalité des coûts. Ceux-ci doivent être vérifiables, au travers d'une comptabilité propre et révisée.

Aussi et fort de ce constat, il m'appartient de produire ce rapport de minorité compte tenu que la commission n'a pas estimé qu'il y ait lieu d'apporter ce complément à l'article 30 et de conserver une obligation d'adapter les tarifs l'année suivante. L'APM va donc proposer à nouveau ces 2 amendements au CG lors du plénum.

Alexandre Aviolat

Membre de la commission ad'hoc du nouveau règlement communal  
Représentant APM

Monthey, le 29.05.2017